

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Présenté**

**au Sénat académique**

**du 10 mars 2017**

**Préparé par le Secrétariat général**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Abolition du Certificat en études pastorales .....	2
2. Abolition de la Mineure en sciences religieuses .....	7
3. Conditions d'admission aux mineures .....	15
4. Règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours intégrés .....	38
5. Modifications aux règlements 10.4.1 – Date limite d'abandon sans échec .....	47
6. Demande d'exemption aux normes linguistiques au Département d'études françaises .....	51
7. Abolition de la Mineure en études du vieillissement .....	75
8. Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (Majeure en études familiales) .....	79
9. Modifications à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie .....	124
10. Résolutions transmises pour information .....	134
10.1. Création de cours .....	134
10.2. Modifications de cours .....	134
10.3. Abolition de cours .....	134
10.4. Autres .....	135

1. **ABOLITION DU CERTIFICAT EN ÉTUDES PASTORALES**

**R : 03-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat en études pastorales. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique abolisse le Certificat en études pastorales. »*

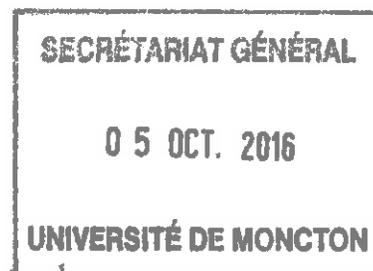


30 SEP. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 29 septembre 2016

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton



Objet : Demande d'abolition du Certificat en études pastorales

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à une proposition d'abolition du Certificat en études pastorales offert par l'Éducation permanente.

Comme l'explique le directeur du Développement académique de l'Éducation permanente, M. Dany Benoît, dans la lettre en annexe, l'Archidiocèse de Moncton n'a plus les ressources pour financer le Certificat en études pastorales, les cours associés au programme n'ayant pas été donnés depuis plus de quatre ans. C'est ainsi que le Conseil académique de l'Éducation permanente a adopté, à sa réunion du 29 août 2016, une résolution visant l'abolition du Certificat en études pastorales, d'une part, et une résolution visant l'abolition des cours SCRE suivants<sup>1</sup>, d'autre part :

SCRE 1240	Foi et révélation chrétienne
SCRE 2300	Vie en Église
SCRE 2320	L'Ancien Testament
SCRE 2640	Spiritualité et vieillissement
SCRE 3130	Éthique chrétienne
SCRE 3220	Les sacrements
SCRE 3230	L'Église en Acadie
SCRE 3330	Les évangiles synoptiques
SCRE 4630	Animation pastorale
SCRE 4710	Stage d'observation et d'intervention pastorale
SCRE 4740	Ministères des laïcs

À sa réunion du 28 septembre 2016, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a proposé que le Certificat en études pastorales soit aboli et que les cours

<sup>1</sup> Les cours SCRE 4440 (*L'expérience mystique*) fait aussi partie du Certificat en études pastorales; nous en proposons l'abolition dans la proposition d'abolition de la Mineure en sciences religieuses.

SCRE 1240, SCRE 2300, SCRE 2320, SCRE 2640, SCRE 3130, SCRE 3220, SCRE 3230, SCRE 3330, SCRE 4630, SCRE 4710 et SCRE 4740 soient abolis. Vous trouverez en annexe les formulaires afférents à cette demande d'abolition.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des  
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

p. j. CPR-12 (1)  
CPR-6 (11)  
Lettre de Dany Benoît, directeur du Développement académique, Éducation  
permanente



Le 15 septembre 2016

Monsieur Jean-François Thibault  
Doyen  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton

**Objet : Projet d'abolition du programme de Certificat en études pastorales**

Monsieur,

Le Conseil académique de l'Éducation permanente se réunissait le 29 août 2016 afin d'évaluer le projet d'abolition du programme de Certificat en études pastorales. Ce programme avait été créé pour répondre à un besoin de formation exprimé par l'archidiocèse de Moncton. Toutefois, pour des raisons de rationalisation et de financement, l'archidiocèse n'a plus les ressources pour financer ce programme. Les cours associés à ce programme n'ont pas été offerts depuis plus de 4 ans. Le Conseil académique a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

**Proposition 1 :** *Que le Conseil académique de l'Éducation permanente appuie la proposition du projet pour l'abolition du programme du Certificat en études pastorales tel que proposé par la Faculté des arts et des sciences sociales.*

**Proposition 2 :** *Que le Conseil académique de l'Éducation permanente appuie la proposition du projet pour l'abolition des cours SCRE1240, SCRE2300, SCRE2320, SCRE2640, SCRE3130, SCRE3220, SCRE3230, SCRE3330, SCRE4440, SCRE4630, SCRE4710 et SCRE4740 tel que proposé par la Faculté des arts et des sciences sociales.*

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dany Benoit  
Secrétaire du Conseil académique de l'Éducation permanente

- c. c. M. André Samson, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
M. Jean-Jacques Doucet, Directeur général de l'Éducation permanente  
M. Matthieu LeBlanc, Vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Pièce 145, Pavillon Pierre-Amand-Landry  
18, avenue Antoinette-Mallet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4858  
Télécopieur : 506.858.4489

edperm@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/edperm

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

---

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 15 septembre 2016

Département : Programme administré par le décanat de la FASS pour l'Éducation permanente

Nom du programme : Certificat en études pastorales

---

**Profil du programme :** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

**CERTIFICAT EN ÉTUDES PASTORALES**

**TYPE A**

**TABLEAUX DES COURS**

*OBLIGATOIRES* 15 CR.

SCRE1240	Foi et révélation chrétienne	3
SCRE2300	Vie en Église	3
SCRE3330	Les évangiles synoptiques	3
SCRE4630	Animation pastorale	3
SCRE4710	Stage d'obs. et d'interv. past	3

*OPTION* 15 CR.

Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :

SCRE2320	L'Ancien Testament	3
SCRE2640	Spiritualité et vieillissement	3
SCRE3130	Éthique chrétienne	3
SCRE3220	Les sacrements	3
SCRE3230	l'Église en Acadie	3
SCRE4440	L'expérience mystique	3
SCRE4600	Séminaire	3
SCRE4740	Ministères des laïcs	3

*GLOBAL* 30 CR.

2. **ABOLITION DE LA MINEURE EN SCIENCES RELIGIEUSES**

**R : 05-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition de la Mineure en sciences religieuses. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique abolisse la Mineure en sciences religieuses. »*

10/16-17



30 SEP. 2016

Faculté des arts et des sciences sociales

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 29 septembre 2016

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton

REGISTRARIAT  
CAMPUS DE MONCTON  
03 OCT. 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
05 OCT. 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Demande d'abolition de la mineure en sciences religieuses

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à une proposition d'abolition de la mineure en sciences religieuses et de certains cours associés à cette mineure.

Le décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales, dont relève ce programme, avait déjà décidé de suspendre les inscriptions à cette mineure dans la foulée du départ à la retraite d'un professeur que nous n'entendions pas remplacer dans cette discipline. En effet, ce programme n'est pas une priorité dans la planification académique et stratégique envisagée par la Faculté.

Toutefois, puisqu'une professeure associée à cette discipline fait toujours partie du corps professoral, nous souhaitons conserver certains cours de la discipline. Les cours que nous souhaitons conserver sont les suivants :

SCRE 1110	Les grandes religions
SCRE 2133	Figures mythiques et religion
SCRE 3141	Éthique et religion
SCRE 4600	Séminaire
SCRE 4613	Femmes et spiritualité

Les cours faisant officiellement partie du programme de mineure que nous souhaitons abolir sont les suivants :

SCRE 1310	Introduction à la Bible
SCRE 1410	Religions nouvelles
SCRE 2121	Islam, arts et civilisation
SCRE 2400	Science et religion
SCRE 3520	Religion et psychologie
SCRE 3611	Histoire du christianisme

(Certains des autres cours de sigle SCRE présents dans le Répertoire sont des cours qui ne font pas partie du programme de mineure en sciences religieuses; ils font plutôt partie du Certificat en études pastorales, dont nous proposons également l'abolition.)

À sa réunion du 28 septembre 2016, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a proposé que la mineure en sciences religieuses soit abolie et que les cours SCRE 1310, SCRE 1410, SCRE 2121, SCRE 2400, SCRE 3520, SCRE 3611 et SCRE 4440 soient abolis. Les doyennes des Études des campus d'Edmundston et de Shippagan ont pour leur part été consultées sur la question (voir messages électroniques en annexe). Vous trouverez en annexe les formulaires afférents à cette demande d'abolition.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des  
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

p. j. CPR-12 (1)  
CPR-6 (7)  
Courriel de Marthe Robichaud, doyenne des Études, Campus de Shippagan  
Courriel de Pierrette Fortin, doyenne des Études, Campus d'Edmundston

## Matthieu LeBlanc

---

**De:** Jean-François Thibault  
**Envoyé:** 31 août 2016 14:59  
**À:** Matthieu LeBlanc  
**Objet:** TR: Abolition de la mineure en sciences religieuses

---

**De :** Marthe Robichaud  
**Envoyé :** 7 avril 2016 07:59  
**À :** Jean-François Thibault  
**Objet :** RE: Abolition de la mineure en sciences religieuses

Bonjour Jean-François,

Après consultation, il s'avère que nous n'avons pas d'objection à ce que la faculté procède avec les recommandations décrites ci-dessous.

*Marthe Robichaud*

Professeure de comptabilité  
Doyenne des études par intérim  
Université de Moncton, campus de Shippagan  
218, boulevard J.-D.- Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick) E8S 1P6  
Téléphone: (506) 336-3400, poste 3414  
Adresse courriel : [marthe.robichaud@umoncton.ca](mailto:marthe.robichaud@umoncton.ca)

---

**De :** Jean-François Thibault  
**Envoyé :** 6 avril 2016 09:57  
**À :** Pierrette Fortin; Marthe Robichaud  
**Cc :** Lisa Roy  
**Objet :** Abolition de la mineure en sciences religieuses

Bonjour Pierrette et Marthe,

Comme vous le savez, nous avons suspendues les inscriptions au programme de mineure en sciences religieuses en 2015 dans la foulée du départ à la retraite d'un professeur que nous n'entendions pas remplacer dans cette discipline. En effet, ce programme n'était pas une priorité dans la planification académique et stratégique envisagée par la Faculté.

Nous envisageons maintenant abolir ce programme. Toutefois, puisqu'une professeure associée à cette discipline fait toujours partie du corps professoral, nous souhaitons conserver certains cours de la discipline. Les autres cours seraient soit abolis, soit conserver dans l'attente d'une reconfiguration, par l'Éducation permanente, du certificat en études pastorales.

Les cours que nous souhaitons conserver sont les suivants :

SCRE 1110	Les grandes religions
SCRE 2133	Figures mystiques et religion
SCRE 3141	Éthique et religion
SCRE 4600	Séminaire I
SCRE 4613	Femmes et spiritualité

Le seul cours faisant officiellement parti du programme de mineure que nous souhaiterions conserver dans l'attente d'une décision de la part de l'Éducation permanente est le suivant :

SCRE 4440	L'expérience mystique
-----------	-----------------------

Les cours faisant officiellement parti du programme de mineure que nous souhaitons abolir seraient les suivants :

SCRE 1310	Introduction à la bible
SCRE 1410	Religions nouvelles
SCRE 2121	Islam, arts et civilisation
SCRE 2400	Science et religion
SCRE 3520	Religion et psychologie
SCRE 3611	Histoire du christianisme

Les autres cours de sigle SCRE présents dans le Répertoire sont des cours qui ne font pas partis du programme de mineure, mais sont destinés à l'Éducation permanente. Nous souhaitons donc les maintenir dans l'attente d'une décision de la part de l'Éducation permanente.

Dans la mesure où ces propositions pourraient avoir un impact sur l'offre des cours dans vos campus, j'aimerais obtenir votre avis et éventuellement votre aval pour l'abolition de ce programme et l'abolition des cours qui y sont associés.

Je vous remercie de votre collaboration dans ce dossier.

Bien cordialement,

Jean-François

## Matthieu LeBlanc

---

**De:** Jean-François Thibault  
**Envoyé:** 31 août 2016 14:59  
**À:** Matthieu LeBlanc  
**Objet:** TR: Abolition de la mineure en sciences religieuses

---

**De :** Pierrette Fortin  
**Envoyé :** 15 avril 2016 09:58  
**À :** Jean-François Thibault  
**Cc :** Lisa Roy; Marthe Robichaud  
**Objet :** Re: Abolition de la mineure en sciences religieuses

Bonjour,

Depuis, un grand nombre d'années, l'UMCE n'offre pas cours en sciences religieuses.

Bonne fin de session,

Pierrette  
Pierrette Fortin, Ph.D.  
Doyenne des Études  
Université de Moncton – campus d'Edmundston  
165, boul. Hébert  
Edmundston, (NB)  
E3V 2S8  
(506) 737-5003

---

**De :** Jean-François Thibault <[jean-francois.thibault@umoncton.ca](mailto:jean-francois.thibault@umoncton.ca)>  
**Date :** mercredi 6 avril 2016 09:56  
**À :** Pfortin <[Pierrette.Fortin@UMoncton.ca](mailto:Pierrette.Fortin@UMoncton.ca)>, Marthe Robichaud <[marthe.robichaud@umoncton.ca](mailto:marthe.robichaud@umoncton.ca)>  
**Cc :** Lisa Roy <[lisa.roy@umoncton.ca](mailto:lisa.roy@umoncton.ca)>  
**Objet :** Abolition de la mineure en sciences religieuses

Bonjour Pierrette et Marthe,

Comme vous le savez, nous avons suspendues les inscriptions au programme de mineure en sciences religieuses en 2015 dans la foulée du départ à la retraite d'un professeur que nous n'entendions pas remplacer dans cette discipline. En effet, ce programme n'était pas une priorité dans la planification académique et stratégique envisagée par la Faculté.

Nous envisageons maintenant abolir ce programme. Toutefois, puisqu'une professeure associée à cette discipline fait toujours partie du corps professoral, nous souhaitons conserver certains cours de la discipline. Les autres cours seraient soit abolis, soit conserver dans l'attente d'une reconfiguration, par l'Éducation permanente, du certificat en études pastorales.

Les cours que nous souhaitons conserver sont les suivants :

1

SCRE 1110	Les grandes religions
SCRE 2133	Figures mystiques et religion
SCRE 3141	Éthique et religion
SCRE 4600	Séminaire I
SCRE 4613	Femmes et spiritualité

Le seul cours faisant officiellement parti du programme de mineure que nous souhaiterions conserver dans l'attente d'une décision de la part de l'Éducation permanente est le suivant :

SCRE 4440	L'expérience mystique
-----------	-----------------------

Les cours faisant officiellement parti du programme de mineure que nous souhaitons abolir seraient les suivants :

SCRE 1310	Introduction à la bible
SCRE 1410	Religions nouvelles
SCRE 2121	Islam, arts et civilisation
SCRE 2400	Science et religion
SCRE 3520	Religion et psychologie
SCRE 3611	Histoire du christianisme

Les autres cours de sigle SCRE présents dans le Répertoire sont des cours qui ne font pas partis du programme de mineure, mais sont destinés à l'Éducation permanente. Nous souhaitons donc les maintenir dans l'attente d'une décision de la part de l'Éducation permanente.

Dans la mesure où ces propositions pourraient avoir un impact sur l'offre des cours dans vos campus, j'aimerais obtenir votre avis et éventuellement votre aval pour l'abolition de ce programme et l'abolition des cours qui y sont associés.

Je vous remercie de votre collaboration dans ce dossier.

Bien cordialement,

Jean-François

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 15 septembre 2016

Département : Programme administré par le décanat de la FASS

Nom du programme : Mineure en sciences religieuses

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

**Veillez noter que les inscriptions à ce programme sont suspendues depuis juillet 2015**

**MINEURE EN SCIENCES RELIGIEUSES**

**REMARQUE : MINEURE RECONFIGURÉE**

**OBJECTIFS**

Les objectifs du programme sont de permettre l'acquisition de connaissances de base en sciences religieuses, tant au niveau du phénomène religieux tel qu'il se décline sous la forme de rites et de croyances dans les grandes religions de l'humanité (animisme, hindouisme, bouddhisme, islam, judaïsme) que dans le contexte plus spécifiquement chrétien. Le programme permettra d'acquérir des connaissances complémentaires à celles que procure la discipline principale.

**STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE**

Les stratégies pédagogiques utilisées par les professeures et professeurs comportent une gamme étendue de moyens selon la nature et les objectifs de chaque cours ainsi que la taille et la composition des groupes. Ces stratégies pourront comprendre des cours magistraux, des cours semi-magistraux et des séminaires. Les méthodes d'évaluation sont également variées : contrôle continu des connaissances par la réalisation de recherches menant à la rédaction de travaux courts et de travaux semestriels ou de projets de groupe, d'exposés oraux, d'examens sur table, d'examens-maison.

*FORMATION FONDAMENTALE* 24 CR.

*COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE* 24 CR.

*Obligatoires* 6 CR.

SCRE1110	Les grandes religions	3
SCRE1410	Religions nouvelles	3

*Cours à option* 18 CR.

Choisir 18 crédits, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 ou 4000, parmi les cours suivants :

SCRE1310	Introduction à la Bible	3
SCRE2121	Islam, arts et civilisation	3
SCRE2133	Figures mythiques et religion	3
SCRE2400	Science et religion	3
SCRE3141	Éthique et religion	3
SCRE3520	Religion et psychologie	3
SCRE3611	Histoire du christianisme	3
SCRE4440	L'expérience mystique	3
SCRE4600	Séminaire	3
SCRE4613	Femmes et spiritualité	3

*GLOBAL* 24 CR.

### 3. CONDITIONS D'ADMISSION AUX MINEURES

R : 08-CPR-161202

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les conditions d'admission aux mineures comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Faculté</i>	<i>Mineure</i>	<i>Condition à la mineure</i>	<i>Condition au baccalauréat</i>
<i>Administration</i>	<i>Comptabilité</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Finance</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Gestion des opérations</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Marketing</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Sciences de la gestion</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Systèmes d'information organisationnels</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
<i>FASS</i>	<i>Allemand</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Anglais</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Criminologie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Économie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Études acadiennes</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Études françaises</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Français langue seconde</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Géographie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Histoire</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Journalisme<sup>1</sup></i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Langues étrangères</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Musique</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Philosophie</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Politiques publiques</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Relations publiques<sup>1</sup></i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Science politique</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Sciences sociales</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Sociologie</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
<i>Traduction</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
<i>Sciences</i>	<i>Informatique</i>	<i>D</i>	<i>D</i>
	<i>Mathématiques</i>	<i>D</i>	<i>D</i>
	<i>Physique</i>	<i>D</i>	<i>D</i>
	<i>Statistique appliquée</i>	<i>D</i>	<i>-</i>
<i>FSSSC</i>	<i>Développement personnel et social</i>	<i>B</i>	<i>-</i>

Vote : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 1

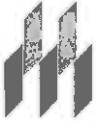
Note : Le tableau ne contient pas les mineures en biologie, chimie, biochimie et psychologie.

#### Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les conditions d'admission aux mineures comme indiqué dans le tableau ci-dessus. »

<sup>1</sup> Condition d'admission déjà approuvée par le Sénat académique

11/16-17



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'administration  
Bureau du doyen

Le 11 mai 2016

REGISTRARIAT  
CAMPUS DE MONCTON  
19 MAI 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

19 MAI 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
06 OCT. 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton

**Objet :** Conditions d'admission aux mineures de la Faculté d'administration  
Mineure en marketing – Condition A  
Mineure en sciences de la gestion – Condition A  
Mineure en systèmes d'information organisationnels – Condition A  
Mineure en gestion des opérations – Condition B  
Mineure en comptabilité – Condition B  
Mineure en finance – Condition B

Monsieur le Vice-recteur,

Comme indiqué ci-dessus, voici les conditions d'admission proposées par l'UARD comptabilité, l'UARD administration et le Conseil de faculté pour les programmes de mineures offerts par la Faculté d'administration.

La condition A est proposée pour trois de nos mineures et les rend accessibles à plusieurs étudiantes et étudiants des autres facultés.

Pour sa part, la condition B est proposée pour nos trois autres mineures, soit celles en comptabilité, finance et gestion des opérations. Cette condition est jugée nécessaire en raison de la nature de ces programmes exigeants des connaissances et habiletés en mathématiques et analyse quantitative.

Je vous prie de bien vouloir présenter nos demandes d'ajouts de conditions d'admission aux mineures de la faculté au Comité des programmes pour étude.

Vous trouverez en pièce-jointe les procès-verbaux des réunions du 19 et 25 avril 2016 de l'UARD comptabilité, celui de la réunion du 13 au 18 avril 2016 de l'UARD administration tenue par Internet et le procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté d'administration du 29 avril 2016 montrant les résolutions adoptées par ces instances par rapport à ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

*Gaston LeBlanc*  
Gaston LeBlanc, D.Sc.G.

GL/jg  
p. j.

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.863.2082  
Télécopieur : 506.858.4093

gaston.leblanc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/administration

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU UARD  
TENUE LE 19 AVRIL À 11 h 00  
AU LOCAL 240**

**Présents :**

Sébastien Deschênes (président)  
Vicky Therrien (secrétaire)  
Donatien Avelé  
Egbert McGraw (11h30)  
Jean-François Saucier  
Marthe Robichaud  
Monique Levesque  
Tania Morris  
Zine Khelil

**Absences motivées :**

Andrée Roy  
François Boudreau  
Hamadou Boubacar (sabbatique)  
Jean-Pierre Booto Ekionea (sabbatique)  
Miguel Rojas  
Mohamed Zaher Bouaziz  
Mélissa Roy (étudiante)

**1. Ouverture de la réunion.**

La réunion débute à 11 h 10.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est dûment proposé et appuyé que l'ordre du jour circulé soit approuvé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2015**

Il est dûment proposé et appuyé que le procès-verbal du 7 octobre 2015 soit approuvé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Sébastien Deschênes fait un suivi des modifications apportées au protocole d'entente avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

#### **4. Condition d'admission aux mineures de comptabilité, de la finance et des systèmes d'information organisationnels**

##### ***COMPTABILITÉ***

Attendu que la mineure en comptabilité nécessite la logique ainsi que des connaissances et des habiletés en mathématique ;

Attendu que pour communiquer les informations financières préparées par la comptabilité les habiletés d'écrire et de lire en français sont essentiels ;

Attendu que la condition d'admission B est nécessaire pour l'obtention d'un Baccalauréat en administration des affaires concentration comptabilité ;

Il est dûment proposé et appuyé que la condition d'admission B soit nécessaire pour l'inscription à la mineure en comptabilité.

Adopté à l'unanimité

##### ***FINANCE***

Attendu que la mineure en finance nécessite la logique ainsi que des connaissances et des habiletés en mathématique ;

Attendu que pour communiquer des résultats préparés par les diverses analyses financières, les habiletés d'écrire et de lire en français sont essentiels ;

Attendu que la condition d'admission B est nécessaire pour l'obtention d'un Baccalauréat en administration des affaires concentration finance ;

Il est dûment proposé et appuyé que la condition d'admission B soit nécessaire pour l'inscription à la mineure en finance.

Adopté à l'unanimité

Egbert McGraw se joint à l'assemblée.

##### ***SYSTÈMES D'INFORMATION ORGANISATIONNELS***

Les membres souhaitent s'informer davantage au sujet de certaines conditions d'admissions pour le Baccalauréat multidisciplinaire avant de procéder à une proposition.

#### **5. Autres**

Aucun point n'est ajouté.

## **6. Ajournement**

L'assemblée est levée à 11 h 40.

---

Sébastien Deschênes, président

---

Vicky Therrien, secrétaire

**DÉPARTEMENT DE COMPTABILITÉ  
FACULTÉ D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PAR INTERNET  
FACULTÉ DE COMPTABILITÉ  
TENUE DU 25 AVRIL 2016 À 9H00 AU 28 AVRIL 2016 À 16H00

Donatien Avélé  
Jean-Pierre Booto Ekionea  
Mohamed Zaher Bouaziz  
Hamadou Boubacar  
Sébastien Deschênes  
Monique Levesque  
Egbert McGraw  
Tania Morris  
Miguel Rojas  
Andrée Roy  
Vicky Therrien  
Serge Kevin Nzodjou Kuetche

**Contexte :**

L'objectif de la réunion d'établir la condition d'admission pour la mineure en SIO. Comme il semble qu'on veuille donner un plus grand accès à la mineure et que cette dernière ne requière pas d'exigences particulières en matière de mathématique la proposition retient la condition d'admission A.

Proposition : ***SYSTÈMES D'INFORMATION ORGANISATIONNELS***

Attendu que les professeurs de la discipline SIO se sont prononcés en faveur de la condition d'admission A pour la mineure de la discipline;  
Attendu que pour communiquer les informations concernant les systèmes d'information le français est essentiel ;

Il est dûment proposé et appuyé que la condition d'admission A soit nécessaire pour l'inscription à la mineure en systèmes d'information organisationnels.

Adopté à l'unanimité

-----  
Sébastien Deschênes, Président

-----  
Sébastien Deschênes, Secrétaire

## DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION

### Procès-verbal de la réunion spéciale par Internet du UARD (administration) tenue du mercredi 13 avril 2016 à 12h au lundi 18 avril 2016 à 17h

Étaient présents : Hamadoun Sidibé; Isabelle Brun; Jules Comeau; Jean-François Maillet; Stéphanie Mallet; Brigitte Prud'homme; Zine Khelil; Izold Guihur; Gilles Marcoux; Vivi Koffi (présidente).

#### 1. Ouverture de l'assemblée

La réunion est ouverte le mercredi 13 avril 2016 à 12h.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Un seul point est à l'ordre du jour, soit les conditions d'admission pour les mineures en Gestion des opérations, en Marketing et en Sciences de la gestion. Le préambule est présenté par la présidente comme suit :

Lors de sa réunion du 11 mars 2016, le Sénat académique a adopté un nouveau règlement sur l'encadrement des mineures. Ce nouveau règlement comporte certains éléments qui modifient entre autres, la gestion du dossier des étudiantes et des étudiants par rapport à la condition d'admission aux mineures. Ces dernières seront dorénavant dotées d'une condition d'admission.

«Lorsque la mineure est d'une discipline qui exige une condition d'admission plus exigeante que celle de la majeure, l'extrapolation de la condition d'admission plus exigeante à l'ensemble du dossier d'admission pouvait exposer à des contestations dans un contexte où la décision aurait été difficile à défendre en absence de règles claires».

Sur recommandation de la RVD et du Comité des programmes, le Sénat a donc résolu de doter chaque mineure d'une condition d'admission parmi les conditions A, B, C, et D. Dès lors, le Sénat demande à chaque faculté de lui recommander une condition d'admission pour chaque mineure dans une discipline où les programmes de baccalauréat portent la condition d'admission B, C ou D.

Il nous incombe donc de faire une recommandation au Doyen en fonction d'une analyse des apprentissages requis pour satisfaire aux exigences de la mineure.

Notre département compte 3 mineures :

- Gestion des opérations
- Marketing
- Science de la gestion

Compte tenu des programmes de notre faculté, je vous propose de porter une attention particulière aux conditions A et B. Vous trouverez les informations additionnelles à propos des deux autres conditions C et D dans la liste des conditions d'admission.

#### Condition A :

FRAN 10411, MATH 30321A ou MATH 30321B ou MATH 30331A et 4 autres cours de 12<sup>e</sup> année de niveau 1 (régulier)

#### Condition B :

FRAN 10411; MATH 30411B ou MATH 30411C et 3 autres cours de 12<sup>e</sup> année de niveau 1 (régulier).

**Voici les trois propositions :**

- ***Proposition 1***

En tenant compte de la condition d'admission des programmes de premier cycle, de la provenance des étudiants des autres facultés qui s'inscrivent dans la mineure Marketing, il est proposé (et appuyé) que la condition d'admission du programme Marketing soit A.

**Proposition adoptée**

- ***Proposition 2***

En tenant compte de la condition d'admission des programmes de premier cycle, de la provenance des étudiants des autres facultés qui s'inscrivent dans la mineure Science de la gestion, il est proposé (et appuyé) que la condition d'admission du programme Science de la gestion soit A.

**Proposition adoptée**

- ***Proposition 3***

En tenant compte de la condition d'admission des programmes de premier cycle, de la provenance des étudiants des autres facultés qui s'inscrivent dans la mineure Gestion des opérations, il est proposé (et appuyé) que la condition d'admission du programme Gestion des opérations soit B.

**Proposition adoptée**

### **3. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée le lundi 18 avril 2016 à 17h.

---

**Vivi Koffi**  
**Présidente**

---

**Gilles Marcoux**  
**Secrétaire**

## CONSEIL DE LA FACULTÉ D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE VENDREDI 29 AVRIL 2016 À 9 h 20 AU LOCAL 123, FACULTÉ D'ADMINISTRATION

Présences : Gaston LeBlanc, doyen et président de séance  
Jules Comeau, secrétaire de séance  
Monique Levesque, représentante des professeures et professeurs  
Sébastien Deschênes, directeur, Département de comptabilité  
Vivi Koffi, directrice, Département d'administration  
Isabelle Brun, directrice par intérim, Programme MBA  
Gérard Fillion, vice-doyen

Il est prévu que Serge Kevin Nzodjou Kuetche remplace Melissa Roy comme représentant des étudiantes et étudiants au conseil de faculté.

#### **Ouverture de la séance**

Le doyen, et président de l'assemblée accueille les membres et propose l'ouverture de la séance à 9 h 20.

#### **1. Conditions d'admission aux programmes de mineures.**

Sur recommandation de la RVD et du Comité des programmes, à sa réunion du 11 mars 2016, le Sénat académique a résolu de doter chaque mineure d'une condition d'admission parmi les conditions A, B, C, et D. Dès lors, le Sénat demande à chaque faculté de lui recommander une condition d'admission pour chaque mineure dans une discipline où les programmes de baccalauréat portent la condition d'admission B, C ou D.

#### **UARD Administration**

Le UARD Administration a adopté des conditions d'admission aux mineures en gestion des opérations, en marketing et en science de la gestion lors d'une réunion spéciale en ligne du 13 au 18 avril 2016. Le UARD Administration propose les conditions d'admission suivantes :

- i. Mineure en marketing : Condition A
- ii. Mineure en sciences de la gestion : Condition A
- iii. Mineure en gestion des opérations : Condition B tout en notant que cette condition est jugée nécessaire compte tenu des exigences du programme en matière d'analyse quantitative.

*Proposition : Vivi Koffi propose que le conseil de faculté accepte les conditions d'admission pour les mineures en marketing, en sciences de la gestion et en gestion des opérations telles que proposées par le UARD Administration.*

*Proposition appuyée par Isabelle Brun*

*Adoptée*

## UARD Comptabilité

Le UARD Comptabilité a adopté des conditions d'admission aux mineures en comptabilité, en finance et en systèmes d'information organisationnels lors de deux réunions les 19 et 28 avril 2016. Le UARD Comptabilité propose les conditions d'admission suivantes :

- i. Mineure en comptabilité : Condition B tout en notant que cette condition est jugée nécessaire compte tenu des exigences du programme en matière d'analyse quantitative.
- ii. Mineure en finance : Condition B tout en notant que cette condition est jugée nécessaire compte tenu des exigences du programme en matière d'analyse quantitative.
- iii. Mineure en systèmes d'information organisationnels : Condition A

Gérard Fillion explique que, malgré la condition d'admission B exigée pour le baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels), le comité pédagogique des systèmes d'information organisationnels s'est prononcé en faveur d'alléger la condition d'admission pour la mineure afin d'encourager le recrutement au sein de cette discipline. Le UARD Comptabilité a supporté cette proposition.

*Proposition : Sébastien Deschênes propose que le conseil de faculté accepte les conditions d'admission pour les mineures en comptabilité, en finance et en systèmes d'information organisationnels telles que proposées par le UARD Comptabilité.*

*Proposition appuyée par Monique Levesque.*

*Adoptée*

Après les remerciements de Gaston LeBlanc, la séance est levée à 9h35.

---

Gaston LeBlanc  
Président de la séance

---

Jules Comeau  
Secrétaire de la séance



Faculté des arts et des sciences sociales

Le 28 avril 2016

Monsieur André Samson,  
Président, Comité des programmes  
Université de Moncton



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

29 AVR. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Modification à la Condition d'admission des programmes de mineure en économie et de mineure en géographie

Monsieur le président,

La présente fait suite à votre Note de service du 31 mars 2016 concernant le Règlement sur l'encadrement des mineures et plus spécifiquement le choix d'une condition d'admission pour les mineures associées à des programmes de majeure ou de spécialisation ayant la condition « B ». Deux programmes sont concernés dans notre Faculté : la mineure en économie et la mineure en géographie. Les deux programmes sont associés à des programmes de majeure et de spécialisation ayant la condition d'admission « B ».

L'UARD de géographie tient à conserver la condition « B » pour les programmes de majeure et de spécialisation, mais a choisi d'adopter la condition « A » pour le programme de mineure puisque le niveau de compétence requis en mathématique est moins élevé dans les cours que l'étudiante ou l'étudiant est appelé à suivre dans le cadre de cette mineure. L'UARD de géographie a adopté une proposition allant dans ce sens lors d'une réunion tenue le 14 avril dernier. L'UARD d'économie tient également à conserver la condition « B » pour les programmes de majeure et de spécialisation, mais à adopter la condition « A » pour le programme de mineure puisque le niveau de compétence requis en mathématique est moins élevé dans les cours que l'étudiante ou l'étudiant est appelé à suivre dans le cadre de cette mineure. L'UARD d'économie a adopté une proposition allant dans ce sens lors d'une réunion tenue le 18 avril dernier.

Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a entériné ces deux propositions lors de sa réunion du 27 avril dernier.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur Samson, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

c.c. Pierre-Marcel Desjardins, Directeur, Département d'économie  
Serge Jolicœur, Directeur, Département d'histoire et de géographie

## Jean-François Thibault

---

**De:** Serge R. Jolicoeur  
**Envoyé:** 16 avril 2016 13:56  
**À:** Jean-François Thibault  
**Cc:** Pierre-Marcel Desjardins  
**Objet:** Condition d'admission à la mineure en géographie

Bonjour Jean-François,

Je vais t'envoyer ceci par courrier de façon formelle mais comme je dois aller à Bathurst lundi puis à Fredericton mardi, je ne voulais pas attendre.

À bientôt,

Serge

---

À sa réunion du 14 avril 2015, l'UARD de géographie a adopté la proposition suivante concernant la condition d'admission à la mineure en géographie :

« Que la condition A s'applique pour l'admission au programme de la mineure en géographie. Cette décision n'affecte d'aucune façon le maintien de l'exigence de la condition "B" pour l'admission aux programmes de la majeure et de la spécialisation en géographie. »

Proposé par André Robichaud et appuyé par Guy Vincent.  
Adopté à l'unanimité.

## Jean-François Thibault

---

**De:** Pierre-Marcel Desjardins  
**Envoyé:** 18 avril 2016 16:20  
**À:** Serge R. Jolicoeur; Jean-François Thibault  
**Objet:** RE: Condition d'admission à la mineure en géographie

Bonjour Jean-François,

À notre tour, l'UARD d'économie lors d'une rencontre aujourd'hui, à adopté à l'unanimité la proposition suivante, qui est identique à celle adoptée pour la géographie.

Que la condition A s'applique pour l'admission au programme de la mineure en économie. Cette décision n'affecte d'aucune façon le maintien de l'exigence de la condition "B" pour l'admission aux programmes de la majeure et de la spécialisation en économie.

Proposé par Octave Keutiben, appuyé par Louis Corriveau.  
Adopté.

Pierre-Marcel

**De :** Serge R. Jolicoeur  
**Envoyé :** 16 avril 2016 13:56  
**À :** Jean-François Thibault <[jean-francois.thibault@umoncton.ca](mailto:jean-francois.thibault@umoncton.ca)>  
**Cc :** Pierre-Marcel Desjardins <[pierre-marcel.desjardins@umoncton.ca](mailto:pierre-marcel.desjardins@umoncton.ca)>  
**Objet :** Condition d'admission à la mineure en géographie

Bonjour Jean-François,

Je vais t'envoyer ceci par courrier de façon formelle mais comme je dois aller à Bathurst lundi puis à Fredericton mardi, je ne voulais pas attendre.

À bientôt,

Serge

---

À sa réunion du 14 avril 2015, l'UARD de géographie a adopté la proposition suivante concernant la condition d'admission à la mineure en géographie :

« Que la condition A s'applique pour l'admission au programme de la mineure en géographie. Cette décision n'affecte d'aucune façon le maintien de l'exigence de la condition "B" pour l'admission aux programmes de la majeure et de la spécialisation en géographie. »

Proposé par André Robichaud et appuyé par Guy Vincent.  
Adopté à l'unanimité.



Le 13 mai 2016



Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche  
Pavillon Taillon  
Université de Moncton

**Objet : Conditions d'admission aux mineures de la Faculté des sciences**

Monsieur Samson,

Pour faire suite à votre note de service du 31 mars sur le règlement encadrant les mineures, le Conseil de la Faculté des sciences propose les conditions d'admission à ses mineures. Vous trouverez, ci-dessous, les propositions adoptées lors de sa réunion du 11 mai dernier. Le Conseil a voulu rendre les mineures accessibles au plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants tout en s'assurant que leur préparation est adéquate pour la réussite de leur programme. En ce sens, certaines mineures se prévaudront de conditions particulières.

Le Conseil propose la condition D comme exigence d'admission aux mineures en informatique, en mathématiques, en statistique et en physique. Ces mineures exigent un haut niveau de connaissance en mathématiques correspondant à cette condition d'admission. L'exigence d'au moins deux cours de sciences de 12<sup>e</sup> année de différentes disciplines choisies parmi la biologie, la chimie et la physique est aussi souhaitée comme préparation à ces mineures.

**Proposition** (J.C., M.K.) : « *Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la condition d'admission D comme exigence pour le programme de mineure en informatique. »*

*Adoptée à l'unanimité*

**Proposition** (M.F., S.R.) : « *Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la condition d'admission D comme exigence pour le programme de mineure en mathématiques. »*

*Adoptée à l'unanimité*

**Proposition** (M.F., S.R.) : « *Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la condition d'admission D comme exigence pour le programme de mineure en statistique. »*

*Adoptée à l'unanimité*

Proposition (N.B., J.C.): « Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la condition d'admission D comme exigence pour le programme de mineure en physique. »

*Adoptée à l'unanimité*

Par ailleurs, pour les mineures de biochimie et de chimie, le Conseil propose la condition D avec la possibilité de remplacer le cours de mathématiques 30411C par le 30411B puisque ces mineures sont moins exigeantes au niveau de la formation préalable en mathématiques. De plus, l'exigence d'au moins deux cours de sciences de 12<sup>e</sup> année de différentes disciplines choisies parmi la biologie, la chimie et la physique est souhaitée comme préparation à ces mineures.

Proposition (A.N.A., S.R.): « Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la condition d'admission D avec le cours MATH30411B ou MATH30411C comme exigence pour le programme de mineure en chimie. »

*Adoptée à l'unanimité*

Proposition (A.N.A., S.R.): « Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la condition d'admission D avec le cours MATH30411B ou MATH30411C comme exigence pour le programme de mineure en biochimie. »

*Adoptée à l'unanimité*

La mineure en biologie étant moins exigeante au niveau des mathématiques, le Conseil recommande la condition C avec la possibilité de remplacer le cours BIOL53421 (anatomie et physiologie humaine) par le BIOL53411 (biologie générale) et le cours CHIM52411 par un cours de physique de niveau 12<sup>e</sup> année.

Proposition (Gi.M., S.R.): « Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la condition d'admission C assortie des conditions particulières suivantes pour la mineure en biologie: FRAN10411; MATH30411B ou MATH30411C; BIOL53421 ou BIOL53411; CHIM52411 ou un cours de physique de niveau 12<sup>e</sup> année. »

*Adoptée à l'unanimité*

Je vous prie de bien vouloir soumettre ces propositions au Comité des programmes afin d'obtenir son assentiment. Veuillez agréer, Monsieur Samson, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-doyenne,  
Faculté des sciences



Louise Girard

PJ

CC : Monsieur Francis LeBlanc, doyen, Faculté des sciences



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences  
Département d'informatique

Moncton, NB  
Le 26 avril 2016

Dr Francis LeBlanc, doyen  
Faculté des sciences

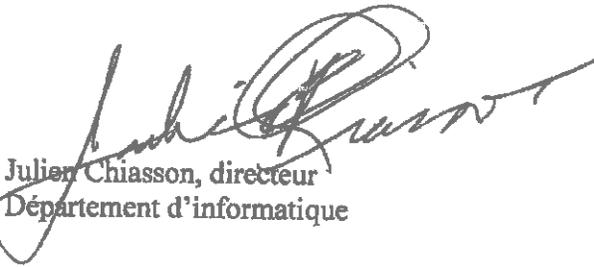
Objet : Condition d'admission à la mineure en informatique

Monsieur le doyen,

Lors de sa réunion de la semaine passée, le UARD d'informatique a voté que la condition d'admission à la mineure en informatique soit la condition « D ».

Vous trouverez en annexe des items de réflexion sur le sujet.

Veillez agréer, Monsieur le doyen, mes salutations les meilleures,



Julien Chiasson, directeur  
Département d'informatique

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

(506) 858-4335

[www.umoncton.ca/umcm-sciences-informatique](http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-informatique)

Moncton, le 5 mai 2016

Monsieur Francis LeBlanc,  
Doyen de la Faculté des sciences,  
Université de Moncton

Objet : Conditions d'admission aux mineures de mathématiques et de statistique appliquée

Monsieur le doyen,

Lors de sa réunion du 21 avril 2016, l'UARD de mathématiques et statistique a discuté et examiné les conditions d'admission aux mineures de mathématiques et de statistique appliquée. Suite à cette discussion, l'UARD de mathématiques et statistique a adopté les deux propositions suivantes :

**Proposition :**

Que la condition d'admission pour la mineure en mathématiques soit la condition D.

**Proposition :**

Que la condition d'admission pour la mineure en statistique appliquée soit la condition D ou la condition C avec le cours MATH1023 ou l'équivalent.

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments distingués.



Mohamed Farhloul, directeur

Département de mathématiques et de statistique

Université de Moncton, le 4 mai 2016.

Francis LeBlanc

Doyen de la Faculté des Sciences.

Objet: Mineure en physique.

M. Le doyen,

Les dernières exigences de l'Université indiquent que les programmes des mineures doivent être "autoportants".

Nous avons donc modifié le programme reconfiguré de notre mineure en physique pour le rendre conforme aux exigences justifiées de l'Université.

Je vous fais donc parvenir, dans un document séparé de la présente lettre, ce programme reconfiguré et modifié. Après discussion, questions, réponses, commentaires et quelques modifications, ce programme, vérifié par la Vice-doyenne, a été adopté à l'unanimité lors de la réunion du 18 avril 2016 de notre Unité Académique Réseau par Discipline (UARD). Vous trouverez, aussi dans un document distinct de la présente lettre, le compte rendu de la réunion de notre UARD tenue à cet effet.

Les conditions d'admission pour le programme de la mineure sont explicités dans ce que nous désignons par condition D et qui se lit comme suit:

*"FRAN 10411, MATH 30411C' et deux cours de sciences de 1<sup>re</sup> année de disciplines différentes choisies parmi BIOL, CHIM et PHYS ainsi qu'un autre cours de 1<sup>re</sup> année de niveau 1 (régulier).*

*"Il est fortement recommandé à la candidate ou au candidat qui postule l'admission à un programme d'études qui exige la condition d'admission D d'avoir réussi le cours MATH 30421C (N.-B., secteur francophone) ou Calculus 120 (N.-B., secteur anglophone) ou leur équivalent (Calcul)."*

Je vous prie donc M. Le doyen, conformément aux directives de notre Vice-doyenne, de soumettre ce programme de mineure en physique au Conseil de la Faculté des Sciences.

Veuillez agréer, M. Le doyen, l'expression de mes sentiments bien distingués.



Normand Beaudoin

Professeur/ Directeur.

Département de physique et d'Astronomie.

Université de Moncton.

Le 22 avril 2016

Monsieur Francis LeBlanc  
Doyen  
Faculté des sciences  
Université de Moncton  
N.-B. E1A 3E9

**Objet : Conditions d'admissions en mineures de chimie et biochimie**

Monsieur le doyen,

À sa réunion du 21 avril 2016, l'Uard de chimie et biochimie a discuté des conditions d'admissions pour les mineures en chimie et biochimie. L'Assemblée a fait et adopté la recommandation suivante :

**PROPOSITION 2016-U2-1-1 :**

«L'Uard de chimie et biochimie propose que les conditions d'admissions pour les mineures en chimie et biochimie soient les conditions C.»

Les membres de l'Assemblée soulignent que ces conditions permettront l'accessibilité à nos mineures par la plupart des étudiantes et étudiants.

Espérant que vous appuierez la recommandation départementale, veuillez accepter, Monsieur le doyen, l'expression de mes meilleures salutations.



Abdelaziz Nait Ajjou  
Directeur  
Département de chimie et biochimie

Le 10 mai 2016

Monsieur Francis LeBlanc, doyen  
Faculté des sciences  
Université de Moncton  
Moncton, NB  
E1A 3E9

Objet : condition d'admission de la mineure en biologie

Monsieur le Doyen,

Afin de montrer un peu de flexibilité et d'améliorer l'inclusion au programme (voir la lettre du 22 avril 2016), le UARD de biologie a accepté l'amendement suivant pour ce qui est de la condition d'admission au programme de la mineure : Que la condition « C » soit assortie des conditions particulières suivantes afin d'améliorer l'inclusion au programme de la mineure en biologie: FRAN10411; Math30411B ou Math30411C; BIOL53421 ou BIOL53411; CHIM52411 ou PHYS51411 (proposition 2016 05 06 01, consultation par courriel).

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, mes salutations distinguées.



Gilles Miron, directeur  
Département de biologie



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

20 JUL. 2016

Le 12 septembre 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton – campus de Moncton  
Moncton (N.-B.)



**Objet : Condition d'admission à la mineure en développement personnel et social**

Monsieur le Vice-recteur,

À sa réunion du 24 août 2016, le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, a adopté la résolution suivante :

**R : 05-CFSSSC-160824**

*« Que le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires recommandent que la Condition « B » soit ajoutée à la mineure en Développement personnel et social.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le doyen,

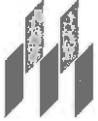
Paul É. Bourque  
PEB/cf

c. c. M. Jean-François Richard, Vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales  
M. Pascal Robichaud, registraire  
M. Slimane Belbraouet, directeur, École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4945  
Télécopieur : 506.858.4479

fsssc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Le 12 septembre 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton – campus de Moncton  
Moncton (N.-B.)



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

20 JUL. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Objet : Critère d'admission à la mineure en psychologie**

Monsieur le Vice-recteur,

Étant donné qu'il est maintenant possible d'obtenir un diplôme de baccalauréat par cumul de mineures, la présente sert à assurer que les critères d'admission sont en lien avec ceux des programmes réguliers de baccalauréat. Par conséquent, à sa réunion du 24 août 2016, le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires a adopté la résolution suivante :

**R : 04-CFSSSC-160824**

*« Que les membres du CFSSSC recommandent que le critère d'admission à la mineure en psychologie soit le même du programme de Baccalauréat ès art (majeure en psychologie), à savoir la condition « C » avec l'exigence particulière pour les candidates et les candidats du Nouveau-Brunswick, à l'effet que le cours PHYS51411 soit accepté en remplacement du cours CHIM52411 pour l'admission au programme. »*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le doyen,

Paul É. Bourque  
PÉB/cf

- c. c. M. Jean-François Richard, vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires  
professorales  
M. Pascal Robichaud, registraire  
M. Jean Saint-Aubin, directeur, École de psychologie

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4945  
Télécopieur : 506.858.4479

fsssc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

### Conditions d'admission aux mineures

---

En vertu du nouveau règlement sur les mineures (3.7.1) il doit y avoir une condition d'admission pour chaque mineure.

Pour faire suite à l'adoption du règlement, nous avons donc demandé aux facultés de nous recommander une condition d'admission pour chaque mineure. Pour limiter le nombre de dossiers à porter à l'ordre du jour du Comité des programmes, nous avons choisi de colliger toutes les recommandations des facultés et de les soumettre au CPR d'un seul coup.

Pour toute discipline d'étude où la condition d'admission au baccalauréat est la A, les facultés n'avaient aucune recommandation à nous faire, puisque la condition A s'applique par défaut aux mineures de cette même discipline. Là où la condition d'admission au baccalauréat est la B, C ou D, nous avons reçu une recommandation. Le tableau en annexe relate les recommandations des facultés. Dans ce tableau, les mineures pour lesquelles la condition d'admission est automatiquement la A et les mineures pour lesquelles la condition fut déjà approuvée sont en bleue. Pour ces mineures, il n'y a aucune décision à prendre. Les mineures pour lesquelles il faut une recommandation du Comité des programmes et une décision du Sénat académique sont en jaune. Certains projets de création d'une mineure ne sont pas là, puisque le projet de création comporte sa propre recommandation sur la condition d'admission. Finalement, notons qu'il n'y a pas de mineure à la Faculté des sciences de l'Éducation, à la Faculté de droit ou à la Faculté d'ingénierie.

Si le CPR est d'accord, la recommandation au Sénat académique pourrait s'écrire comme suit :

Que le Sénat académique approuve que :

- la condition d'admission A s'applique aux mineures en marketing, en sciences de la gestion, en systèmes d'information organisationnels, en criminologie, en allemand, en économie, en études acadiennes, en français langue seconde, en géographie, en langues étrangères, en politiques publiques et en sciences sociales,
- que la condition d'admission B s'applique aux mineures en comptabilité, en finance, en gestion des opérations et en développement personnel et social,
- que la condition d'admission C s'applique aux mineures en biologie et en psychologie, et
- que la condition d'admission D s'applique aux mineures en biochimie, en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques, en physique et en statistique appliquée.

**4. RÈGLEMENT PARTICULIER SUR LA RÉUSSITE OBLIGATOIRE DE CHACUNE DES COMPOSANTES EXPÉRIMENTALE ET THÉORIQUE DES COURS INTÉGRÉS**

**R : 13-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours-laboratoires intégrés de niveau 1000 à la Faculté des sciences. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique adopte le règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours-laboratoires intégrés de niveau 1000 à la Faculté des sciences. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Moncton, le 4 octobre 2016

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

13 OCT. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

SECRETARIAT GÉNÉRAL

18 OCT. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Objet : Proposition d'un règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours intégrés**

Monsieur Samson,

Depuis septembre 2016, la Faculté des sciences offre un certain nombre de cours-laboratoire intégrés de niveau 1000. Dans le cadre des sciences expérimentales, il est primordial de maîtriser autant la composante expérimentale que la composante théorique. Or, une personne pourrait se concentrer sur la partie théorique sans jamais faire de laboratoire et réussir le cours avec une note supérieure à 60% (voir tableau ci-joint). Par ailleurs, quelqu'un pourrait réussir le cours sans réussir la partie théorique. Par expérience, nous savons que bon nombre d'étudiantes et étudiants tentent d'éviter la formation expérimentale quand c'est possible. Il est pourtant essentiel que l'étudiante ou l'étudiant réussisse les deux composantes (théorie et laboratoire) comme c'était la pratique avec les cours théoriques et expérimentaux séparés jusqu'à maintenant. Les règlements universitaires de 1<sup>er</sup> cycle ne permettent pas d'exiger la réussite des deux composantes. Le règlement 8.6.1 indique que la lettre finale d'un cours est déterminée à partir de l'ensemble des notes obtenues à chacune des épreuves de contrôle, le nombre minimum d'évaluations pour un cours étant fixé à trois.

Pour s'assurer de la réussite de deux composantes, la Faculté des sciences propose un règlement particulier qui s'appliquera principalement pour les cours de biologie, de chimie et de physique de 1<sup>re</sup> année. Chacun des cours qu'on voudra soumettre au règlement sera présenté au Conseil de faculté afin d'obtenir son accord. Si le règlement s'applique à un cours, tous les groupes de ce cours (même sigle) seront soumis au règlement afin que toutes les étudiantes et tous les étudiants soient traités équitablement.

**Proposition (L.G., Gi.M.) :** « Certains cours comportent une importante composante pratique en plus d'une composante théorique. Dans ces cas, il faut réussir à la fois la composante pratique et la composante théorique pour réussir le cours. Le Conseil de la Faculté désigne les cours qui sont sujets à cette règle et cela se reflète dans le plan de cours. Dans l'esprit du règlement 8.6.1, chacune des composantes doit faire l'objet d'un minimum de trois évaluations. » Adoptée à l'unanimité.

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

.../2

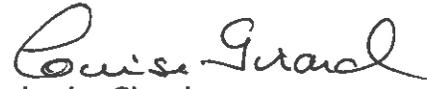
Monsieur André Samson

-2-

Le 4 octobre 2016

À des fins d'information, la Faculté d'ingénierie s'apprête à soumettre le même règlement pour ses propres cours intégrés. Je vous prie de bien vouloir soumettre cette proposition au Comité des programmes afin d'obtenir son assentiment. Je demeure à votre disposition pour toutes questions concernant ce dossier. Veuillez agréer, Monsieur Samson, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-doyenne,  
Faculté des sciences



Louise Girard

PJ

CC : Monsieur Francis LeBlanc, doyen, Faculté des sciences

## Évaluation des cours/labo intégrés

La note de passage est de 60%, le laboratoire vaut 25% de la note finale

Laboratoire		Théorie		Note globale
/25	/100	/75	/100	/100
0	0	60,0	80,0	60
5	20	55,0	73,3	60
10	40	50,0	66,7	60
15	60	45,0	60,0	60
17,5	70	42,5	56,7	60
20	80	40,0	53,3	60
22,5	90	37,5	50,0	60
25	100	35,0	46,7	60

Jusqu'à tout récemment, les cours théoriques (3 crédits) et les laboratoires (1 crédits) étaient séparés. Avec les nouveaux cours intégrés, nous conservons proportionnellement le même poids de chacune de ces composantes soit  $1/(3+1)=25\%$  pour le laboratoire et  $3/(3+1)=75\%$  pour la partie théorique.

D'une part, l'obtention de 80% sur la partie théorique du cours assure la réussite du cours sans jamais avoir fait le laboratoire. D'autre part, une note de 90% au laboratoire peut entraîner la réussite du cours si l'étudiant n'obtient que 50% pour la partie théorique. Ces deux situations sont possibles pour un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants et en particulier pour le premier cas de figure illustré précédemment.

## Louise Girard

---

**De:** Marthe Robichaud  
**Envoyé:** 26 mai 2016 11:00  
**À:** Louise Girard  
**Objet:** RE: Création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés - Date cible 6 juin 2016

Bonjour Louise,

Les professeures et professeurs sont au courant de la volonté de créer ce règlement particulier, je vais donc laisser celles-ci et ceux-ci se prononcer. Merci !

*Marthe Robichaud*

Professeure de comptabilité  
Doyenne des études par intérim  
Université de Moncton, campus de Shippagan  
218, boulevard J.-D.- Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick) E8S 1P6  
Téléphone: (506) 336-3400, poste 3414  
Adresse courriel : [marthe.robichaud@umoncton.ca](mailto:marthe.robichaud@umoncton.ca)

---

**De :** Louise Girard  
**Envoyé :** 24 mai 2016 11:16  
**À :** Marthe Robichaud; Pierrette Fortin  
**Objet :** TR: Création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés - Date cible 6 juin 2016

Bonjour Marthe et Pierrette,

La Faculté des sciences consulte les UARDs au sujet de la création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés. Si un cours est soumis à ce nouveau règlement, tous les groupes de ce cours y seront soumis incluant ceux de l'UMCE et de l'UMCS. Vos commentaires à ce sujet sont les bienvenus. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Bien à vous,  
Louise

*Louise Girard, Ph.D.*

Vice-doyenne  
Faculté des sciences, R-119  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B., E1A 3E9  
506-858-4429  
[louise.girard@umoncton.ca](mailto:louise.girard@umoncton.ca)

**De :** Louise Girard  
**Envoyé :** 24 mai 2016 11:09  
**À :** Gilles Miron <[gilles.miron@umoncton.ca](mailto:gilles.miron@umoncton.ca)>; Abdelaziz Nait Ajjou <[abdelaziz.nait.ajjou@umoncton.ca](mailto:abdelaziz.nait.ajjou@umoncton.ca)>; Mohamed

Farhloul <[mohamed.farhloul@umoncton.ca](mailto:mohamed.farhloul@umoncton.ca)>; Abdelaziz Nait Ajjou <[abdelaziz.nait.ajjou@umoncton.ca](mailto:abdelaziz.nait.ajjou@umoncton.ca)>; Julien B. Chiasson <[julien.chiasson@umoncton.ca](mailto:julien.chiasson@umoncton.ca)>

Cc : Francis LeBlanc <[francis.leblanc@umoncton.ca](mailto:francis.leblanc@umoncton.ca)>; Stephan G. Reeb <[stephan.reeb@umoncton.ca](mailto:stephan.reeb@umoncton.ca)>

Objet : Création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés - Date cible 6 juin 2016

Bonjour,

À partir de septembre 2016, la Faculté offrira un certain nombre de cours avec laboratoires intégrés. Comme vous savez, une personne pourrait se concentrer sur la partie théorique sans jamais faire de laboratoire et réussir le cours avec une note supérieure à 60%. Par ailleurs, quelqu'un pourrait réussir le cours sans réussir la partie théorique. Cependant, il est important que l'étudiante ou l'étudiant réussisse les deux composantes (pratique et théorique). Les règlements universitaires de 1<sup>er</sup> cycle ne permettent pas d'exiger la réussite des deux composantes. Le règlement 8.6.1 indique que la lettre finale d'un cours est déterminée à partir de l'ensemble des notes obtenues à chacune des épreuves de contrôle, le nombre minimum d'évaluations pour un cours étant fixé à trois.

Pour nous assurer de la réussite de deux composantes, nous devons créer un règlement particulier pour la Faculté. Plusieurs facultés ont des règlements particuliers. Voici le libellé du règlement particulier suggéré :

«Certains cours comportent une importante composante pratique en plus d'une composante théorique. Dans ces cas, il faut réussir à la fois la composante pratique et la composante théorique pour réussir le cours. Le Conseil de la faculté désigne les cours qui sont sujets à cette règle et cela se reflète dans le plan de cours. Dans l'esprit du règlement 8.6.1, chacune des composantes doit faire l'objet d'un minimum de trois évaluations.»

Comme un cours doit être évalué sur au moins 3 évaluations, il est impératif que chaque composante d'un cours dont la réussite est obligatoire soit aussi évaluée sur la base d'au moins 3 évaluations. Le registraire nous a confirmé que ce libellé serait conforme aux règlements de 1<sup>er</sup> cycle. Ce règlement s'appliquerait surtout pour nos cours de biologie, chimie et physique de 1<sup>re</sup> année. Chacun des cours qu'on voudra soumettre au règlement sera présenté au Conseil de faculté afin d'obtenir son accord. Il va de soi que si le règlement s'applique à un cours, tous les groupes de ce cours (même sigle) seront soumis au règlement afin que toutes les étudiantes et tous les étudiants soient traités équitablement.

**Je vous prie de bien vouloir consulter votre UARD sur ce libellé d'ici le 6 juin 2016.** Le Conseil de Faculté se prononcera sur le règlement en juin et l'acheminera au Comité des programmes puis au Sénat académique.

*Louise Girard, Ph.D.*  
Vice-doyenne  
Faculté des sciences, R-119  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B., E1A 3E9  
506-858-4429  
[louise.girard@umoncton.ca](mailto:louise.girard@umoncton.ca)

---

## Louise Girard

---

**De:** Pierrette Fortin  
**Envoyé:** 5 octobre 2016 13:03  
**À:** Louise Girard  
**Objet:** Re: TR: Création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés - Date cible 6 juin 2016

Bonjour Louise,

Non, je n'ai pas d'avis sur la question. J'accepte la décision des UARD.

Bonne fin de journée,

Pierrette  
Pierrette Fortin, Ph.D.  
Doyenne des études  
Université de Moncton - campus d'Edmundston  
165, boul. Hébert  
Edmundston, N.-B.  
E3V 2S8  
Téléphone : (506) 737-5233  
Télécopieur : (506) 737-5373

---

**De :** Louise Girard  
**Date :** mercredi 5 octobre 2016 10:34  
**À :** Pfortin  
**Objet :** TR: Création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés - Date cible 6 juin 2016

Bonjour Pierrette,  
Je m'appête à demander au CPR de créer un règlement particulier sur l'évaluation des cours qui intègrent une composante pratique à leur contenu. À cet égard, je t'avais envoyé le courriel ci-dessous, mais je ne pense pas avoir reçu une réponse de ta part. Tous les UARDS ainsi que l'UMCS ont appuyé la création de ce règlement. Avais-tu un avis sur la question?  
Cordialement,  
Louise

*Louise Girard, Ph.D.*  
Vice-doyenne  
Faculté des sciences, R-119  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B., E1A 3E9  
506-858-4429  
[louise.girard@umoncton.ca](mailto:louise.girard@umoncton.ca)

**De :** Louise Girard  
**Envoyé :** 24 mai 2016 11:16

À : Marthe Robichaud <marthe.robichaud@umoncton.ca>; Pierrette Fortin <pierrette.fortin@umoncton.ca>

Objet : TR: Création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés - Date cible 6 juin 2016

Bonjour Marthe et Pierrette,

La Faculté des sciences consulte les UARDs au sujet de la création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés. Si un cours est soumis à ce nouveau règlement, tous les groupes de ce cours y seront soumis incluant ceux de l'UMCE et de l'UMCS. Vos commentaires à ce sujet sont les bienvenus. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Bien à vous,

Louise

*Louise Girard, Ph.D.*

Vice-doyenne

Faculté des sciences, R-119

Université de Moncton

Moncton, N.-B., E1A 3E9

506-858-4429

[louise.girard@umoncton.ca](mailto:louise.girard@umoncton.ca)

De : Louise Girard

Envoyé : 24 mai 2016 11:09

À : Gilles Miron <gilles.miron@umoncton.ca>; Abdelaziz Nait Ajjou <abdelaziz.nait.ajjou@umoncton.ca>; Mohamed Farhloul <mohamed.farhloul@umoncton.ca>; Abdelaziz Nait Ajjou <abdelaziz.nait.ajjou@umoncton.ca>; Julien B. Chiasson <julien.chiasson@umoncton.ca>

Cc : Francis LeBlanc <francis.leblanc@umoncton.ca>; Stephan G. Reeb <stephan.reeb@umoncton.ca>

Objet : Création d'un règlement particulier sur l'évaluation des cours/laboratoires intégrés - Date cible 6 juin 2016

Bonjour,

À partir de septembre 2016, la Faculté offrira un certain nombre de cours avec laboratoires intégrés. Comme vous savez, une personne pourrait se concentrer sur la partie théorique sans jamais faire de laboratoire et réussir le cours avec une note supérieure à 60%. Par ailleurs, quelqu'un pourrait réussir le cours sans réussir la partie théorique. Cependant, il est important que l'étudiante ou l'étudiant réussisse les deux composantes (pratique et théorique). Les règlements universitaires de 1<sup>er</sup> cycle ne permettent pas d'exiger la réussite des deux composantes. Le règlement 8.6.1 indique que la lettre finale d'un cours est déterminée à partir de l'ensemble des notes obtenues à chacune des épreuves de contrôle, le nombre minimum d'évaluations pour un cours étant fixé à trois.

Pour nous assurer de la réussite de deux composantes, nous devons créer un règlement particulier pour la Faculté. Plusieurs facultés ont des règlements particuliers. Voici le libellé du règlement particulier suggéré :

«Certains cours comportent une importante composante pratique en plus d'une composante théorique. Dans ces cas, il faut réussir à la fois la composante pratique et la composante théorique pour réussir le cours. Le Conseil de la faculté désigne les cours qui sont sujets à cette règle et cela se reflète dans le plan de cours. Dans l'esprit du règlement 8.6.1, chacune des composantes doit faire l'objet d'un minimum de trois évaluations.»

Comme un cours doit être évalué sur au moins 3 évaluations, il est impératif que chaque composante d'un cours dont la réussite est obligatoire soit aussi évaluée sur la base d'au moins 3 évaluations. Le registraire nous a confirmé que ce libellé serait conforme aux règlements de 1<sup>er</sup> cycle. Ce règlement s'appliquerait surtout pour nos cours de biologie, chimie et physique de 1<sup>re</sup> année. Chacun des cours qu'on voudra soumettre au règlement sera présenté au Conseil de faculté afin d'obtenir son accord. Il va de soi que si le règlement s'applique à un cours, tous les groupes de ce cours (même sigle) seront soumis au règlement afin que toutes les étudiantes et tous les étudiants soient traités équitablement.

Je vous prie de bien vouloir consulter votre UARD sur ce libellé d'ici le **6 juin 2016**. Le Conseil de Faculté se prononcera sur le règlement en juin et l'acheminera au Comité des programmes puis au Sénat académique.

*Louise Girard, Ph.D.*

Vice-doyenne  
Faculté des sciences, R-119  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B., E1A 3E9  
506-858-4429  
[louise.girard@umoncton.ca](mailto:louise.girard@umoncton.ca)

---

5. **MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS 10.4.1 – DATE LIMITE D'ABANDON SANS ÉCHEC**

**R : 16-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements 10.4.1 et 28.4.1 – Date limite d'abandon sans échec. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 10.4.1 – Date limite d'abandon sans échec. »*

## Lynne M. Castonguay

---

**De:** Pascal Robichaud  
**Envoyé:** 22 février 2017 09:06  
**À:** Jean-François Richard  
**Cc:** Lynne M. Castonguay; Yvonne Bourque; Sylvie Doiron; Valmond Cormier  
**Objet:** TR: Date limite d'abandon au 2e cycle  
**Pièces jointes:** POL-RVD-Date limite d'abandon d'un cours sans échec, 2e cycle - 21 fév 2017.docx

Salut Jean-François,

À la suite de discussions avec le Service des dossier et avec la FESR, nous avons décidé de reporter l'adoption du règlement sur la date limite d'abandon sans échec au deuxième cycle à la prochaine réunion du Sénat académique. Le projet de règlement pour le premier cycle serait toujours à l'ordre du jour du Sénat du 10 mars. Nous reportons l'adoption du projet de règlement du deuxième cycle puisqu'il y a une nouvelle volonté d'arrimer la date limite du deuxième cycle à celle du premier cycle. Présentement, la date limite au deuxième cycle est plus tôt de deux semaine de celle du premier cycle. Le Service des dossiers nous informe que Socrate ne permet qu'une seule date pour tous les cycles et, dès lors, que la date limite au deuxième cycle n'est pas gérée. J'en ai discuté avec le décanat de la FESR, qui ne voit pas de raisons pour lesquelles la date limite au deuxième cycle devrait être différente de celle du premier cycle. J'ai donc produit une nouvelle version du projet de règlement au deuxième cycle et je l'ai remis à la FESR. Le projet sera étudié par un comité de révision et recommandé au Conseil de la FESR. Il ne pourra donc pas être approuvé à temps pour la réunion du Sénat du 10 mars, mais devrait l'être pour celle du mois de mai.

Pascal

---

**De :** François Vigneau  
**Envoyé :** 21 février 2017 17:04  
**À :** Pascal Robichaud  
**Cc :** FESR  
**Objet :** TR: Date limite d'abandon au 2e cycle

Merci Pascal.

Nous traiterons de ça à notre prochaine réunion du comité d'étude et de révision.

Bonne soirée.

Frs.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

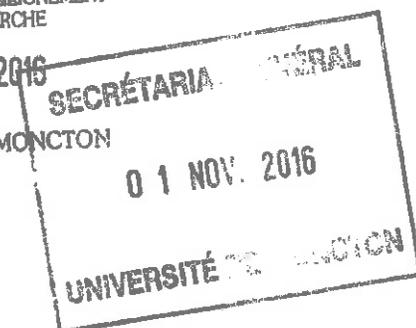
Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

Le 25 octobre 2016

Monsieur André Samson, président  
Comité des programmes  
Pavillon Taillon

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

25 OCT. 2016



**Objet : Modifications au règlement 10.4.1 – Date limite d'abandon sans échec**

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe un document comprenant un projet de modification au règlement 10.4.1 relativement à la date limite d'abandon dans échec incluant une note expliquant le motif de ce projet. Le projet de règlement a été soumis à un processus de consultation auprès de la RVD le 20 mai 2016, et a reçu l'aval de ses membres.

Je vous prie donc de faire l'étude de ce projet de règlement au Comité des programmes et de l'acheminer au Sénat académique.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales,

Jean-François Richard, Ph. D.

JFR/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Membres de la RVD

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4137  
jean-francois.richard@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

## Projet de règlement

**Date limite d'abandon sans échec à la session d'hiver****Contexte**

Le début de la session d'hiver ayant été reporté d'une semaine, la RVD est d'avis que la date limite d'abandon sans échec devrait également être reportée afin que l'étudiante ou l'étudiant ait autant de temps entre le début des cours et la date limite de retrait à la session d'hiver qu'à la session d'automne. Pour ce faire, il est recommandé de modifier le règlement 10.4.1 afin de reporter la date limite d'abandon sans échec à la session d'hiver au premier cycle du 28 février au 4 mars et de modifier le règlement 28.4.1 afin de reporter la date limite d'abandon à la session d'hiver au deuxième cycle du 15 février au 21 février. Il n'y a pas de date limite d'abandon au troisième cycle.

**Projets de règlements****Premier cycle**

<b>Règlement actuel</b>	<b>Règlement proposé</b>
<b>10.4.1</b> L'abandon de cours au programme est permis jusqu'au 31 octobre de la session d'automne et jusqu'au 28 février de la session d'hiver. La date limite d'abandon d'un cours d'une durée de deux sessions (automne et hiver) est le 28 février. L'abandon après ces dates entraîne normalement la lettre E au dossier. Le cours qui ne suit pas l'horaire régulier d'une session est exclu du présent règlement et la date limite d'abandon est laissée à l'appréciation de la doyenne ou du doyen responsable du cours.	<b>10.4.1</b> L'abandon de cours au programme est permis jusqu'au 31 octobre de la session d'automne et jusqu'au <b>4 mars</b> de la session d'hiver. La date limite d'abandon d'un cours d'une durée de deux sessions (automne et hiver) est le <b>4 mars</b> . L'abandon après ces dates entraîne normalement la lettre E au dossier. Le cours qui ne suit pas l'horaire régulier d'une session est exclu du présent règlement et la date limite d'abandon est laissée à l'appréciation de la doyenne ou du doyen responsable du cours.

6. DEMANDE D'EXEMPTION AUX NORMES LINGUISTIQUES AU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

**R : 10-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux exigences particulières des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage), du Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires), et de la Majeure en études françaises. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences particulières des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage), du Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires), et de la Majeure en études françaises. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Le 17 octobre 2016

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton



VICE-RECTOR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

19 OCT. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Objet : Demande d'exemption aux normes linguistiques au  
Département d'études françaises

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre une requête provenant de l'UARD d'Études françaises concernant une demande d'exemption aux normes linguistiques et, plus spécifiquement, au Barème pour la correction des travaux écrits adopté par le Sénat académique à sa réunion du 21 août 2015.

La lettre du responsable de l'UARD d'Études françaises, Monsieur David Décarie, est explicite sur les motifs justifiant cette requête et sur l'importance que les membres de l'UARD accordent à cette question (voir lettre ci-jointe datée du 17 août 2016). Estimant la demande justifiée, le Conseil de faculté a voté une proposition l'appuyant lors de sa réunion du 24 août dernier. Enfin, vous trouverez ci-joint une lettre du président du Conseil de la langue française (CLF), M. Gervais Mbarga, qui se dit d'accord avec les mesures proposées par l'UARD. À cela s'ajoutent trois formulaires CPR-2 et trois formulaires CPR-10.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des  
arts et des sciences sociales,

  
Matthieu LeBlanc

- c. c. David Décarie, président de l'UARD-Études françaises
- p. j. Lettre de David Décarie, président de l'UARD-Études françaises (17 août 2016)
- Lettre de Gervais Mbarga, président du CLF (18 août 2016)
- CPR-2 (3)
- CPR-10 (3)



Département d'études françaises  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B., E1A 3E9 CANADA  
Tél.: (506) 858-4050  
Télécopieur : (506) 858-4166  
Courriel : def@umoncton.ca

Le 17 août 2016

Monsieur Matthieu LeBlanc  
Vice-doyen  
Faculté des arts et des sciences sociales

Monsieur le vice-doyen,

**Objet : Exemption – Normes linguistiques du Conseil de la langue française**

À la réunion du 21 août 2015, le Sénat académique a adopté une nouvelle version du « Barème pour la correction des travaux écrits » (« Normes linguistiques de l'Université de Moncton »). Il a été proposé que le barème soit annexé à tous les plans de cours, à moins que les « unités académiques [...] adoptent des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline » (« Normes linguistiques de l'Université de Moncton », p. 1).

Le Département d'études françaises souscrit entièrement à l'esprit des « Normes linguistiques de l'Université de Moncton ». Au cœur des deux disciplines de notre département (sciences du langage et études littéraires), la qualité et la précision de la langue sont intégrées dans les pratiques de nos professeures et professeurs. Pour cette raison, l'Assemblée du département d'études françaises demande d'être exempté de l'application stricte des « Normes linguistiques de l'Université de Moncton ».

Les professeures et professeurs du département appliquent un barème particulier, plus rigoureux, afin de vérifier et mesurer la qualité de la langue écrite de nos étudiantes et étudiants ainsi que leur capacité de s'exprimer avec précision et clarté.

Voici les principales différences du barème que nous appliquons :

- le barème de l'Université porte sur des tranches de mots; il nous semble important de corriger l'ensemble du travail;
- le barème de l'Université prévoit une pénalité maximale d'une lettre (soit 10 % de la note); notre barème prévoit une pénalité maximale de deux lettres (soit 20 % de la note).

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Pour sanctionner les fautes, nous appliquons un barème simple et clair :

- pour un travail de 5 pages et moins, l'étudiant.e est pénalisé.e de 0,5 points par faute;
- pour un travail de 6 pages et plus, l'étudiant.e est pénalisé.e. de 0,2 points<sup>1</sup>.

Les types de fautes sanctionnées sont les suivantes : anglicisme (ANGL); vocabulaire (VOC), orthographe (O), ponctuation (P), grammaire (G), syntaxe (SY)<sup>2</sup>.

Par la présente, nous soumettons notre demande d'exemption au Conseil de faculté pour que vous puissiez ensuite l'acheminer au Comité des programmes. Accepté par notre UARD, ce document a également été soumis à Gervais Mbarga, président du Conseil de la langue française, pour approbation.

Veillez agréer, Monsieur le vice-doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



David Décarie

Directeur du Département d'études françaises

<sup>1</sup> Ce barème est en fait très près de celui de l'Université. Un texte de 10 pages compte environ 3200 mots soit 4 fois plus que le barème de 800 mots présenté dans le tableau « Barème pour le calcul de la pénalité » des « Normes linguistiques de l'Université de Moncton ». Selon ces normes, pour perdre 10 %, un étudiant doit donc faire 64 fautes; pour perdre 20 %, 128 fautes. Dans notre barème, l'étudiant doit faire 100 fautes pour perdre 20 %.

<sup>2</sup> Une même faute de vocabulaire ou d'orthographe répétée plusieurs fois, n'est comptée qu'une seule fois. Une faute importante de grammaire (par ex., confusion du verbe « avoir » à la 3<sup>e</sup> personne du singulier de l'indicatif présent et de la préposition « à ») peut être pénalisée jusqu'à 5 fois.



Moncton, le 18 août 2016

Professeur David Décarie  
Directeur du Département d'études françaises,  
FASS  
Université de Moncton.

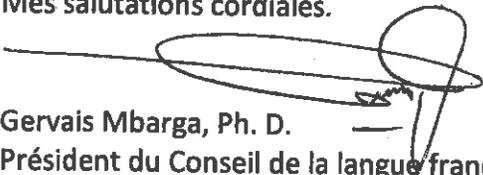
**Objet** : Normes linguistiques.

Faisant suite à notre échange téléphonique du 16 août 2016 et à votre demande relative aux normes linguistiques pour le Département d'études françaises, j'ai soumis votre requête aux membres du Conseil de la langue française.

Le Conseil ne voit pas d'objection à ce que vous appliquiez à votre unité les normes que vous nous avez soumises dans l'objectif d'un meilleur encadrement des étudiants. La politique linguistique prévoit en effet que les unités académiques peuvent adopter des politiques plus rigoureuses, si elles le désirent, pour une meilleure performance dans leur discipline.

Vous voudrez cependant informer largement les étudiants des nouvelles normes que vous entendez mettre en œuvre et demander aux enseignants de les inclure dans leurs syllabi conformément au nouveau règlement 8.12 sur le plan de cours.

Mes salutations cordiales.



Gervais Mbarga, Ph. D.  
Président du Conseil de la langue française  
Université de Moncton

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 14 octobre 2016

Département : Études françaises

Nom du programme : BA (Spécialisation en sciences du langage)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
		<b>AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>	
		<b>Les cours de LITT et LING des programmes de 1<sup>er</sup> cycle du Département d'études françaises sont exemptés de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliqueront ainsi un barème particulier, plus rigoureux, pour répondre aux exigences de leurs disciplines (sciences du langage et études littéraires). Le barème sera intégré aux plans de cours LING et LITT.</b>	
FORMATION FONDAMENTALE	90 CR.	FORMATION FONDAMENTALE	90 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	60 CR.	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	60 CR.
Obligatoires	27 CR.	Obligatoires	27 CR.
LING1810 Intro à l'étude du langage	3	LING1810 Intro à l'étude du langage	3
LING1811 Éléments de linguistique	3	LING1811 Éléments de linguistique	3
LING2820 Phonétique et phonologie	3	LING2820 Phonétique et phonologie	3
LING2822 Syntaxe	3	LING2822 Syntaxe	3
LING2900 La recherche en linguistique	3	LING2900 La recherche en linguistique	3
LING2950 Langue et société	3	LING2950 Langue et société	3
LING3821 Morphologie	3	LING3821 Morphologie	3
LING4600 Projet en linguistique	6	LING4600 Projet en linguistique	6
Cours à option	33 CR.	Cours à option	33 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
LING2943 Le fr. dans l'espace franco.	3	LING2943 Le fr. dans l'espace franco.	3
LING3824 Les langues du monde	3	LING3824 Les langues du monde	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
LING2831 Histoire du français I	3	LING2831 Histoire du français I	3
LING2832 Histoire du français II	3	LING2832 Histoire du français II	3
LING2943 Le fr. dans l'espace franco.	3	LING2943 Le fr. dans l'espace franco.	3
LING2960 Acquisition du langage	3	LING2960 Acquisition du langage	3
LING2961 Ling. et enseignement du fr.	3	LING2961 Ling. et enseignement du fr.	3
Choisir 27 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 27 crédits parmi les cours suivants :	
LING3824 Les langues du monde	3	LING3824 Les langues du monde	3
LING3850 Lexicologie et lexicographie	3	LING3850 Lexicologie et lexicographie	3
LING3852 Sémantique	3	LING3852 Sémantique	3
LING3920 Le fr. en Amérique du Nord	3	LING3920 Le fr. en Amérique du Nord	3
LING3922 Grammaire textuelle	3	LING3922 Grammaire textuelle	3
LING3940 Sociolinguistique	3	LING3940 Sociolinguistique	3
LING3952 Analyse conversationnelle	3	LING3952 Analyse conversationnelle	3
LING3971 Bilinguisme individuel	3	LING3971 Bilinguisme individuel	3
LING3972 Bilinguisme social	3	LING3972 Bilinguisme social	3
LING4040 Théories énonciatives	3	LING4040 Théories énonciatives	3
LING4050 Questions de linguistique	3	LING4050 Questions de linguistique	3
LING4300 Histoire des idées ling.	3	LING4300 Histoire des idées ling.	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	30 CR.	COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	30 CR.
Obligatoires	3 CR.	Obligatoires	3 CR.
STAT2653 Statistique descriptive	3	STAT2653 Statistique descriptive	3
Cours à option	27 CR.	Cours à option	27 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
PHIL1100 Initiation à la philosophie	3	PHIL1100 Initiation à la philosophie	3
PHIL2210 Philo de la communication	3	PHIL2210 Philo de la communication	3
PHIL2252 Anthropologie philosophique	3	PHIL2252 Anthropologie philosophique	3
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :	
LITT2671 Littérature orale : les genres	3	LITT2671 Littérature orale : les genres	3
LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr.	3	LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr.	3
LITT2701 Littérature et société	3	LITT2701 Littérature et société	3
LITT4672 Oralité et écriture	3	LITT4672 Oralité et écriture	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
ALLE1611 Allemand I	3	ALLE1611 Allemand I	3
ESPA1611 Espagnol I	3	ESPA1611 Espagnol I	3
Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi l'une des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, ECON, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TRAD		Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi l'une des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, ECON, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TRAD	
Choisir 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi l'une des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, ECON, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TRAD		Choisir 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi l'une des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, ECON, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TRAD	
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	30 CR.	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	30 CR.
	GLOBAL 120 CR.		GLOBAL 120 CR.

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
B.A. (spécialisation en sciences du langage)
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton : 4 ans  
Edmundston : 2 premières années\*  
Shippagan : première année\*  
\*les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2017

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

L'objectif principal du programme est l'acquisition d'une formation fondamentale en linguistique générale et en sociolinguistique menant aux études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Le programme vise à faire connaître les différentes disciplines qui abordent l'étude du langage et des langues spécifiques dans une perspective sociale, cognitive et historique, tout en insistant sur la spécificité de leur objet, de leurs fondements théoriques et de leurs approches méthodologiques.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation en sciences du langage fait appel aux stratégies d'apprentissage les plus courantes: cours magistraux, séminaires, présentations orales, travaux pratiques, recherches documentaires, ateliers d'initiation aux outils informatisés pour la constitution de corpus, organisation de mini-colloques. Dans certains cours, l'accent est mis sur le travail de terrain : observation participante et recueil de corpus par des entretiens ou d'autres méthodes éprouvées (enregistrement de la langue dans des endroits publics). La majorité des cours exige la rédaction de travaux longs, ce qui développe l'esprit d'analyse et de synthèse.

### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

---



---



---



---



---

#### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

**Les cours de LITT et LING des programmes de 1<sup>er</sup> cycle du Département d'études françaises sont exemptés de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliqueront ainsi un barème particulier, plus rigoureux, pour répondre aux exigences de leurs disciplines (sciences du langage et études littéraires). Le barème sera intégré aux plans de cours LING et LITT.**

#### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.

Obligatoires 27 CR.

LING1810	Intro à l'étude du langage	3
LING1811	Éléments de linguistique	3
LING2820	Phonétique et phonologie	3
LING2822	Syntaxe	3
LING2900	La recherche en linguistique	3
LING2950	Langue et société	3
LING3821	Morphologie	3
LING4600	Projet en linguistique	6

Cours à option 33 CR.

*Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :*

LING2943	Le fr. dans l'espace franco.	3
LING3824	Les langues du monde	3

*Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :*

LING2831	Histoire du français I	3
LING2832	Histoire du français II	3
LING2943	Le fr. dans l'espace franco.	3
LING2960	Acquisition du langage	3
LING2961	Ling. et enseignement du fr.	3

*Choisir 27 crédits parmi les cours suivants :*

LING3824	Les langues du monde	3
LING3850	Lexicologie et lexicographie	3
LING3852	Sémantique	3
LING3920	Le fr. en Amérique du Nord	3
LING3922	Grammaire textuelle	3
LING3940	Sociolinguistique	3
LING3952	Analyse conversationnelle	3
LING3971	Bilinguisme individuel	3
LING3972	Bilinguisme social	3
LING4040	Théories énonciatives	3
LING4050	Questions de linguistique	3
LING4300	Histoire des idées ling.	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 CR.

Obligatoires 3 CR.

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

STAT2653	Statistique descriptive	3
Cours à option		27 CR.
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</i>		
PHIL1100	Initiation à la philosophie	3
PHIL2210	Philo de la communication	3
PHIL2252	Anthropologie philosophique	3
<i>Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :</i>		
LITT2671	Littérature orale : les genres	3
LITT2672	Ethnologie de l'Amérique fr.	3
LITT2701	Littérature et société	3
LITT4672	Oralité et écriture	3
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</i>		
ALLE1611	Allemand I	3
ESPA1611	Espagnol I	3
<i>Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi les disciplines suivantes : ALLE, ANGL, ECON, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TRAD</i>		
<i>Choisir 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les disciplines suivantes : ALLE, ANGL, ECON, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TRAD</i>		9
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX		30 CR.
GLOBAL		120 CR.

### Formation générale

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : LING1810

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : LING2950

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG4 parmi les disciplines suivantes : ALLE, ANGL, ECON, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TRAD.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences :

STAT2653

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : LITT2671, LITT2672, LITT2701 ou LITT4672

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL1100, PHIL2210 ou PHIL2252

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)

### 3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 14 octobre 2016

Département : Études françaises

Nom du programme : Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
	<b>AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>
	<b>Les cours de LITT et LING des programmes de 1<sup>er</sup> cycle du Département d'études françaises sont exemptés de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliqueront ainsi un barème particulier, plus rigoureux, pour répondre aux exigences de leurs disciplines (sciences du langage et études littéraires). Le barème sera intégré aux plans de cours LING et LITT.</b>
FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.	FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.
Obligatoires 30 CR.	Obligatoires 30 CR.
LITT1180 La littérature française I 3	LITT1180 La littérature française I 3
LITT1404 Le texte romanesque 3	LITT1404 Le texte romanesque 3
LITT2190 La littérature française II 3	LITT2190 La littérature française II 3
LITT2403 Le texte poétique 3	LITT2403 Le texte poétique 3
LITT2701 Littérature et société 3	LITT2701 Littérature et société 3
LITT2820 Histoire de la litt. du Québec 3	LITT2820 Histoire de la litt. du Québec 3
LITT2830 Histoire de la litt. acadienne 3	LITT2830 Histoire de la litt. acadienne 3
LITT3820 Méthodologie et théories litt. 3	LITT3820 Méthodologie et théories litt. 3
LITT4400 Théorie littéraire 3	LITT4400 Théorie littéraire 3
LITT4452 Projet de recherche 3	LITT4452 Projet de recherche 3
Cours à option 30 CR.	Cours à option 30 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :
LITT2800 Litt. francophones du monde 3	LITT2800 Litt. francophones du monde 3
LITT3702 Littérature universelle 3	LITT3702 Littérature universelle 3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :
LITT2154 Roman français au 19 <sup>e</sup> siècle 3	LITT2154 Roman français au 19 <sup>e</sup> siècle 3
LITT2670 La littérature jeunesse 3	LITT2670 La littérature jeunesse 3
LITT2671 Littérature orale : les genres 3	LITT2671 Littérature orale : les genres 3
LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr. 3	LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr. 3
LITT2800 Litt. francophones du monde 3	LITT2800 Litt. francophones du monde 3
LITT2810 Thèmes littéraires I 3	LITT2810 Thèmes littéraires I 3
LITT2900 Théorie et histoire du cinéma 3	LITT2900 Théorie et histoire du cinéma 3
Choisir 24 crédits parmi les cours suivants :	Choisir 24 crédits parmi les cours suivants :
LITT3130 Litt. française du 17 <sup>e</sup> siècle 3	LITT3130 Litt. française du 17 <sup>e</sup> siècle 3
LITT3153 Poésie française au 19 <sup>e</sup> siècle 3	LITT3153 Poésie française au 19 <sup>e</sup> siècle 3
LITT3163 Poésie française au 20 <sup>e</sup> siècle 3	LITT3163 Poésie française au 20 <sup>e</sup> siècle 3
LITT3164 Roman français au 20 <sup>e</sup> siècle 3	LITT3164 Roman français au 20 <sup>e</sup> siècle 3
LITT3206 Essai québécois 3	LITT3206 Essai québécois 3
LITT3383 Poésie acadienne 3	LITT3383 Poésie acadienne 3
LITT3385 Roman acadien 3	LITT3385 Roman acadien 3
LITT3386 Essai acadien 3	LITT3386 Essai acadien 3
LITT3387 Théâtre acadien 3	LITT3387 Théâtre acadien 3
LITT3425 Le siècle des Lumières 3	LITT3425 Le siècle des Lumières 3
LITT3673 Le conte populaire en Acadie 3	LITT3673 Le conte populaire en Acadie 3
LITT3674 La chanson traditionnelle 3	LITT3674 La chanson traditionnelle 3
LITT3675 Légendes et récits de croyance 3	LITT3675 Légendes et récits de croyance 3

LITT3702	Littérature universelle	3	LITT3674	La chanson traditionnelle	3
LITT3790	Atelier de création (poésie)	3	LITT3675	Légendes et récits de croyance	3
LITT3791	Atelier de création (récits)	3	LITT3702	Littérature universelle	3
LITT3800	Thèmes littéraires II	3	LITT3790	Atelier de création (poésie)	3
LITT3810	La litt. au niveau secondaire	3	LITT3791	Atelier de création (récits)	3
LITT3830	Litt. francophones du Canada	3	LITT3800	Thèmes littéraires II	3
LITT3840	Poésie québécoise	3	LITT3810	La litt. au niveau secondaire	3
LITT3850	Roman québécois avant 1960	3	LITT3830	Litt. francophones du Canada	3
LITT4000	Roman québécois depuis 1960	3	LITT3840	Poésie québécoise	3
LITT4110	Litt. française du Moyen Âge	3	LITT3850	Roman québécois avant 1960	3
LITT4120	Litt. française du 16 <sup>e</sup> siècle	3	LITT4000	Roman québécois depuis 1960	3
LITT4140	Litt. française du 18 <sup>e</sup> siècle	3	LITT4110	Litt. française du Moyen Âge	3
LITT4165	Théâtre français moderne	3	LITT4120	Litt. française du 16 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4205	Théâtre québécois	3	LITT4140	Litt. française du 18 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4672	Oralité et écriture	3	LITT4165	Théâtre français moderne	3
LITT4750	Pratique de la critique	3	LITT4205	Théâtre québécois	3
LITT4900	Littérature et cinéma	3	LITT4672	Oralité et écriture	3
			LITT4750	Pratique de la critique	3
			LITT4900	Littérature et cinéma	3
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 CR.			COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 CR.		
Obligatoires 12 CR.			Obligatoires 12 CR.		
LING1810	Intro à l'étude du langage	3	LING1810	Intro à l'étude du langage	3
LING1811	Éléments de linguistique	3	LING1811	Éléments de linguistique	3
PHIL1100	Initiation à la philosophie	3	PHIL1100	Initiation à la philosophie	3
SOCI1001	Introduction à la sociologie	3	SOCI1001	Introduction à la sociologie	3
Cours à option 18 CR.			Cours à option 18 CR.		
Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA, LING.			Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA, LING.		
Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA.			Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA.		
Choisir 3 crédits parmi les cours de la discipline LING.			Choisir 3 crédits parmi les cours de la discipline LING.		
Choisir 3 crédits parmi les cours de la discipline PHIL.			Choisir 3 crédits parmi les cours de la discipline PHIL.		
Choisir 6 crédits parmi les cours des disciplines ANGL (littérature) et HIST, ou parmi les cours suivants :			Choisir 6 crédits parmi les cours des disciplines ANGL (littérature) et HIST, ou parmi les cours suivants :		
ARVI1530	L'art des débuts au 19 <sup>e</sup> siècle	3	ARVI1530	L'art des débuts au 19 <sup>e</sup> siècle	3
ARVI1540	L'art du 20 <sup>e</sup> siècle	3	ARVI1540	L'art du 20 <sup>e</sup> siècle	3
MULT1013	Civilisations et cultures	3	MULT1013	Civilisations et cultures	3
SCRE2133	Figures mythiques et religion	3	SCRE2133	Figures mythiques et religion	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3	TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3780	Traduction et interculturalité	3	TRAD3780	Traduction et interculturalité	3
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.			FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.		
GLOBAL 120 CR.			GLOBAL 120 CR.		

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

**1. Identification du programme**

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
B.A. (spécialisation en études littéraires)
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton : 4 ans  
Edmundston : 2 premières années\*  
Shippagan : première année\*  
\*les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2017

**2. Description du programme**

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)  
L'objectif principal est l'acquisition d'une culture littéraire diversifiée. Le programme vise à faire connaître l'histoire littéraire de l'Acadie, du Québec et de la France, à assurer une formation théorique substantielle en familiarisant l'étudiante ou l'étudiant avec les diverses conceptions et approches du texte littéraire, à l'initier à la recherche en littérature, tout en lui permettant de mettre l'accent sur la littérature acadienne et sur la création littéraire.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)  
Les présentations magistrales et la lecture des œuvres littéraires occupent une place prépondérante dans la transmission des connaissances qui permettent de mieux comprendre le phénomène de la littérature. L'enseignement magistral et la lecture se complètent dans l'analyse des œuvres étudiées dans des discussions animées par la ou le professeur. Les activités d'apprentissage comprennent la dissertation, le compte rendu, l'exposé oral, l'examen, les divers travaux pratiques, et elles peuvent faire place à la création littéraire. Les étudiantes et les étudiants doivent aussi réaliser un projet de recherche qui les prépare aux études supérieures.
- 2.3 Conditions d'admission
- Condition " A "
  - Condition " B "
  - Condition " C "
  - Condition " D "
  - Autres exigences particulières (s'il y a lieu)
- 
- 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  
 autres)

**Les cours de LITT et LING des programmes de 1<sup>er</sup> cycle du Département d'études françaises sont exemptés de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliqueront ainsi un barème particulier, plus rigoureux, pour répondre aux exigences de leurs disciplines (sciences du langage et études littéraires). Le barème sera intégré aux plans de cours LING et LITT.**

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

FORMATION FONDAMENTALE		90 CR
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE		60 CR
Obligatoires		30 CR.
LITT1180	La littérature française I	3
LITT1404	Le texte romanesque	3
LITT2190	La littérature française II	3
LITT2403	Le texte poétique	3
LITT2701	Littérature et société	3
LITT2820	Histoire de la litt. du Québec	3
LITT2830	Histoire de la litt. acadienne	3
LITT3820	Méthodologie et théories litt.	3
LITT4400	Théorie littéraire	3
LITT4452	Projet de recherche	3
Cours à option		30 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
LITT2800	Litt. francophones du monde	3
LITT3702	Littérature universelle	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
LITT2154	Roman français au 19 <sup>e</sup> siècle	3
LITT2670	La littérature jeunesse	3
LITT2671	Littérature orale : les genres	3
LITT2672	Ethnologie de l'Amérique fr.	3
LITT2800	Litt. francophones du monde	3
LITT2810	Thèmes littéraires I	3
LITT2900	Théorie et histoire du cinéma	3
Choisir 24 crédits parmi les cours suivants :		
LITT3130	Litt. française du 17 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3153	Poésie française au 19 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3163	Poésie française au 20 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3164	Roman français au 20 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3206	Essai québécois	3
LITT3383	Poésie acadienne	3
LITT3385	Roman acadien	3
LITT3386	Essai acadien	3
LITT3387	Théâtre acadien	3
LITT3425	Le siècle des Lumières	3
LITT3673	Le conte populaire en Acadie	3
LITT3674	La chanson traditionnelle	3
LITT3675	Légendes et récits de croyance	3
LITT3702	Littérature universelle	3
LITT3790	Atelier de création (poésie)	3
LITT3791	Atelier de création (récits)	3
LITT3800	Thèmes littéraires II	3
LITT3810	La litt. au niveau secondaire	3
LITT3830	Litt. francophones du Canada	3
LITT3840	Poésie québécoise	3
LITT3850	Roman québécois avant 1960	3

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

LITT4000	Roman québécois depuis 1960	3
LITT4110	Litt. française du Moyen Âge	3
LITT4120	Litt. française du 16 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4140	Litt. française du 18 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4165	Théâtre français moderne	3
LITT4205	Théâtre québécois	3
LITT4672	Oralité et écriture	3
LITT4750	Pratique de la critique	3
LITT4900	Littérature et cinéma	3
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES		30 CR.
Obligatoires		12 CR.
LING1810	Intro à l'étude du langage	3
LING1811	Éléments de linguistique	3
PHIL1100	Initiation à la philosophie	3
SOCI1001	Introduction à la sociologie	3
Cours à option		18 CR.
Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA ou LING		
Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE ou ESPA		
Choisir 3 crédits parmi les cours de la discipline LING		
Choisir 3 crédits parmi les cours de la discipline PHIL		
Choisir 6 crédits parmi les cours des disciplines ANGL (littérature) et HIST, ou parmi les cours suivants :		
ARVI1530	L'art des débuts au 19 <sup>e</sup> siècle	3
ARVI1540	L'art du 20 <sup>e</sup> siècle	3
MULT1013	Civilisations et cultures	3
SCRE2133	Figures mythiques et religion	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3780	Traduction et interculturalité	3
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX		30 CR.
GLOBAL		120 CR.

### Formation générale

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : [FASS1000](#)

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : [LITT2190 La littérature française II](#)

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : [LITT2701 Littérature et société](#)

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : [SOCI1001 Introduction à la sociologie](#)

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : [Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.](#)

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : [LITT1404 Le texte romanesque](#)

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : [PHIL1100 Initiation à la philosophie](#)

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : [FRAN1500 et FRAN1600](#)

### **3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 14 octobre 2016

Département : Études françaises

Nom du programme : Majeure en études françaises

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
		<b>AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>	
		Les cours de LITT et LING des programmes de 1 <sup>er</sup> cycle du Département d'études françaises sont exemptés de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliqueront ainsi un barème particulier, plus rigoureux, pour répondre aux exigences de leurs disciplines (sciences du langage et études littéraires). Le barème sera intégré aux plans de cours LING et LITT.	
FORMATION FONDAMENTALE	66 CR.	FORMATION FONDAMENTALE	66 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	48 CR.	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	48 CR.
Obligatoires	15 CR.	Obligatoires	15 CR.
LING1810	Intro à l'étude du langage 3	LING1810	Intro à l'étude du langage 3
LING1811	Éléments de linguistique 3	LING1811	Éléments de linguistique 3
LING2950	Langue et société 3	LING2950	Langue et société 3
LITT1404	Le texte romanesque 3	LITT1404	Le texte romanesque 3
LITT2403	Le texte poétique 3	LITT2403	Le texte poétique 3
Cours à option	33 CR.	Cours à option	33 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
LITT1180	La littérature française I 3	LITT1180	La littérature française I 3
LITT2190	La littérature française II 3	LITT2190	La littérature française II 3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
LITT2820	Histoire de la litt. du Québec 3	LITT2820	Histoire de la litt. du Québec 3
LITT2830	Histoire de la litt. acadienne 3	LITT2830	Histoire de la litt. acadienne 3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
LING2820	Phonétique et phonologie 3	LING2820	Phonétique et phonologie 3
LING2822	Syntaxe 3	LING2822	Syntaxe 3
Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :	
LING3821	Morphologie 3	LING3821	Morphologie 3
LING3824	Les langues du monde 3	LING3824	Les langues du monde 3

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

LING3850	Lexicologie et lexicographie	3	LING3850	Lexicologie et lexicographie	3
LING3852	Sémantique	3	LING3852	Sémantique	3
LING3920	Le fr. en Amérique du Nord	3	LING3920	Le fr. en Amérique du Nord	3
LING3922	Grammaire textuelle	3	LING3922	Grammaire textuelle	3
LING3940	Sociolinguistique	3	LING3940	Sociolinguistique	3
LING3952	Analyse conversationnelle	3	LING3952	Analyse conversationnelle	3
LING3971	Bilinguisme individuel	3	LING3971	Bilinguisme individuel	3
LING3972	Bilinguisme social	3	LING3972	Bilinguisme social	3
LING4040	Théories énonciatives	3	LING4040	Théories énonciatives	3
LING4050	Questions de linguistique	3	LING4050	Questions de linguistique	3
LING4300	Histoires des idées ling.	3	LING4300	Histoires des idées ling.	3
Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :			Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :		
LITT3130	Litt. française du 17 <sup>e</sup> siècle	3	LITT3130	Litt. française du 17 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3153	Poésie française au 19 <sup>e</sup> siècle	3	LITT3153	Poésie française au 19 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3163	Poésie française au 20 <sup>e</sup> siècle	3	LITT3163	Poésie française au 20 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3164	Roman français au 20 <sup>e</sup> siècle	3	LITT3164	Roman français au 20 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3206	Essai québécois	3	LITT3206	Essai québécois	3
LITT3383	Poésie acadienne	3	LITT3383	Poésie acadienne	3
LITT3385	Roman acadien	3	LITT3385	Roman acadien	3
LITT3386	Essai acadien	3	LITT3386	Essai acadien	3
LITT3387	Théâtre acadien	3	LITT3387	Théâtre acadien	3
LITT3425	Le siècle des Lumières	3	LITT3425	Le siècle des Lumières	3
LITT3673	Le conte populaire en Acadie	3	LITT3673	Le conte populaire en Acadie	3
LITT3674	La chanson traditionnelle	3	LITT3674	La chanson traditionnelle	3
LITT3675	Légendes et récits de croyance	3	LITT3675	Légendes et récits de croyance	3
LITT3702	Littérature universelle	3	LITT3702	Littérature universelle	3
LITT3790	Atelier de création (poésie)	3	LITT3790	Atelier de création (poésie)	3
LITT3791	Atelier de création (récits)	3	LITT3791	Atelier de création (récits)	3
LITT3800	Thèmes littéraires II	3	LITT3800	Thèmes littéraires II	3
LITT3810	La litt. au niveau secondaire	3	LITT3810	La litt. au niveau secondaire	3
LITT3820	Méthodologie et théories litt.	3	LITT3820	Méthodologie et théories litt.	3
LITT3830	Litt. francophones du Canada	3	LITT3830	Litt. francophones du Canada	3
LITT3840	Poésie québécoise	3	LITT3840	Poésie québécoise	3
LITT3850	Roman québécois avant 1960	3	LITT3850	Roman québécois avant 1960	3
LITT4000	Roman québécois depuis 1960	3	LITT4000	Roman québécois depuis 1960	3
LITT4110	Litt. française du Moyen Âge	3	LITT4110	Litt. française du Moyen Âge	3
LITT4120	Litt. française du 16 <sup>e</sup> siècle	3	LITT4120	Litt. française du 16 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4140	Litt. française du 18 <sup>e</sup> siècle	3	LITT4140	Litt. française du 18 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4165	Théâtre français moderne	3	LITT4165	Théâtre français moderne	3
LITT4205	Théâtre québécois	3	LITT4205	Théâtre québécois	3
LITT4400	Théorie littéraire	3	LITT4400	Théorie littéraire	3
LITT4672	Oralité et écriture	3	LITT4672	Oralité et écriture	3
LITT4750	Pratique de la critique	3	LITT4750	Pratique de la critique	3
LITT4900	Littérature et cinéma	3	LITT4900	Littérature et cinéma	3
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES		18 CR.	COURS DES DISCIPLINES CONNEXES		18 CR.
Obligatoires		6 CR.	Obligatoires		6 CR.
PHIL1100	Initiation à la philosophie	3	PHIL1100	Initiation à la philosophie	3
SOCI1001	Introduction à la sociologie	3	SOCI1001	Introduction à la sociologie	3
Cours à option <sup>(1)</sup>		12 CR.	Cours à option <sup>(1)</sup>		12 CR.
Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA.			Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA.		
Choisir 9 crédits parmi les cours de la discipline HIST, ou parmi les cours suivants :			Choisir 9 crédits parmi les cours de la discipline HIST, ou parmi les cours suivants :		

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

MULT1013	Civilisations et cultures	3	MULT1013	Civilisations et cultures	3
SCRE2133	Figures mythiques et religion	3	SCRE2133	Figures mythiques et religion	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3	TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3780	Traduction et interculturalité	3	TRAD3780	Traduction et interculturalité	3
(1) Ou tout autre cours approuvé par le Département d'études françaises			(1) Ou tout autre cours approuvé par le Département d'études françaises		
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.			FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.		
MINEURE 24 CR.			MINEURE 24 CR.		
GLOBAL 120 CR.			GLOBAL 120 CR.		

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme : Baccalauréat ès arts (majeure en études françaises)
- 1.2 Unité responsable : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé : B. A. (majeure en études françaises)
- 1.4 Durée du programme : 4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme : Moncton : 4 ans  
Edmundston : 2 premières années\*  
Shippagan : première année\*  
\*Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur : Juillet 2017

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise à offrir une formation de base en linguistique et en littérature. Il débouche sur l'acquisition de connaissances substantielles dans le domaine des études littéraires (littératures acadienne, française et québécoise, histoire littéraire) et des sciences du langage (linguistique générale et sociolinguistique). Il donne aussi à l'étudiante et à l'étudiant les outils d'analyse lui permettant de développer son autonomie et ses capacités de recherche en français.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les présentations magistrales occupent une place prépondérante dans les cours de littérature (histoire littéraire, genres et théories littéraires). Des exercices, des discussions, des documents audiovisuels sont intégrés à ces présentations qui profitent également des nouvelles technologies. L'apprentissage passe aussi par un contact direct avec les œuvres au moyen de la lecture et de l'analyse. Les cours de linguistique, qui mettent l'accent sur l'analyse théorique mais aussi sur la recherche de terrain, intègrent tout un ensemble de stratégies, notamment l'enseignement magistral, les travaux pratiques, les présentations orales, les visites de conférenciers et les activités de recherche documentaire.



**Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)**

LING3824	Les langues du monde	3
LING3850	Lexicologie et lexicographie	3
LING3852	Sémantique	3
LING3920	Le fr. en Amérique du Nord	3
LING3922	Grammaire textuelle	3
LING3940	Sociolinguistique	3
LING3952	Analyse conversationnelle	3
LING3971	Bilinguisme individuel	3
LING3972	Bilinguisme social	3
LING4040	Théories énonciatives	3
LING4050	Questions de linguistique	3
LING4300	Histoires des idées ling.	3

Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :

LITT3130	Litt. française du 17 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3153	Poésie française au 19 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3163	Poésie française au 20 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3164	Roman français au 20 <sup>e</sup> siècle	3
LITT3206	Essai québécois	3
LITT3383	Poésie acadienne	3
LITT3385	Roman acadien	3
LITT3386	Essai acadien	3
LITT3387	Théâtre acadien	3
LITT3425	Le siècle des Lumières	3
LITT3673	Le conte populaire en Acadie	3
LITT3674	La chanson traditionnelle	3
LITT3675	Légendes et récits de croyance	3
LITT3702	Littérature universelle	3
LITT3790	Atelier de création (poésie)	3
LITT3791	Atelier de création (récits)	3
LITT3800	Thèmes littéraires II	3
LITT3810	La litt. au niveau secondaire	3
LITT3820	Méthodologie et théories litt.	3
LITT3830	Litt. francophones du Canada	3
LITT3840	Poésie québécoise	3
LITT3850	Roman québécois avant 1960	3
LITT4000	Roman québécois depuis 1960	3
LITT4110	Litt. française du Moyen Âge	3
LITT4120	Litt. française du 16 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4140	Litt. française du 18 <sup>e</sup> siècle	3
LITT4165	Théâtre français moderne	3
LITT4205	Théâtre québécois	3
LITT4400	Théorie littéraire	3
LITT4672	Oralité et écriture	3
LITT4750	Pratique de la critique	3
LITT4900	Littérature et cinéma	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.

Obligatoires 6 CR.

PHIL1100	Initiation à la philosophie	3
SOCI1001	Introduction à la sociologie	3

Cours à option<sup>(1)</sup> 12 CR.

Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ALLE, ESPA.

Choisir 9 crédits parmi les cours de la discipline HIST, ou parmi les cours suivants :

MULT1013	Civilisations et cultures	3
SCRE2133	Figures mythiques et religion	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3780	Traduction et interculturalité	3

<sup>(1)</sup> Ou tout autre cours approuvé par le Département d'études françaises

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.

MINEURE 24 CR.

GLOBAL 120 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

#### Formation générale

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : LITT1180, LITT2190.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : LING2950.

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : SOCI1001.

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : LITT1404.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL1100.

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600 <sup>(2)</sup>.

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

<sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

### 3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

**7. ABOLITION DE LA MINEURE EN ÉTUDES DU VIEILLISSEMENT**

**R : 11-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition de la Mineure en études du vieillissement. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique abolisse la Mineure en études du vieillissement. »*

22/16-17



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
14 DEC. 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTOR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

12 DEC. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 9 décembre 2016

REGISTRARIAT  
CAMPUS DE MONCTON  
13 DEC. 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton

**Objet : Abolition de la mineure en études du vieillissement**

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à l'abolition de la mineure en études du vieillissement. Comme vous le constaterez à la lecture de la note de service de M. Ronald Babin, l'UARD de sociologie propose l'abolition de cette mineure du fait qu'elle ne dispose pas des ressources pour assurer la prestation du programme, sans compter que les admissions y sont suspendues depuis 2009.

La proposition d'abolition a été adoptée par l'UARD de sociologie à sa réunion du 10 novembre 2016, puis par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 7 décembre 2016.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des  
arts et des sciences sociales,

Matthieu LeBlanc

- p. j. Note de service de Ronald Babin, directeur, Département de sociologie  
CPR-12 : Abolition de la mineure en études du vieillissement

## NOTE DE SERVICE

**Destinataires :** Matthieu LeBlanc, vice-doyen  
Faculté des arts et des sciences sociales

**Auteur :** Ronald Babin, directeur  
Département de sociologie  
Responsable de l'UARD de sociologie 

**Objet :** Suppression de la mineure en études du vieillissement

**Date :** le 18 novembre 2016

---

La présente est pour soumettre les documents pertinents relatifs à la suppression (abolition) du programme de mineure en vieillissement.

L'UARD de sociologie regrette d'en arriver là mais constate que malgré la grande pertinence sociale évidente de cette thématique en Acadie, au Nouveau-Brunswick et au Canada qu'il y a une absence de volonté institutionnelle (administration, faculté, chaire) de soutenir des études en vieillissement. De plus, comme les inscriptions sont suspendues depuis 2009 et que nous ne disposons d'aucunes ressources en la matière pour en assurer le maintien, comment pourrions-nous faire autrement?

Ce changement a été discuté une première fois en Assemblée UARD le 27 novembre 2015, une seconde fois le 16 juin 2016 et puis récemment lors de la réunion du 10 novembre 2016 où la suppression du programme a été adoptée avec deux abstentions.

Il ne resterait désormais que deux cours (GERO 2020 et GERO 2040) au Répertoire pour répondre au souhait exprimé par le campus de Shippagan. Celui-ci offre en effet les cours pour les étudiantes et étudiants en science infirmière ainsi que dans le cadre de l'Université du troisième âge.

Merci de donner suite à cette démarche visant sa proposition ainsi que son adoption par le Conseil de la FASS.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : des arts et des sciences sociales le 7 décembre 2016

Département : Sociologie

Nom du programme : Mineure en études du vieillissement

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

**Veillez noter que les inscriptions à ce programme sont suspendues depuis juillet 2009.**

MINEURE EN ÉTUDES DU VIEILLISSEMENT

OBJECTIFS

Ce programme doit permettre l'acquisition de connaissances et la réflexion concernant la nature et les conséquences du vieillissement des individus et du vieillissement des populations. Il vise à offrir une formation de base multidisciplinaire dans le champ du vieillissement. Deux orientations sont ouvertes à l'intérieur du même programme et dépendent du choix de cours de l'étudiante ou de l'étudiant, soit une mineure centrée sur le vieillissement des individus et une mineure centrée sur le vieillissement des populations.

L'étudiante ou l'étudiant est tenu de faire approuver son choix de cours par le ou la responsable du programme de la mineure.

TABLEAU DES COURS

*OBLIGATOIRES* 6 CR.

GERO2020 GERO2040

*OPTION A* 12 CR.

Choisir 12 crédits parmi les cours suivants<sup>(1)</sup> :

ECON2021 ECON/DEMO2050 GERO3130  
GERO4200 PSYC2670 SOCI2810  
SCPO3211<sup>(2)</sup> ← ou → SCPO4211<sup>(2)</sup>  
TSOC1305<sup>(2)</sup> ← ou → TSOC 3305<sup>(2)</sup> TSOC2165

*OPTION B* 6 CR.

Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :

GERO3400 GERO4310      GERO4340      GERO4350  
KNEP3033 RETO3312      NUAL1003      SCRE2640  
SINF2613 SINF3123

*GLOBAL* 24 CR.

- 1) Les cours en surplus de la liste OPTION A peuvent être comptabilisés comme cours de la liste OPTION B.
- 2) Ce cours est crédité lorsqu'au moins une évaluation de l'étudiante ou de l'étudiant a porté sur le vieillissement des populations.

8. RECONFIGURATION DU B.A.-B. ÉD. (MAJEURE EN ÉTUDES FAMILIALES)

**R : 04-CPR-170209**

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de B.A.-B. Éd (Majeure en études familiales) incluant les modifications aux conditions de maintien. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de B.A.-B. Éd (Majeure en études familiales) incluant les modifications aux conditions de maintien. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 15 décembre 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

20 DEC. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur,

Lors de sa réunion du 2 juin 2016, le Comité des programmes a étudié le programme de B. A. - B. Éd. (majeure en études familiales) qui lui avait été soumis conjointement par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et la Faculté des sciences de l'éducation.

Le Comité a demandé à la Faculté des sciences de l'éducation d'examiner les propositions suivantes :

- que le cours **ETFA2403 Comportement vestimentaire** soit déplacé dans la liste des cours options (liste B)
- que le cours **ETFA3301 Gestion/ressources familiales** devienne un cours obligatoire (première discipline scolaire).

Le directeur de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, M. Slimane Belbraouet, nous avise qu'à la suite de plusieurs réunions et de diverses consultations, il fut décidé de maintenir les cours tels que présentés au Comité des programmes en juin 2016. Vous trouverez ci-joint une lettre de sa part qui justifie cette décision.

Par ailleurs, le Comité des programmes souhaitait également recevoir les motifs et l'argumentaire qui expliquent les changements aux conditions de maintien. Voici donc les explications demandées :

*L'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins 2,00 à la session d'automne de sa première année d'études et une moyenne cumulative d'au moins 2,30 à la fin de sa première année.*

*Dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins 2,00 par session et une moyenne cumulative d'au moins 2,50.*

Pavillon Jeanne-de-Valois  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

Dans le programme actuel, il faut obtenir une moyenne pondérée de **1,50** à la session d'automne de la première année et une moyenne cumulative d'au moins **2,30** à la fin de la première année. À compter de la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée de **2,00** et une moyenne cumulative d'au moins **2,30**.

Le changement apporté à la moyenne pondérée à obtenir à la fin du premier semestre est simplement logique. Si quelqu'un obtient une moyenne de 1,50 durant son premier semestre, il est pratiquement (mathématiquement) impossible d'obtenir une moyenne cumulative de 2,30 à la fin du deuxième semestre.

En ce qui a trait à l'augmentation de la moyenne cumulative de maintien, nous avons plusieurs raisons pour ce faire. Il convient de rappeler qu'avant le 1<sup>er</sup> mai 2000, la moyenne cumulative exigée comme condition de maintien en éducation était de 2,5. À cette période, un rendement ou une valeur numérique de 2,5 correspondait à une note de C+, selon le barème en vigueur. Le 1<sup>er</sup> mai 2000, un nouveau barème est entré en vigueur à l'Université, où la valeur 2,3 correspondait désormais à une note de C+. La Faculté des sciences de l'éducation avait alors opté pour une diminution de la valeur numérique à atteindre comme condition de maintien (soit 2,3), qui correspondait toujours par ailleurs à la note C+.

Depuis, des défis se présentent lors des placements de stage, qui deviennent de plus en plus difficiles lorsqu'il s'agit de dossiers académiques dont le rendement est considéré comme faible (moyenne cumulative se situant entre 2,3 et 2,5). Également, plusieurs étudiantes et étudiants dont la moyenne cumulative se situe à ces niveaux rencontrent des défis, souvent au moment d'enseigner certains contenus disciplinaires lors du stage de quatre mois. À la lumière de ces considérations, la Faculté a donc convenu qu'un retour aux conditions de maintien exigées avant le 1<sup>er</sup> mai 2000 était de mise, afin d'assurer un minimum de connaissances et de compétences au niveau des contenus disciplinaires et au niveau pédagogique. Rappelons aussi que les attentes de la société envers le système scolaire ne vont pas en diminuant; bien au contraire, elles sont de plus en plus élevées. La Faculté a donc un rôle de premier plan à jouer afin d'assurer que les enseignants et enseignantes qui entrent dans l'exercice de la profession possèdent les compétences nécessaires pour mieux répondre aux besoins du milieu.

Les changements apportés au libellé du règlement particulier relatif aux exigences linguistiques, notamment au test de compétences langagières en français (TCLF), s'expliquent par une mise à jour du règlement et un souhait de clarification. En effet, la période de passation obligatoire entre 2008 à 2010 étant terminée, laquelle servait à valider les trois versions du test, il n'y a plus lieu d'en parler. Depuis septembre 2010, il n'y a que la réussite du TCLF qui est obligatoire, tel que le stipulait le règlement. Nous avons donc enlevé les références à cette période de passation obligatoire pour uniquement parler de la réussite obligatoire.

Ces explications devraient répondre aux éléments qui ont été demandés par le Comité et je vous prie d'apporter ces documents au Comité des programmes pour leur assentiment.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marianne Cormier, Ph. D.  
Doyenne

p. j.

- c. c : M. Slimane Belbraouet, directeur, École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales  
M. Jean Labelle, directeur, DESRH, Faculté des sciences de l'éducation  
M. Paul Bourque, doyen, Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, Faculté des sciences de l'éducation  
M. Pascal Robichaud, registraire



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Le 7 décembre 2016

Madame Marianne Cormier  
Doyenne  
Faculté des Sciences de l'éducation  
JEANNE-DE-VALOIS

**Objet :** Reconfiguration du B.A.-B.Éd (majeure en études familiales) (doc. CPR-160602)

Madame Cormier,

Par la présente, nous désirons répondre aux préoccupations soulevées par les membres du Comité des programmes (CPR) tels que rapportées dans le Procès-verbal (CPR-160602) concernant la reconfiguration du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales).

Étant donné que le suivi doit être fait par la Faculté des Sciences de l'éducation, nous vous prions de prendre connaissance de la lettre ci-jointe afin d'entreprendre les démarches pour l'acheminer au Comité des programmes.

Veillez accepter, Madame Cormier, mes sentiments les plus respectueux.

Le directeur par interim,

Slimane Belbraouet, P.D.  
École des sciences des aliments, de nutrition  
et d'études familiales

pj : lettre adressée aux membres du Comité des programmes

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4285  
Télécopieur : 506.858.4283

esane@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



Le 7 décembre 2016

Membres du Comité des programmes  
PAVILLON TAILLON  
Université de Moncton  
Moncton, NB

**Objet :** Reconfiguration du B.A.-B.Éd (majeure en études familiales) (doc. CPR-160602)

Chers membres du comité des programmes,

Par la présente, nous désirons répondre aux préoccupations soulevées par les membres du Comité des programmes (CPR) tels que rapportées dans le Procès-verbal (CPR-160602) concernant la reconfiguration du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales). Il est à noter que le contenu de cette lettre a été préparé en consultation avec les membres du comité conjoint pour la reconfiguration des programmes en études familiales qui sont les professeures Jeanne Godin et Murielle Gaudet représentant la discipline principale des études familiales ainsi que Diane LeBreton et Manon Pelletier, professeures à la Faculté des sciences de l'éducation. Ce comité, formé depuis 2012, collabore pour toutes les décisions prises en lien avec la reconfiguration des trois programmes : le B.A. (majeure en études familiales) reconfiguré en 2013, la mineure en Développement personnel et social reconfigurée en 2016 et le B.A.B.Éd. (majeure en études familiales) en voie d'être reconfiguré.

Au point 5.2 du procès-verbal, on retrouve « *ETFA 2403 soit déplacé dans la liste de cours option (liste B) et ETFA 3301 soit un cours obligatoire 1<sup>ère</sup> discipline scolaire.* »

Cette décision de maintenir le cours ETFA 2403 *Comportement vestimentaire* dans la liste des cours obligatoires fut prise avec les membres du comité lors des rencontres pour la reconfiguration du programme et par la suite appuyée par toutes les instances avant de se rendre au comité de programme. Cette décision fut aussi reconfirmée à trois reprises avec les représentants du ministère de l'Éducation et de la petite enfance (Mme Mireille Fontaine- Vautour et M. Carol Bernard), soit aux dates suivantes : le 30 mars 2015, le 25 mai 2015 et tout récemment le 13 octobre 2016. Quoique ces rencontres aient mené aux décisions d'enlever les cours de textiles et d'habillement de la liste des cours obligatoires, il n'a jamais été suggéré d'enlever le cours ETFA 2403.

Suite à une récente rencontre des membres du comité, de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation et de moi-même le 21 novembre 2016 pour discuter du point 5.2 du Procès-verbal, Marianne Cormier, doyenne de la FSÉ, explique qu'il semblerait que la raison mentionnée de la suggestion de ce point était la littératie financière qui est un point très pertinent de nos jours surtout dans les décisions des jeunes de notre société. La littératie financière incluant la planification d'un budget est enseignée entièrement dans le cours ETFA 3303 *Consommation et citoyenneté*. De plus, la littératie financière est reprise dans le cours ETFA 3703 *Intervention I*, au niveau de la planification du budget en considérant les besoins non seulement de l'individu mais également incluant les besoins des autres membres de la famille pour faire les ajustements nécessaires et arriver à équilibrer un budget familial. Ces deux cours sont, par ailleurs, obligatoires dans le BA BÉD (majeure en études familiales).

Les discussions tenues lors des rencontres mentionnées nous amènent à la décision de maintenir ce cours dans la liste des cours obligatoires et à reconnaître que la description du cours ETFA 2403 *Comportement vestimentaire* ne semble pas dévoiler la richesse des thèmes abordés à l'intérieur du cours. Afin de mieux démontrer les liens étroits entre le contenu de ce cours et la réalité que vivent les jeunes au secondaire, nous vous présentons la définition du terme vêtement selon *The Berg Encyclopedia of World Dress and Fashion*, (2010; le vêtement d'un individu est un assemblage de modifications du corps et/ou de tous suppléments ajoutés au corps. Les modifications du corps incluent celles faites aux cheveux, à la peau, aux ongles, à la musculature et même aux dents. Au niveau des suppléments ajoutés au corps, ils incluent non seulement les éléments d'habillement mais aussi les attachements ainsi que les objets tenus en main. Cette définition permet de constater que le mot vêtement englobe beaucoup plus que la tenue vestimentaire. En effet, cette définition permet d'intégrer dans le cours les thèmes tels que le piercing, le tatouage, la scarification, la liposuction, l'épilation et aussi le choix de l'habillement, les valeurs culturelles, le vêtir versus le dénudé, l'hypersexualisation, les politiques vestimentaires dans le milieu scolaire, ainsi que toutes les influences psychosociales, environnementales, et économiques qui affectent simultanément l'individualisation et le sentiment d'appartenance.

En ce qui concerne le cours ETFA 3301 *Gestion/Ressources familiales*, il est offert dans la liste de cours à option puisqu'il permet surtout de mettre des concepts en application au niveau de la **famille** plutôt qu'au niveau de l'**individu**. Entre autres, dans ce cours, les étudiantes et étudiants apprennent la gestion des ressources de la famille, l'identification des besoins de la famille ainsi que l'implantation et l'évaluation des décisions familiales. Ce cours est inclus dans la liste des cours à option pour les étudiantes et étudiants qui voudraient approfondir la gestion des ressources familiales. Puisque le contenu du cours vise l'application de ces concepts en milieu familial, nous jugeons que, bien qu'il soit pertinent comme cours à option, le contenu du ETFA 2403 *Comportement vestimentaire* est plus en lien avec le vécu des jeunes en milieu scolaire et prépare mieux les futures enseignantes et enseignants des cours en études familiales offerts dans les écoles.

Enfin, la suggestion du Comité des programmes de déplacer le cours ETFA 3301 *Gestion/Ressources familiales* comme cours obligatoire aurait des conséquences au niveau des ressources humaines et financières de l'école. Présentement, ce cours figure dans la liste de cours à option pour les trois programmes en études familiales et n'est donc pas offert chaque année. Toutefois, le cours ETFA 2403 *Comportement vestimentaire* est déjà obligatoire dans le programme reconfiguré du BA en études familiales; il est donc déjà inclus dans les charges d'enseignement habituelles des professeures.

En espérant que ces précisions offrent un meilleur éclairage et vous permettront de poursuivre le processus d'évaluation du programme du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales).

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le directeur,

  
Slimane Belbraouet, Ph.D.  
École des sciences des aliments, de nutrition et  
d'études familiales



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 16 mai 2016



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

17 MAI 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur,

Conjointement avec la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, la Faculté des sciences de l'éducation vous fait parvenir son programme de Baccalauréat ès arts, baccalauréat en éducation (majeure en études familiales) renouvelé en fonction des nouveaux paramètres de la reconfiguration et conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, selon les exigences de la certification des maîtres.

À la suite de notre premier envoi, nous avons effectué toutes les révisions techniques demandées par le registraire. Nous avons remarqué que le registraire avait noté que l'étudiante ou l'étudiant n'aurait pas eu le préalable ou le concomitant du cours ETFA4703. Nous avons communiqué cette remarque à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Paul É. Bourque, doyen, qui nous dit que les membres du Conseil de la FSSSC ont adopté la modification nécessaire.

Je vous prie donc, Monsieur, d'apporter ce document au Comité des programmes pour leur assentiment et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Marianne Cormier*

Marianne Cormier, Ph. D.  
Doyenne

c. c. M. Paul-Émile Bourque, doyen, FSSSC  
Mme Natalie Carrier, directrice, ÉSANEF  
M. Jean Labelle, directeur, DESRH  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, FSÉ

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



Le 12 mai 2016

Madame Marianne Cormier, doyenne  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton – Campus de Moncton  
Moncton (N.-B.)

**Objet : Modification du CPR 5 du cours ETFA 4703 Intervention II du B.A.-B.Éd.  
(majeure études familiales)**

Madame la Doyenne,

Suite à la demande concernant la reconfiguration du B.A.-Éd. (majeure études familiales), les membres du Conseil de la FSSSC, par vote électronique, ont adopté la proposition suivante :

*« Que le Conseil de la FSSSC recommande que le cours ETFA 4703 Intervention II, cours dans la liste B des cours à option du programme B.A.-B.Éd. (majeure études familiales), soit modifié en éliminant le cours concomitant ETFA 4903 Stage. »*

Vous trouverez ci-joint les modifications à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Madame la Doyenne, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

Paul É. Bourque

PÉB/cf

p. j.

c. c. Mme Natalie Carrier, directrice de l'ÉSANEF



Le 3 mai 2016

**OBJET :** Modification du CPR 5 du cours ETFA 4703 *Intervention II* du B.A.-B.Éd (majeure études familiales)

Membres du Conseil de la FSSSC,

La Faculté des sciences de l'éducation a envoyé le document du programme reconfiguré du B.A.-B.Éd (Majeure études familiales) au Comité des programmes le 15 mars 2016. Suite à la vérification technique de ce document, Pascal Robichaud, registraire, a envoyé ses commentaires à la doyenne Marianne Cormier qui nous a fait suivre un des commentaires qui concernait un cours en ETFA.

Le cours ETFA 4703 *Intervention II* est offert dans deux programmes, soit le B.A. (majeure études familiales) et le BA.-B.Éd. (majeure études familiales). Le CPR 5 de ce cours indiquait un concomitant, soit le cours ETFA 4903 *Stage*. Toutefois, les étudiantes et étudiants du B.A.-B.Éd. (majeure études familiales) n'ont pas à suivre le cours ETFA 4903 *Stage* dans leur programme.

Les membres de l'assemblée de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) se sont donc réunis le 1<sup>er</sup> avril 2016 et la proposition suivante a été présentée et adoptée.

Afin de permettre que le cours ETFA 4703 *Intervention II* soit dans la liste B des cours à option du programme B.A.-B.Éd. (majeure études familiales), il est proposé par Murielle Gaudet et appuyé par Sonia Blaney que « le cours ETFA 4703 *Intervention II* soit modifié en éliminant le cours concomitant ETFA 4903 *Stage* ».  
Adopté à l'unanimité

Veillez trouver en pièce jointe, le formulaire CPR 5 modifié du cours ETFA 4703 *Intervention II*.

Veillez accepter, membres du Conseil de la FSSSC, nos plus sincères salutations.

  
Natalie Carrier, Ph.D., D.P.

Directrice

École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

cc. Membres de l'assemblée de l'ÉSANÉF

p.j.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 15 mars 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur,

Conjointement avec la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, la Faculté des sciences de l'éducation vous fait parvenir son programme de baccalauréat ès arts, baccalauréat en éducation (majeure en études familiales) renouvelé en fonction des nouveaux paramètres de la reconfiguration et conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, selon les exigences de la certification des maîtres. Ce programme a été adopté par l'UARD en éducation et a été accepté et voté au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 26 novembre 2014, moyennant des modifications mineures.

La Faculté des sciences de l'éducation a travaillé en collaboration avec la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) pour apporter les modifications mineures signalées. Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Paul-Émile Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, qui atteste de l'approbation de leur conseil de faculté à ce programme reconfiguré, ainsi qu'une lettre de Mme Natalie Carrier, directrice de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, qui justifie les propositions adoptées.

Je vous prie donc, Monsieur, d'apporter ce document au Comité des programmes pour leur assentiment et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marianne Cormier, Ph.D.  
Doyenne

p.j.

c.c. : M. Paul-Émile Bourque, doyen, FSSSC  
Mme Natalie Carrier, directrice, ÉSANÉF  
M. Jean Labelle, directeur, DESRH, FSÉ  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, FSÉ

16, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Le 28 janvier 2015

Madame Marianne Cormier, doyenne  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton – Campus de Moncton  
Moncton (N.-B.)

**Objet : Projet de reconfiguration du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales)**

Madame la Doyenne,

Par la présente, et dans le cadre de la reconfiguration du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales), je vous présente les propositions soumises par l'Assemblée de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) et entérinées par le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) à sa réunion du 21 janvier 2015.

Les propositions ci-dessous demandent les modifications suivantes : 1) la création d'un cours *ETFA 4203 Mieux-être et cycle de vie*; 2) le déplacement du cours *ETFA 3400 Textiles et habillement* de la liste des cours obligatoires à la liste des cours à option; et 3) le déplacement du cours *ETFA 4503 Théories et pratiques du vêtir* de la liste des cours obligatoires à la liste des cours à option.

Proposition 1 :

*« Que, dans le cadre du programme reconfiguré du Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en études familiales), le Conseil de la FSSSC accepte la création du cours ETFA 4203 Mieux-être et cycle de vie. »*

Proposition 2 :

*« Que, dans le cadre du programme reconfiguré du Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en études familiales), le Conseil de la FSSSC accepte que les cours ETFA 3400 et ETFA 4503 soient déplacés de la liste des cours obligatoires vers la liste B des cours à option. »*

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4945  
Télécopieur : 506.858.4479

fsssc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

Proposition 3 :

*« Que, dans le cadre du programme reconfiguré du Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en études familiales) et sous réserve de modifications mineures, notamment le déplacement du cours EDUC 4033 Approche orientante de la liste A de cours option (Formation à l'enseignement) vers la liste de cours obligatoires (Formation à l'enseignement), le Conseil de la FSSSC accepte le projet de reconfiguration du programme du B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales). »*

Vous trouverez en pièce jointe la lettre de la directrice de l'ÉSANÉF, Mme Natalie Carrier, qui justifie les propositions ci-haut mentionnées.

En souhaitant que le tout soit conforme, je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement nécessaire et vous prie d'agréer, Madame la Doyenne, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le doyen,



Paul É. Bourque

p. j.

c. c. Mme Natalie Carrier, directrice, ÉSANÉF

Le 16 janvier 2015

Monsieur Paul-Émile Bourque, Doyen  
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
Université de Moncton

Objet : Projet de reconfiguration du B.A.- B.Ed (majeure en études familiales)

Monsieur le Doyen,

Dans le cadre de reconfiguration du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales), l'ÉSANÉF en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) ont apporté certaines modifications au programme afin de répondre à la formation des futures enseignantes et des futurs enseignants dans cette discipline. Il est à noter que les cours de la majeure en études familiales, qui se retrouvent dans le programme B.A.-B.Éd, sont communs au programme déjà reconfiguré du B.A. (majeure en études familiales) qui est en vigueur depuis septembre 2014.

Lors de la réunion de l'assemblée de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) du 16 janvier 2015, les membres de l'assemblée ont appuyé à l'unanimité le programme reconfiguré du B.A.-B.Éd en tenant compte des propositions suivantes :

**UARD – Éducation du 19 novembre 2014**

*Manon Pelletier propose que l'UARD - Éducation recommande au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation d'accepter le projet de reconfiguration du programme B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales).*

Appuyée par Mireille Leblanc  
Adoptée

**Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation du 26 novembre 2014**  
**Proposition 201411-07**

*Mathieu Lang propose que le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation accepte le projet de reconfiguration du programme B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales).*

Appuyée par Jean Labelle.  
Adoptée avec 1 abstention.

En ce qui concerne les modifications à la majeure en études familiales dans le cadre du projet de reconfiguration du B.A.-B.Ed. (majeure en études familiales), trois modifications ont été apportées soient : 1) la création d'un cours ETFA 4203 *Mieux-être et cycle de vie*; 2) le déplacement du cours ETFA 3400 *Textiles et habillement* de la liste des cours obligatoires à la liste des cours à option; et 3) le déplacement du cours ETFA 4503 *Théories et pratiques du vêtir* de la liste des cours obligatoires à la liste des cours à option.

1) Le nouveau cours ETFA 4203 *Mieux-être et cycle de vie* a été créé afin de répondre aux objectifs du curriculum des cours en *mieux-être* qui sont enseignés dans le système scolaire francophone du Nouveau-Brunswick depuis trois ans.

Lors de la réunion de l'assemblée de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales du 6 novembre 2014, la création du nouveau cours ETFA 4203 *Mieux-être et cycle de vie* a été présenté et adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Jeanne Godin et appuyé par Pascal Audet que « le formulaire CPR – 4 (sommaire d'un nouveau cours) ETFA 4203 *Mieux-être et cycle de vie* soit accepté pour le programme reconfiguré du BA-BED majeure en études familiales. »

2) le déplacement du cours ETFA 3400 *Textiles et habillement* de la liste des cours obligatoires à la liste B des cours à option

3) le déplacement du cours ETFA 4503 *Théories et pratiques du vêtir* de la liste des cours obligatoires à la liste B des cours à option

Ces deux cours deviennent optionnels puisque dans le système scolaire francophone du Nouveau-Brunswick les cours dans cette discipline sont moins offerts.

Lors de la réunion de l'assemblée de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) du 16 janvier 2015, le déplacement des cours ETFA 3400 ET ETFA 4503 de la liste des cours obligatoires à la liste B des cours à option a été présenté et adopté à l'unanimité.

Dans le cadre du programme reconfiguré du B.A.-B.Ed. (majeure en études familiales). Il est proposé par Jeanne Godin et appuyé par Sonia Blaney que « les cours ETFA 3400 et ETFA 4503 soient déplacés de la liste des cours obligatoires vers la liste des cours à option ».

Finalement, l'assemblée de l'ÉSANÉF recommande au Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires les propositions suivantes :

Proposition 1 :

« Que, dans le cadre du programme reconfiguré du Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure études familiales), que le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte la création du cours ETFA 4203 *Mieux-être et cycle de vie* ».

Proposition 2 :

**« Que, dans le cadre du programme reconfiguré du Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure études familiales), que Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte que les cours ETFA 3400 et ETFA 4503 soient déplacés de la liste des cours obligatoires vers la liste B des cours à option ».**

Lors de la réunion de l'assemblée de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) du 16 janvier 2015, il a été proposé par Murielle Gaudet et appuyé par Janik Aubé, de déplacer le cours EDUC 4033 Approche orientante de la liste A de cours option (Formation à l'enseignement) vers la liste de cours obligatoires (Formation à l'enseignement) puisque ce cours est nécessaire à la formation des futurs enseignantes et enseignants en études familiales qui auront à enseigner le cours de 12<sup>e</sup> année « développement vie-travail » dans le système scolaire. Adopté à l'unanimité.

Proposition 3 :

**« Que, dans le cadre du programme reconfiguré du Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure études familiales) et sous réserve de modifications mineures, notamment le déplacement du cours EDUC 4033 Approche orientante de la liste A de cours option (Formation à l'enseignement) vers la liste de cours obligatoires (Formation à l'enseignement), l'assemblée de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales recommande au Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires d'accepter le projet de reconfiguration du programme du B.A.-B. Éd. (majeure études familiales) ».**

Vous remerciant de l'attention accordée à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,



Natalie Carrier, Ph.D., Dt.P.

École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

p.j.

CPR 1 Énoncé de programme (programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bidisciplinaire)

CPR 2 Proposition de modification d'un programme

CPR 4 Nouveau cours

CPR 7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR 10 Informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2015

CPR 11 Feuille de route

Document (Programmes du sec. – CPR-4, CPR5 et CPR6 de la Faculté des sciences de l'Éducation)

**PROJET DE MODIFICATION DE PROGRAMME  
BACCALAURÉAT ÈS ARTS-BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION  
(MAJEURE EN ÉTUDES FAMILIALES)**

**B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales)**

Soumis par :

la Faculté des sciences de l'éducation

Unités responsables du programme :  
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.

Le 2 mars 2016  
Projet révisé : 8 avril 2016

## TABLE DES MATIÈRES

1.	CPR-1	ÉNONCÉ DE PROGRAMME (DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT).....	1
2.	CPR-2	PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME.....	13
3.	CPR-4	SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS.....	17
4.	CPR-10	INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE) .....	22
5.	CPR-11	FEUILLE DE ROUTE .....	28

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME  
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

**1. Identification du programme**

- |   |   |
|---|---|
| 1.1. Faculté :                              | Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Faculté des sciences de l'éducation                                      |
| 1.2. Unité(s) responsable(s) du programme : | École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales et Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines |
| 1.3. Titre du programme :                   | Baccalauréat <i>ès</i> arts – Baccalauréat en éducation (majeure en études familiales)  |
| 1.4. Diplôme accordé :                      | B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales)  |
| 1.5. Date d'entrée en vigueur :             | Juillet 2016  |

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

**2.1. Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

**2.1.1. Préambule**

Nul aspect de la mission de la Faculté des sciences de l'éducation n'est plus fondamental que celui de former des enseignantes et des enseignants conscients des réalités pédagogiques, historiques et sociolinguistiques du Nouveau-Brunswick, des provinces maritimes et des autres milieux francophones minoritaires canadiens. À travers la formation de la pensée, de l'esprit critique et de la créativité ainsi que par le développement personnel et professionnel, de l'entraide et de la collaboration, le milieu éducatif peut amener les personnes à parfaire leurs connaissances, à véhiculer des valeurs qui transcendent la profession et même à transformer la société. Les premiers responsables de la mise en œuvre des activités scolaires visant l'atteinte de ces objectifs sont les enseignantes et les enseignants des salles de classe du système scolaire. C'est pourquoi la formation initiale des futurs enseignants et enseignantes est considérée comme étant d'une importance primordiale à la Faculté et en constitue l'élément central de sa mission.

Dans un monde en constante évolution, la Faculté veut assurer une formation initiale qui permettra aux futurs enseignants et enseignantes qu'elle forme d'être en mesure d'œuvrer dans le système scolaire qui prépare les générations futures à affronter les défis de la société et de l'humanité. Les attentes envers les membres du personnel enseignant qui exercent leur profession en milieu minoritaire sont grandes. On cherche à la fois à former des pédagogues compétents qui maîtrisent la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, mais qui possèdent également les capacités nécessaires pour développer ces habiletés chez leurs élèves.

La formation initiale doit amener les futurs enseignants et enseignantes à effectuer une réflexion critique sur leur travail en milieu minoritaire. Dans un contexte linguistique comme le nôtre, la langue, la culture et le rapport à l'identité deviennent des enjeux importants. Les enseignantes et les enseignants sont donc appelés à jouer le rôle d'agentes et d'agents de transmission de la langue et de la culture. Ce travail va bien au-delà de l'amélioration des compétences langagières chez les élèves et englobe le développement d'un rapport à la langue et à l'identité qui favorise un sens d'appartenance à la communauté francophone. Pour ce faire, une réflexion critique sur leur parcours identitaire et sur leur attitude envers la langue et la culture, en tant qu'agentes et agents de transmission de celles-ci, est donc de mise.

### 2.1.2 Objectifs généraux et spécificités du programme

Afin de remplir sa mission et d'assurer une formation initiale cohérente avec l'acte professionnel de l'enseignement, la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec ses facultés, écoles et campus partenaires, vise l'atteinte des cinq objectifs généraux suivants, objectifs communs à tous ses programmes de formation initiale, tant celui destiné à l'enseignement au primaire que pour tous ceux qui se destinent à l'enseignement au secondaire :

- a) assurer une formation générale de base (savoirs disciplinaires) tout en développant des savoir-faire transdisciplinaires ;
- b) faire acquérir des savoirs, des savoir-faire, des savoir-agir, des savoir-être et des savoir-devenir ainsi que l'intégration et le transfert de l'ensemble de ces savoirs ;
- c) développer des attitudes de coopération et de participation susceptibles de contribuer à la construction d'une société fondée sur la justice et le respect des droits humains des personnes et des peuples par le biais, entre autres, de la connaissance de la réalité locale et mondiale, du contact avec son patrimoine culturel et celui des autres ainsi que la culture contemporaine, de la prise de conscience de l'interdépendance planétaire, de l'appréciation des différences individuelles et culturelles ;
- d) susciter le désir de poursuivre son éducation tout au long de sa vie en favorisant le développement de la curiosité intellectuelle, la créativité, le désir d'apprendre, le goût de l'excellence, le souci du travail bien fait, méthodique et rigoureux, le goût de l'effort maximal dans le respect de l'harmonie intérieure ;
- e) participer au développement harmonieux de la personne dans ses dimensions intellectuelle, physique, affective, sociale, culturelle, esthétique et éthique tout en respectant les différences individuelles.

En ce qui concerne plus spécifiquement le programme faisant l'objet de la présente demande de modification, soit le programme combiné de Baccalauréats *ès arts* - Baccalauréat en éducation pour l'enseignement au secondaire, ci-après désigné par son acronyme B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales), il convient de signaler ses trois principales spécificités.

Tout d'abord, rappelons que l'école secondaire du Nouveau-Brunswick comprend les classes de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Cet ordre d'enseignement met l'accent sur un enseignement plus en profondeur dans les matières scolaires. Ainsi, chaque élève a plusieurs enseignantes ou enseignants dans la même journée. L'enseignante ou l'enseignant du secondaire étant responsable de l'enseignement de quelques matières au programme d'études, il est nécessaire de former des spécialistes de contenus dans les principales disciplines du curriculum de cet ordre d'enseignement.

Cette nécessité de former des enseignantes et des enseignants ayant une solide formation dans les disciplines scolaires a amené l'Unité académique réseau de la discipline (UARD) en éducation à proposer des modifications dans les cours obligatoires et à option des différentes disciplines d'enseignement. Ces modifications visent à s'assurer que les étudiantes et les étudiants réussissent les cours qui sont les plus aptes à les rendre compétents dans les contenus des programmes d'études. En ce sens, les étudiantes et étudiants inscrits au B.A.-B.Éd. feront une majeure et une mineure dont certains cours ont été spécifiquement déterminés en fonction des objectifs généraux et spécifiques des programmes d'études prescrits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La majeure en études familiales accompagne une mineure relevant d'une autre discipline d'enseignement parmi les suivantes: anglais, biologie\*, français langue seconde\*\*, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion.

La seconde particularité, déjà évoquée dans le préambule, concerne l'enseignement dans un milieu francophone de statut minoritaire. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette donnée cruciale, autour de laquelle s'articule d'ailleurs l'une des deux principales missions que se sont données les écoles francophones du Nouveau-Brunswick, à savoir : d'une part, assurer une solide formation générale et

\* Lorsque la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le profil de cours de la deuxième concentration en biologie (21 crédits) auquel il faudra ajouter 3 crédits dans la discipline de niveau 2000, 3000 ou 4000.

\*\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

favoriser le développement intégral de chaque élève; d'autre part, contribuer à la construction identitaire des élèves en développant le sentiment d'appartenance à la communauté francophone ainsi que l'appréciation de leur langue et de la culture acadienne. Parmi les mesures prises par la Faculté pour répondre à cet aspect particulier de la double mission de nos écoles francophones, soulignons le passage du cours autrefois optionnel d'*Éduc. en milieu minoritaire* (EDUC4323) à un cours obligatoire depuis 2008 et l'ajout d'un cours obligatoire intitulé EDUC4583 *Littérature et enseignement* qui vise l'intégration, dans toutes les matières, de pratiques pédagogiques favorisant le développement de compétences solides en littérature. *La Politique d'aménagement linguistique et culturelle* (PALC), votée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en juin 2014, met d'ailleurs l'accent sur le développement d'un rapport positif à la langue comme outil de communication à la fois sous l'angle de la construction identitaire et de la réussite éducative.

Enfin, la troisième et dernière spécificité du système éducatif auquel se destine la très grande majorité de nos étudiantes et étudiants en éducation concerne le choix d'un système scolaire inclusif effectué par notre province, choix d'ailleurs réaffirmé tout récemment dans son *Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire pour les écoles du Nouveau-Brunswick* (Porter et AuCoin, 2012). Rappelons tout d'abord que le Nouveau-Brunswick s'est récemment doté d'une définition de l'inclusion scolaire et d'une Politique officielle en ce domaine (Politique 322) réaffirmant, entre autres, que « l'inclusion scolaire est à la fois une philosophie et un ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse réaliser son plein potentiel » (p. 1). En bref, l'inclusion scolaire, c'est pour tout le monde ! Ainsi, les futurs enseignants et enseignantes formés à notre Faculté sont appelés à enseigner à l'intérieur de classes dites « inclusives », devant ainsi répondre à une très grande variété de besoins éducatifs : élèves avec ou sans difficulté, mais également élèves ayant des handicaps sensoriels, intellectuels ou physiques, élèves doués et talentueux. En fait, les finissantes et finissants du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales) devront avoir recours à une pédagogie différenciée favorisant l'intégration pédagogique des élèves en difficulté ou présentant un handicap. Pour répondre à ce besoin du système scolaire, la Faculté propose l'ajout d'un cours obligatoire en EDUC2303 *Inclusion scolaire* (ce cours est l'amalgame des principaux contenus de trois anciens cours à option en adaptation scolaire), d'importants ajouts au cours obligatoire portant sur les élèves en difficulté, qui devient EDUC3343 *Difficultés et douance* et des modifications non moins importantes au cours également obligatoire en EDUC4353 *Pédagogie différenciée*, qui devient EDUC4283 *Pédagogie inclusive 9-12*. Dans ces deux derniers cas, les changements étaient d'une telle ampleur que l'on a opté pour la création de deux nouveaux cours.

## **2.2. Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).**

Le programme de formation initiale à l'enseignement au secondaire est mis en œuvre par l'entremise d'une variété de stratégies d'enseignement reposant essentiellement sur les paradigmes d'apprentissage cognitiviste et socioconstructiviste. Depuis 1997, les programmes de formation offerts par la Faculté des sciences de l'éducation sont véhiculés par une philosophie pédagogique commune conçue par le corps professoral, projet éducatif intitulé la *pédagogie actualisante*. Cette pédagogie comprend huit volets qui servent en quelque sorte de toile de fond pour la formation visée : unicité et responsabilité, accueil et appartenance, conscientisation et engagement, participation et autonomie, maîtrise de l'apprentissage et dépassement de soi, coopération, intégration et réflexion, inclusion.

Le programme de B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales) a donc recours à une grande variété d'approches pédagogiques permettant d'actualiser ses objectifs de formation et d'assurer le développement des 12 compétences professionnelles visées par le programme. Parmi les principales approches utilisées, mentionnons, entre autres : l'apprentissage par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs (présentations orales de contenus développés par les étudiantes et étudiants), la découverte guidée, l'apprentissage expérientiel ainsi que les exposés interactifs (sollicitant une participation active des étudiantes et étudiants). Ces diverses stratégies sont évidemment choisies en fonction des objectifs généraux de chaque cours, de la nature des apprentissages qui y sont visés (ex. : savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir) et des compétences professionnelles spécifiques qu'on cherche à y développer (voir section 2.3).

En plus d'une solide formation théorique en sciences de l'éducation axée sur le développement de compétences professionnelles, d'une non moins solide formation dans les disciplines scolaires offerte en collaboration avec nos facultés, écoles et campus partenaires, la formation fondamentale offerte dans notre discipline (voir section 3) comprend un important volet de formation pratique, soit trois stages : un à la fin de la deuxième année (trois semaines), un à la fin de la troisième année (quatre semaines) et

l'autre à l'automne de la cinquième et dernière année de formation (quatre mois). Enfin, un séminaire de synthèse offert lors de la dernière session d'étude vise la synthèse et l'intégration des éléments théoriques et pratiques de la formation reçue, tout en préparant l'insertion professionnelle de ces futurs enseignants et enseignantes du secondaire (ex. : examen oral et préparation d'un portfolio professionnel qui inclue une composante en recherche et une composante culturelle).

**2.3. Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).**

Faisant suite aux objectifs généraux présentés à la section 2.1.2, les résultats attendus pour les étudiantes et étudiants à la fin de leur programme de B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales) se traduisent par les 12 compétences professionnelles suivantes :

1. Affirmer son rôle d'éducatrice ou d'éducateur dans le développement de la culture et de la communauté acadienne et francophone.
2. Communiquer clairement en français à l'oral et à l'écrit dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
3. Démontrer une connaissance et une culture générale propres aux disciplines à enseigner ainsi qu'une maîtrise des contenus d'apprentissage décrits par les programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
4. Faire preuve d'accueil envers l'unicité de chaque élève en appliquant les principes de la différenciation pédagogique et d'une pédagogie de l'inclusion.
5. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
6. Concevoir, planifier et animer des situations d'enseignement-apprentissage en fonction des résultats d'apprentissage visés, des approches pédagogiques et des principes didactiques.
7. Évaluer les apprentissages des élèves.
8. Intégrer les technologies de l'apprentissage en fonction des principes didactiques dans le processus d'enseignement-apprentissage.
9. Agir de manière professionnelle, éthique, légale et responsable.
10. Développer et maintenir des relations interpersonnelles positives avec les élèves, les parents et les autres partenaires du milieu scolaire.
11. Faire preuve de pensée critique et créative dans sa pratique professionnelle et face aux enjeux sociétaux et planétaires en éducation.
12. S'engager dans une démarche de développement vie-carrière.

Chacune des compétences retenues est définie par des composantes prioritaires qui seront exploitées à travers le programme de formation. De plus, un continuum de développement permettra de suivre l'évolution des étudiantes et des étudiants en formation initiale dans le développement de chaque compétence ciblée.

**3. La formation fondamentale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

**3.1. Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

Étant donné la nature professionnelle du programme ciblé et les paramètres exigés par la direction de la Certification du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE); étant donné le contexte particulier du système scolaire néo-brunswickois (inclusion scolaire totale) et les particularités associées à l'enseignement dans un milieu minoritaire francophone, il convient tout d'abord

de mentionner que la formation fondamentale occupe une très grande place dans le présent programme d'études.

Aux fins de la reconfiguration, il a été convenu que la formation fondamentale serait présentée en deux volets distincts, soit :

- a) la formation à l'enseignement (69 crédits) et
- b) la formation dans les disciplines scolaires (72 crédits).

La *formation à l'enseignement* proposée est composée de 69 crédits (cours obligatoires et cours optionnels) comprenant à la fois des cours de pédagogie et de psychopédagogie (51 crédits), de didactique (6 crédits) et des stages de formation pratique (12 crédits). La *formation dans les disciplines scolaires* comprend 72 crédits qui se divisent en deux composantes : les cours de la majeure (48 crédits) et de la mineure (24 crédits).

La section 3.3 fournit la liste détaillée des cours obligatoires et des cours à option de chacune de ces composantes et sous-composantes de la formation fondamentale.

En plus des 141 crédits consacrés aux deux volets de la formation fondamentale, 12 crédits de cours dans les disciplines connexes ont également été retenus. Ainsi, la formation fondamentale pour le programme du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales) sera composée de 153 crédits sur le total des 168 crédits prévus pour l'ensemble du programme. Le reste des crédits seront répartis entre la formation générale (12 crédits) et les cours au choix (3 crédits). Ces composantes de la formation générale seront présentées dans la section 4.

À noter qu'en ce qui concerne le nombre total de crédits du présent programme reconfiguré (168 crédits), quelques précisions s'imposent. Tout d'abord, rappelons que selon les paramètres établis pour la reconfiguration des programmes de premier cycle à l'Université de Moncton, les programmes de formation de cinq ans ne devaient pas dépasser 150 crédits au total. Or, selon l'article 10 (certification des maîtres) de la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, tout programme de formation des maîtres offert de manière concomitante à la formation disciplinaire et d'une durée de cinq ans doit être composé d'un minimum de 168 crédits.

Des discussions entre l'Université et le MEDPE ont eu lieu pendant une période de deux ans (2008-2010) pour étudier la possibilité de modifier les paramètres de l'article 10 de la *Loi sur l'éducation*. Étant donné l'ampleur d'un tel changement et ses répercussions possibles sur l'ensemble des universités néo-brunswickoises offrant des programmes de formation initiale, il a été décidé de maintenir le *statu quo* quant à cet article de la Loi.

Le nombre de crédits des programmes actuels de formation initiale en enseignement pour le secondaire varie entre 168 et 172 crédits. Le programme reconfiguré présenté dans le cadre de cette demande est, par ailleurs, composé de 168 crédits, soit le minimum exigé par la province.

### 3.2. Apport de la formation connexe à la formation fondamentale<sup>1</sup>

La place importante occupée par la formation fondamentale, tant du point de vue des cours obligatoires que des cours à option, fait en sorte que le nombre de crédits accordés à la formation connexe dans le programme proposé est davantage limité. Toutefois, soulignons que certains contenus d'apprentissage en provenance des disciplines de cette formation connexe sont d'ores et déjà présents dans la composante « formation à l'enseignement » de notre formation fondamentale, par exemple, en philosophie de l'éducation (voir la description du cours EDUC5903 *Fondements de l'éducation*) et en sociologie de l'éducation (EDUC4323 *Éduc. en milieu minoritaire*). Cela dit, les quatre cours du programme reconfiguré répondant spécifiquement à l'apport de la formation connexe sont les suivants :

- a) Un cours supplémentaire en français (FRAN2501 ou FRAN3010) en plus des deux cours ciblés dans la formation générale, étant donné l'importance du rôle de la langue maternelle

<sup>1</sup> Dans le cadre de la reconfiguration des programmes combinés en formation initiale à l'enseignement, la terminologie est différente. Ainsi, *formation connexe* est utilisée à la place de *disciplines connexes*. Par contre, *disciplines connexes* sera utilisé dans le cadre exclusif des programmes combinés des programmes B.Sc.-B.Éd. Elles correspondent alors aux 18 ou 21 crédits dans des disciplines du domaine des sciences autres que celles de la première et deuxième concentration.

comme véhicule privilégié de l'apprentissage dans un système scolaire francophone minoritaire;

- b) Un cours obligatoire dans le domaine des sciences sociales dont les contenus sont associés de près à l'éducation, soit le cours PHIL2235 *Éthique* ou le cours SOCI2480 *Sociologie de l'éducation*; il nous semblait en effet important qu'un cours en sociologie ou en philosophie ayant des liens et des incidences directes sur le milieu de l'éducation et sur l'exercice de la profession enseignante fasse partie intégrante du cursus proposé.
- c) Un cours obligatoire dans le domaine des statistiques (STAT2653 *Statistique descriptive*) s'avère également essentiel pour plusieurs raisons. D'abord les statistiques sont nécessaires pour comprendre et interpréter les recherches scientifiques dans le domaine des sciences de l'éducation. Également, le domaine des statistiques donne beaucoup d'outils aux enseignantes et enseignants pour traiter les résultats lors des évaluations des élèves.
- d) Enfin, les programmes de la majeure du Baccalauréat ès arts ont tous un cours additionnel dans le domaine des sciences humaines et sociales. Au B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales), les étudiantes et étudiants choisiront 3 crédits parmi les cours ECON, PHIL, PSYC, SCPO et SOCI.

### 3.3. Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

La reconfiguration de tous les programmes de premier cycle en éducation a conduit à des changements en profondeur. Les contenus des cours ont été modifiés en fonction de l'avancement des connaissances dans les domaines des sciences de l'éducation, mais aussi en tenant compte de l'ajout du profil des 12 compétences professionnelles que les professeures et professeurs de la Faculté ont identifié comme étant fondamentales dans la société changeante dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Ce profil de compétences oblige cependant les étudiantes et les étudiants à suivre les cours selon la séquence des cours que nous proposons à défaut de quoi ils risquent sérieusement de compromettre la durée normale de 5 ans de leur formation. En effet, chaque compétence se décline en un continuum qui se déploie d'une manière transversale à travers les cours de la formation.

En ce sens, mentionnons que le choix de certains cours liés à la formation fondamentale dans les disciplines scolaires connaîtront également certaines modifications de manière à arrimer davantage leurs contenus avec les contenus des programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ces ajustements ont été apportés par les unités responsables de ces cours disciplinaires, en collaboration avec les didacticiennes et didacticiens de la Faculté.

La formation fondamentale proposée présente donc des contenus originaux, révisés ou actualisés, davantage cohérents avec les diverses composantes du programme et le développement des compétences professionnelles visées. Ces modifications, nous le croyons fermement, devraient mener à une amélioration significative du programme de formation en question.

La première année en est surtout une consacrée à la formation générale ainsi qu'à l'initiation dans les disciplines d'enseignement (compétence 3). En ce qui a trait à la formation à l'enseignement, un premier cours de psychopédagogie présente les connaissances générales liées aux personnes à qui s'adressent en premier lieu les enseignantes et les enseignants, c'est-à-dire, les élèves. Avant même de savoir enseigner, il faut comprendre le développement global des élèves dans un contexte d'enseignement-apprentissage.

L'OFG 1 a pour but d'assurer aux étudiantes et étudiants une maîtrise de base des rudiments du travail intellectuel au niveau universitaire. Les étudiantes et étudiants en éducation feront celui de leur majeure. Dans le cas du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales), il s'agit du cours SANT1003 *Initiation aux études : santé*. Cependant, nous avons jugé essentiel d'ajouter un crédit afin de bonifier les objectifs de l'OFG 1 qui sont spécifiques au domaine de l'éducation. Dans le cours EDUC1011 *Pensée critique au secondaire*, il sera question d'une initiation à la profession enseignante. Aussi, comme l'indique le titre du cours, une attention particulière sera portée à la pensée critique (compétence 11) non seulement parce que cette compétence est nécessaire pour l'étudiante et l'étudiant en éducation, mais parce qu'elle est fondamentale à l'acte d'enseigner. Ce cours sera aussi l'occasion d'initier une réflexion liée à la

recherche en éducation. Cette réflexion sera soutenue tout au long du programme par le biais d'un continuum jalonné de cours spécifiques et de trois stages.

Lors de la deuxième année, les cours de la formation en enseignement permettent l'amorce de deux autres compétences. Les cours EDUC2222 *Communication interpersonnelle* et EDUC2242 *Animation de groupe* (compétence 10) préparent les étudiantes et les étudiants à être plus conscients de leur manière d'être et d'entrer en relation avec les autres et avec eux-mêmes. Par ailleurs, le cours EDUC2103 *Apprentissage et enseignement*, aborde les différentes théories de l'apprentissage à travers les courants pédagogiques. Il se veut aussi une initiation aux principales approches pédagogiques qui seront reprises en troisième et en quatrième année dans les cours de didactique. Enfin, en lien avec le cours de psychopédagogie suivi en première année, le cours EDUC2303 *Inclusion scolaire* (compétence 4) permet aux étudiantes et étudiants de comprendre les principes de base des pratiques pédagogiques favorisant l'intégration des élèves présentant une très grande variété de besoins éducatifs.

Les cours des deux premières années culminent, au printemps de la deuxième année, en un premier stage professionnel (EDUC2851 *Stage d'exploration*) dans la deuxième discipline d'enseignement. En effet, les étudiantes et les étudiants auront 15 crédits de cours dans la formation en enseignement et 12 crédits dans la deuxième discipline d'enseignement. Dans ce premier stage, les étudiantes et les étudiants seront évalués sur des composantes pratiques qui auront été mises en œuvre dans les cours suivis pendant les deux premières années. Entre autres, pendant leur stage, elles et ils auront à animer quelques activités pédagogiques. Aussi, le continuum de recherche (compétence 11) se poursuit pendant le stage. En effet, lors d'une rencontre de préparation, les étudiantes et les étudiants auront l'occasion d'être initiés à l'une des premières étapes de la recherche, à savoir, l'identification d'une problématique.

La troisième année de la formation en enseignement est charnière. Les principaux éléments de l'acte d'enseigner viendront s'ancrer aux apprentissages amorcés pendant les deux premières années. Dans la composante enseignement, les étudiantes et les étudiants apprendront les principaux concepts de la planification et de l'évaluation dans deux cours consécutifs, le premier à l'automne et le second à l'hiver. Le premier de ces deux cours (EDUC3912 *Planification et évaluation I*) vise le développement de compétences (compétences 6 et 7) essentielles à la conception et à la planification de situations d'enseignement-apprentissage en plus de développer une compréhension des principales fonctions de l'évaluation. Le second de ces deux cours vise (EDUC3922 *Planification et évaluation II*), pour sa part, davantage l'évaluation formative et sommative en lien avec la planification des apprentissages. Ensemble, les cours de planification et d'évaluation abordent l'utilisation de ressources pédagogiques, notamment celles qui proviennent des technologies (compétence 8).

Le cours EDUC3113 *Gestion de l'éducation* (compétence 9) apporte la dimension des aspects légaux et de déontologies. Pour sa part, le cours EDUC3333 *Motivation & gestion de classe* (compétence 5) vient soutenir l'enseignement par le biais de l'acquisition de compétences à encadrer les comportements des élèves soit par le recours de stratégies qui favorisent l'émergence de comportements adéquats, soit par le recours à des stratégies qui permettent aux élèves de délaisser des comportements indésirables qui peuvent affecter d'une part leur apprentissage et d'autre part, le climat de classe.

Par ailleurs, le continuum de la compétence 4 se poursuit grâce au cours EDUC3343 *Difficultés et douance*. En effet, les étudiantes et étudiants pourront étudier les différentes difficultés que rencontrent les élèves ainsi que les interventions à privilégier selon le cas. De la même manière, elles et ils seront initiés à la douance et à ses principales manifestations ainsi que les interventions à privilégier.

À la deuxième session de la troisième année, les étudiantes et les étudiants réinvestissent, dans les cours de didactique de la première discipline scolaire EDDS3122 *Dévelop. personnel et social* ainsi que dans la deuxième discipline scolaire, les apprentissages faits dans les cours EDUC2103 *Apprentissage et enseignement* ainsi que dans les deux cours de planification et d'évaluation. De plus, dans le cours de didactique de la première discipline scolaire, elles et ils auront une tâche à préparer qu'ils devront effectuer en stage et qui sera reprise dans le deuxième cours de didactique de la première discipline scolaire à l'automne de la 4<sup>e</sup> année. Cette tâche est également liée au continuum de recherche. Elle sera l'occasion d'être initié à la cueillette de données.

Cet ajout d'un deuxième cours de didactique dans la première discipline scolaire EDDS4122 *Did. en études familiales*, par rapport à l'ancien programme, se veut une stratégie que se donnent les didacticiennes et didacticiens en vue d'une meilleure intégration de la théorie et de la pratique. Il va s'en dire que les cours de didactiques mettent l'accent sur le recours à des ressources didactiques qui incluent celles qui intègrent les technologies (compétence 8).

Enfin, la majorité des cours de la formation en enseignement de la troisième année sont préalables au deuxième stage (EDUC3982 *Stage didactico-pédagogique*) qui a lieu au printemps de la troisième année. Dans ce stage, les étudiantes et étudiants auront l'occasion de prendre partiellement en charge l'enseignement de la classe. Ainsi, elles et ils devront planifier et animer des leçons dans la première discipline scolaire.

À l'automne de la quatrième année, le deuxième cours de didactique de la première discipline d'enseignement reprend le travail débuté dans le premier cours de didactique de l'hiver de la troisième année. Ceci complète la séquence didactique-stage-didactique. Les étudiantes et les étudiants auront également l'occasion de poursuivre le continuum de recherche en procédant à l'examen d'activités pédagogiques effectuées pendant le *stage didactico-pédagogique*.

Après avoir réussi leur deuxième stage, les étudiantes et étudiants seront mieux en mesure de réfléchir à la situation particulière du contexte du milieu minoritaire francophone (compétence 1) par le biais du cours EDUC4323 *Éduc. en milieu minoritaire*. Par la suite, à l'hiver de la quatrième année, les étudiantes et étudiants suivront un cours nouvellement créé par lequel ils apprendront comment tirer profit de stratégies liées à la littératie dans toutes les matières (compétence 2). En effet, le cours EDUC4583 *Littératie et enseignement* vise à explorer diverses stratégies qui permettront de favoriser la maîtrise de la langue et de mieux comprendre le développement du langage spécifique aux disciplines scolaires (par exemple, scientifique, historique, mathématiques).

Le continuum de la compétence 4 se poursuit avec le dernier cours dans le domaine de l'adaptation scolaire avec le cours EDUC4283 *Pédagogie inclusive 9-12*. En lien avec les cours de didactique et le *Stage didactico-pédagogique* à la fin de la troisième année, ce cours permet de perfectionner leur connaissance de planification de situation d'enseignement-apprentissage d'une manière flexible de sorte à pouvoir tenir compte des différences entre les élèves.

Les étudiantes et étudiant au B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales) doivent suivre le cours EDUC4033 *Approche orientante* de façon obligatoire comparativement aux étudiantes et étudiants inscrits dans les autres programmes du B.A.-B.Éd. Ce cours est obligatoire dans la formation en études familiales puisque l'approche orientante occupe une place grandissante dans le domaine de la formation personnelle et sociale offert dans les écoles secondaires de la province du Nouveau-Brunswick.

La cinquième année sera l'aboutissement de la formation. Le *Stage d'intégration* (EDUC5859) de l'automne se veut l'occasion pour les étudiantes et les étudiants de prendre la classe complètement en charge. Au cours du semestre, elles et ils auront l'occasion de prendre un certain recul à l'occasion de rencontres mensuelles d'intégration qui se tiennent en dehors de la salle de classe. Ces rencontres, d'une journée chacune, sont l'occasion d'analyser leurs pratiques pédagogiques et leur agir professionnel. Ce stage d'intégration permettra une évaluation ultime des dimensions pratiques des 12 compétences professionnelles.

À leur retour à l'hiver de la cinquième et dernière année de leur programme d'étude, les étudiantes et les étudiants pourront effectuer un retour sur leur stage et l'ensemble de leur formation à l'occasion du *Séminaire de synthèse* (EDUC5933). Ils auront alors l'occasion de réfléchir à leurs apprentissages, à leur cheminement professionnel (compétence 12) ainsi qu'à une problématique qui les intéresse personnellement dans le cadre d'un travail de synthèse qui inclut notamment la composante recherche entreprise depuis la première année.

À la suite de leur stage, les étudiantes et étudiants recevront une formation sur des dimensions essentielles à leur développement continu en tant que personne et professionnelle ou professionnel en éducation dans le cadre du cours EDUC5983 *La personne de l'enseignant.e* (compétences 10 et 12).

Elles et ils pourront également personnaliser leur programme ou approfondir une dimension professionnelle dans le cadre d'un cours à option.

Enfin, le baccalauréat se termine avec le cours EDUC5903 *Fondements de l'éducation* où les étudiantes et étudiants étudieront les principales finalités de l'éducation, notamment l'éducation à la citoyenneté, la pensée critique et la créativité (compétence 11). Elles et ils auront aussi à analyser les récentes initiatives en éducation en lien avec les diverses idéologies sur lesquelles elles s'appuient.

La formation fondamentale proposée présente donc des contenus originaux, révisés ou actualisés, davantage cohérents avec les diverses composantes du programme et le développement des compétences professionnelles visées. Ces modifications, nous le croyons fermement, devraient mener à une amélioration significative du programme de formation en question. Les différentes sections du Tableau 1 présentent l'ensemble du contenu de la formation fondamentale pour le programme du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales).

**Tableau 1. Cours du programme de B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales) présentés dans le cadre de la reconfiguration des programmes**

<b>B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales)</b>		
<b>Formation fondamentale</b>		<b>153 cr.</b>
<b>Formation à l'enseignement</b>		<b>69 cr.</b>
<b>Cours obligatoires</b>		<b>64 cr.</b>
EDDS3122	Dévelop. personnel et social	2
EDDS4122	Did. en études familiales	2
EDUC1011	Pensée critique au secondaire	1
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	3
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2
EDUC2242	Animation de groupe	2
EDUC2303	Inclusion scolaire	3
EDUC2851	Stage d'exploration	1
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3
EDUC3333	Motivation et gestion de classe	3
EDUC3343	Difficultés et douance	3
EDUC3912	Planification et évaluation I	2
EDUC3922	Planification et évaluation II	2
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2
EDUC4033	Approche orientante	3
EDUC4283	Pédagogie inclusive 9-12	3
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3
EDUC4583	Littératie et enseignement	3
EDUC5859	Stage d'intégration	9
EDUC5903	Fondements de l'éducation	3
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3
EDUC5983	La personne de l'enseignant.e	3
<b>Formation à l'enseignement</b>		
<b>Cours à option</b>		<b>5 cr.</b>
EDDSxxxx	Didactique de la mineure	2
EDUC/EDDP/EDDS	Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A	3
<b>Formation connexe</b>		<b>12 cr.</b>
<b>Formation connexe</b>		
<b>Cours obligatoire</b>		<b>3 cr.</b>
STAT2653 <sup>(1)</sup>	Statistique descriptive	3
<b>Formation connexe</b>		
<b>Cours à option</b>		<b>9 cr.</b>
	Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes : ECON ou PHIL ou PSYC ou SCPO ou SOCI	3
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</i>		
FRAN2501	Techniques d'analyse de texte ou	3
FRAN3010	Enseigner pour apprendre	3
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</i>		
PHIL2235	Éthique ou	3
SOCI2480	Sociologie de l'éducation	3

<b>Formation dans les disciplines scolaires</b>		<b>72 cr.</b>
<b>Première discipline scolaire</b>		<b>48 cr.</b>
<b>Première discipline scolaire Cours obligatoires</b>		<b>27 cr.</b>
ETFA1153	Les études familiales	3
ETFA2403	Comportement vestimentaire	3
ETFA3300	Organisation familiale	3
ETFA3303	Consommation et citoyenneté	3
ETFA3703	Intervention I	3
ETFA3803	Relations parent-enfant	3
ETFA4203	Mieux-être et cycle de la vie	3
NUEF2322	Science des aliments I	3
NUEF2323	Science des aliments II	3
<b>Première discipline scolaire Cours à option</b>		<b>6 cr.</b>
	Choisir 6 crédits parmi les cours de la liste B	6
<b>Disciplines connexes Cours obligatoires</b>		<b>15 cr.</b>
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I	3
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II	3
NUAL2601	Nutrition I	3
PSYC1700	Intro. à la psycho appliquée	3
PSYC2700	Intro. à la psychosexualité	3
<b>Deuxième discipline scolaire</b>		<b>24 cr.</b>
Cours de la mineure <sup>(2)</sup>		24
<b>Total</b>		<b>153 cr.</b>
<b>Formation générale et cours au choix</b>		<b>15 cr.</b>
<b>Formation générale</b>		<b>12 cr.</b>
ANGL1022	Langage, writing and reading	3
FRAN1500	Communication orale	3
FRAN1600 <sup>(3)</sup>	Communication écrite	3
SANT1003	Initiation aux études : santé	3
<b>Cours au choix</b>		<b>3 cr.</b>
Choix	Choix	3
<b>Grand total</b>		<b>168 cr.</b>

<sup>(1)</sup> Si la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le cours STAT2603 Intro. aux prob. et statistiques.

<sup>(2)</sup> Le choix de la mineure peut se faire parmi les disciplines scolaire suivantes : anglais, biologie\*, français langue seconde\*\*, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion.

<sup>(3)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

## LISTE A

### Formation à l'enseignement – formation complémentaire en éducation

EDDP4182	Éducation et environnement	2
EDDS4901	Thème choisi en didactique	1
EDUC3010 <sup>(4)</sup>	Enseigner pour apprendre	3
EDUC3023	Éducation aux droits humains	3
EDUC3033	Éducation interculturelle	3
EDUC3233	Espace virtuel d'apprentissage	3
EDUC3301	Gestion du stress	1
EDUC3323	Analyse du comportement	3
EDUC4000	Lectures dirigées I	3
EDUC4101	Intervention non violente	1
EDUC4110	Séminaire thématique	3
EDUC4120	Théorie du choix	3

\* Lorsque la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le profil de cours de la deuxième concentration en biologie (21 crédits) auquel il faudra ajouter 3 crédits dans la discipline de niveau 2000, 3000 ou 4000.

\*\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

EDUC4413	La santé en milieu scolaire	3
EDUC4803	Arts et culture à l'école	3
EDUC4923	Francisation	3
EDUC4993	Philo pour ados (secondaire)	3
EDUC5353	Recherche en éducation	3

<sup>(4)</sup> Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.

## LISTE B

### Formation dans la première discipline scolaire – formation complémentaire en études familiales

ETFA2800	Logement/perspective familiale	3
ETFA3301	Gestion/ressources familiales	3
ETFA3400	Textiles et habillement	3
ETFA4003	Séminaire/études familiales	3
ETFA4503	Théories et pratiques du vêtir	3
ETFA4703	Intervention II	3

## 4. La formation générale

Une partie de la formation générale dans le cadre du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales) sera tout d'abord assurée par les cours obligatoires SANT1003 *Initiation aux études : santé*, FRAN1500 *Communication orale*, FRAN1600 *Communication écrite* et ANGL1022 *Language, writing and reading*. Le contenu de ces cours permettra aux étudiantes et étudiants d'atteindre 12 crédits de formation générale, soit ceux pour les objectifs de formation générale (OFG) suivants : OFG1, OFG8 et OFG9.

La première des douze compétences professionnelles en enseignement est celle « *d'affirmer son rôle d'éducatrice et d'éducateur dans le développement de la culture et de la communauté acadienne et francophone* ». Les enseignantes et les enseignants francophones du Nouveau-Brunswick doivent aussi permettre à l'élève de « *savoir apprécier la richesse de son patrimoine culturel, affirmer avec fierté son appartenance à la communauté francophone et contribuer à son essor* » (MÉNB, 2009, p. 9). Ainsi, pendant leur formation, les étudiantes et les étudiants en éducation devront construire leur portfolio culturel et linguistique. Il s'agit d'un document qui leur permettra de faire une auto-évaluation des efforts et du sérieux qu'elles et ils mettent à accueillir l'art, quel que soit le paradigme artistique, pour tenter d'en décoder le sens.

Le portfolio culturel et linguistique contribuera à leur propre éducation artistique et esthétique dans un contexte de formation à la profession enseignante. Il comprendra des informations reliées aux divers domaines artistiques, dont la danse, la musique, les arts dramatiques, les arts visuels, les arts médiatiques, la poésie, le cinéma et autres formes d'art qu'on retrouve en milieu francophone au Nouveau-Brunswick.

Essentiellement, les étudiantes et les étudiants devront participer, chaque semestre, à des activités culturelles en français. Certes, le portfolio culturel et linguistique encadrera leur réflexion, mais leur parcours sera sanctionné chaque année par un cours obligatoire obligatoire et un suivi sera assuré par un professeur dégreuvé. Les cours suivants encadreront ce parcours : en première année, EDUC1011 *Pensée critique au secondaire*; deuxième et troisième année, EDUC2851 *Stage d'exploration* et EDUC3982 *Stage didactico-pédagogique*; quatrième année, EDUC4323 *Éduc. en milieu minoritaire*; et en cinquième année, EDUC5859 *Stage d'intégration* et EDUC5933 *Séminaire de synthèse*.

Le portfolio culturel et linguistique permettra d'atteindre l'OFG 6.

L'atteinte des autres OFG sera assurée par certains des cours de la formation à l'enseignement et de la formation dans les disciplines scolaires faisant déjà partie de la formation fondamentale. Le Tableau 2 présente une liste des principaux cours permettant l'atteinte des différents OFG.

Il est à noter que la nature interdisciplinaire du programme fait en sorte que plusieurs autres cours de la formation fondamentale peuvent également répondre, tout au moins en partie, aux différents OFG de la formation générale. Par conséquent, la liste des cours énumérés dans le Tableau 2 n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Tableau 2. Principaux cours ciblés pour atteindre les objectifs de la formation générale dans le programme du B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales)

	<b>Objectif de formation générale</b>	<b>Cours permettant l'atteinte de l'OFG</b>	<b>Cours au choix</b>
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT1003 Initiation aux études : santé Cours obligatoire de la formation générale	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	EDUC4323 Éduc. en milieu minoritaire Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	EDUC3113 Gestion de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHIL2235 Éthique ou SOC12480 Sociologie de l'éducation Cours à option de la formation connexe à la formation fondamentale	
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive Cours obligatoire de la formation connexe à la formation fondamentale	
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	EDUC5933 Séminaire de synthèse Portfolio culturel et linguistique Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	EDUC5903 Fondements de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	
<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite Cours obligatoires de la formation générale	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading Cours obligatoire de la formation générale (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)	

Références :

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. (2014). *La politique d'aménagement linguistique et culturel : un projet de société pour l'éducation en langue française*. Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Ministère de l'Éducation. (2009). *Programmes d'études*. Fredericton : Direction des services pédagogiques, Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Porter, G. L. et AuCoin, A. (2012). *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles. Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

**Faculté/École :** Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
Faculté des sciences de l'éducation

Juin 2015

**Département :** École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales  
Département d'enseignement au secondaire et des ressources-humaines

**Nom du programme :** B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>B.A.-B. Éd. (MAJEURE EN ÉTUDES FAMILIALES)</b>		<b>B.A.-B. Éd. (MAJEURE EN ÉTUDES FAMILIALES)</b>	
Responsables	Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Faculté des sciences de l'éducation	Responsables	Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Faculté des sciences de l'éducation
Diplôme	B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales)	Diplôme	B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales)
Durée	5 ans	Durée	5 ans
Lieux	Moncton 5 ans Edmundston première année* Shippagan première année* *Les années subséquentes se font à Moncton.	Lieux	Moncton 5 ans Edmundston première année* Shippagan première année* *Les années subséquentes se font à Moncton.
<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> La condition « B » (voir page 23) est exigée.		<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> La condition « B » est exigée.	
<b>TABLEAU DES COURS</b>		<b>TABLEAU DES COURS</b>	
<b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>		<b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>	
<b>OBLIGATOIRES</b> 34 CR.		<b>FORMATION FONDAMENTALE</b> 22 CR.	
ANGL1000	Language, writing and reading 3	<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b> 4 CR.	
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I 3	<b>EDUC1011</b> Pensée critique au secondaire 1	
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II 3	<b>EDUC1123</b> Psychopédagogie des ados 3	
EDUC1102	Intégration en éducation 2	<b>Première discipline scolaire-cours obligatoire</b> 3 CR.	
EDUC1902	Stage d'exploration 2	<b>ETFA1153</b> Les études familiales 3	
ETFA1151	Les études familiales 3	<b>Disciplines connexes-cours obligatoires</b> 9 CR.	
FRAN1500	Communication orale 3	BIOL1133 Anat. physiol. humaine I 3	
FRAN1600 <sup>(1)</sup>	Communication écrite 3	BIOL1233 Anat. physiol. humaine II 3	
NUEF2322	Science des aliments I 3	<b>PSYC1700</b> Intro. à la psycho appliquée 3	
NUEF2323	Science des aliments II 3	<b>Deuxième discipline scolaire</b> 6 CR.	
NUEF2300	Gestion ressources financières 3	<b>Cours de la mineure<sup>(1)</sup></b> 6	
SOCI1000	Introduction à la société 3	<b>FORMATION GÉNÉRALE</b> 12 CR.	
<b>COURS DE LA MINEURE</b> 3 CR.		<b>ANGL1022</b> Language, writing and reading 3	
<b>TOTAL</b> 37 CR.		FRAN1500 Communication orale 3	
		FRAN1600 <sup>(2)</sup> Communication écrite 3	
		<b>SANT1003</b> Initiation aux études : santé 3	
		<b>TOTAL</b> 34 CR.	
<sup>(1)</sup> Voir l'avis en page 46.			

<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>				<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
<b>OBLIGATOIRES</b>				<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
				<b>35 CR.</b>	
<i>21 CR.</i>				<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	
EDUC2123	EDUC2313	ETFA2800	ETFA3300	<b>EDUC2103 Apprentissage et enseignement</b>	
FRAN2501	← ou →	FRAN3010	NUAL2601	<b>EDUC2222 Communication interpersonnelle</b>	
STAT2653				<b>EDUC2242 Animation de groupe</b>	
<b>OPTION</b>				<b>EDUC2303 Inclusion scolaire</b>	
				<b>EDUC2851 Stage d'exploration</b>	
<i>3 CR.</i>					
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A.				<b>Formation connexe-cours à option</b>	
<b>COURS DE LA MINEURE</b>				<b>6 CR.</b>	
				<b>Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes :</b>	
<i>12 CR.</i>				<b>ECON, PHIL, PSYC, SCPO ou SOCI</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>	
<i>36 CR.</i>				<b>FRAN2501 Techniques d'analyse de textes</b>	
				<b>ou</b>	
				<b>FRAN3010 Enseigner pour apprendre</b>	
<b>3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ANNÉES</b>				<b>Première discipline scolaire-cours obligatoires</b>	
				<b>9 CR.</b>	
<b>OBLIGATOIRES</b>				<b>ETFA2403 Comportement vestimentaire</b>	
				<b>NUEF2322 Science des aliments I</b>	
EDUC2202	EDUC2204	EDUC2323	EDUC3113	<b>NUEF2323 Science des aliments II</b>	
EDUC3202	EDUC3214	EDUC3802	EDUC3814		
EDUC4113	EDUC4322	EDUC4323	EDUC4353		
EDUC5104	EDUC5911	EDUC5912	ETFA3400		
ETFA3703	ETFA4003	ETFA4403	PSYC4710	<b>Disciplines connexes-cours obligatoire</b>	
SOCI3520	SOCI2480			<b>NUAL2601 Nutrition I</b>	
3 crédits de didactique de la majeure.					
3 crédits de didactique de la mineure.				<b>6 CR.</b>	
<b>COURS DE LA MINEURE</b>				<b>Cours de la mineure</b>	
				<b>6</b>	
<i>15 CR.</i>				<b>TOTAL</b>	
<b>OPTION</b>				<b>35 CR.</b>	
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A.					
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B.					
<b>TOTAL</b>					
<i>99 CR.</i>					
<b>GLOBAL</b>					
<i>172 CR.</i>					
<b>Liste A</b>				<b>3<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
ETFA3001	ETFA3301	NUAL4602		<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
				<b>37 CR.</b>	
<b>Liste B</b>				<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	
EDDP4583	EDDS4515	EDUC/FRAN3010		<b>17 CR.</b>	
EDUC3023	EDUC3033	EDUC3110	EDUC3122	<b>EDDS3122 Dévelop. personnel et social</b>	
EDUC3301	EDUC3313	EDUC3321	EDUC3323	<b>EDUC3113 Gestion de l'éducation</b>	
EDUC3350	EDUC3503	EDUC4000	EDUC4001	<b>EDUC3333 Motivation et gestion de classe</b>	
EDUC4022	EDUC4062	EDUC4101	EDUC4103	<b>EDUC3343 Difficultés et douance</b>	
EDUC4110	EDUC4111	EDUC4114	EDUC4120	<b>EDUC3912 Planification et évaluation I</b>	
EDUC4121	EDUC4201	EDUC4252	EDUC4253	<b>EDUC3922 Planification et évaluation II</b>	
EDUC4301	EDUC4411	EDUC4521	EDUC4724	<b>EDUC3982 Stage didactico-pédagogique</b>	
EDUC4725	FOSE3420	KNEP1313	KNEP2523	<b>Formation à l'enseignement-cours à option</b>	
KNEP3463	KNEP4183			<b>EDDSxxxx Didactique de la mineure</b>	
				<b>2 CR.</b>	
				<b>Première discipline scolaire-cours obligatoires</b>	
				<b>6 CR.</b>	
				<b>ETFA3303 Consommation et citoyenneté</b>	
				<b>ETFA4203 Mieux-être et cycle de la vie</b>	
				<b>3 CR.</b>	
				<b>Première discipline scolaire-cours à option</b>	
				<b>3 CR.</b>	
				<b>Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B</b>	
				<b>3</b>	
				<b>Disciplines connexes-cours obligatoire</b>	
				<b>3 CR.</b>	
				<b>PSYC2700 Intro. à la psychosexualité</b>	
				<b>3</b>	
				<b>Deuxième discipline scolaire</b>	
				<b>6 CR.</b>	
				<b>Cours de la mineure</b>	
				<b>6</b>	
				<b>TOTAL</b>	
				<b>37 CR.</b>	
				<b>4<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
				<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
				<b>35 CR.</b>	
				<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	
				<b>14 CR.</b>	
				<b>EDDS4122 Did. en études familiales</b>	
				<b>EDUC4033 Approche orientante</b>	
				<b>EDUC4283 Pédagogie inclusive 9-12</b>	
				<b>2</b>	
				<b>3</b>	
				<b>3</b>	

EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3
EDUC4583	Littérature et enseignement	3
<b>Formation connexe-cours obligatoire</b>		<b>3 CR.</b>
STAT2653 <sup>(3)</sup>	Statistique descriptive	3
<b>Première discipline-cours obligatoires</b>		<b>9 CR.</b>
ETFA3300	Organisation familiale	3
ETFA3703	Intervention I	3
ETFA3803	Relations parent-enfant	3
<b>Première discipline-cours à option</b>		<b>3 CR.</b>
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B		3
<b>Deuxième discipline scolaire</b>		<b>6 CR.</b>
Cours de la mineure		6
<b>TOTAL</b>		<b>35 CR.</b>
<b>5<sup>e</sup> ANNÉE</b>		
<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>		<b>24 CR.</b>
<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>		<b>18 CR.</b>
EDUC5859	Stage d'intégration	9
EDUC5903	Fondements de l'éducation	3
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3
EDUC5983	La personne de l'enseignant.e	3
<b>Formation à l'enseignement-cours à option</b>		<b>3 CR.</b>
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A		3
<b>Formation connexe-cours à option</b>		<b>3 CR.</b>
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
SOCI2480	Sociologie de l'éducation	3
	ou	
PHIL2235	Éthique	3
<b>COURS AU CHOIX</b>		<b>3 CR.</b>
Cours au choix		3
<b>TOTAL</b>		<b>27 CR.</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>168 CR.</b>
<p><sup>(1)</sup> Le choix de la mineure peut se faire parmi les disciplines scolaires suivantes : anglais, biologie*, français langue seconde**, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion.</p> <p><sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.</p> <p><sup>(3)</sup> Si la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le cours STAT2603 Intro. aux prob. et statistiques.</p>		
<b>LISTE A</b>		
<i>Formation à l'enseignement - formation complémentaire en éducation</i>		
EDDP4182	Éducation et environnement	2
EDDS4901	Thème choisi en didactique	1
EDUC3010 <sup>(4)</sup>	Enseigner pour apprendre	3
EDUC3023	Éducation aux droits humains	3
EDUC3033	Éducation interculturelle	3
EDUC3233	Espace virtuel d'apprentissage	3

\* Lorsque la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le profil de cours de la deuxième concentration en biologie (21 crédits) auquel il faudra ajouter 3 crédits dans la discipline de niveau 2000, 3000 ou 4000.

\*\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

EDUC3301	Gestion du stress	1
EDUC3323	Analyse du comportement	3
EDUC4000	Lectures dirigées I	3
EDUC4101	Intervention non violente	1
EDUC4110	Séminaire thématique	3
EDUC4120	Théorie du choix	3
<b>EDUC4413</b>	<b>La santé en milieu scolaire</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4803</b>	<b>Arts et culture à l'école</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4993</b>	<b>Philo pour ados (secondaire)</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4923</b>	<b>Francisation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC5353</b>	<b>Recherche en éducation</b>	<b>3</b>
(4) Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.		
<b>LISTE B</b>		
<i>Formation dans les disciplines scolaires -- formation complémentaire en études familiales</i>		
<b>ETFA2800</b>	<b>Logement/perspective familiale</b>	<b>3</b>
<b>ETFA3301</b>	<b>Gestion/ressources familiales</b>	<b>3</b>
<b>ETFA3400</b>	<b>Textiles et habillement</b>	<b>3</b>
<b>ETFA4003</b>	<b>Séminaire/études familiales</b>	<b>3</b>
<b>ETFA4503</b>	<b>Théories et pratiques du vêtir</b>	<b>3</b>
<b>ETFA4703</b>	<b>Intervention II</b>	<b>3</b>

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010**

**(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
- Modification d'un programme

**1. Identification du programme**

- 1.1 Titre du programme : Baccalauréat ès arts - Baccalauréat en éducation  
(majeure en études familiales)
- 1.2 Unités responsables : Faculté des sciences de la santé et des services  
communautaires et Faculté des sciences de l'éducation
- 1.3 Diplôme accordé : B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales)
- 1.4 Durée du programme : 5 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme : Moncton 5 ans  
Edmundston 1<sup>re</sup> année\*  
Shippagan 1<sup>re</sup> année\*  
\*Les années subséquentes se font à Moncton.
- 1.6 Date d'entrée en vigueur : Juillet 2016

**2. Description du programme**

2.1 Liste des disciplines scolaires connexes<sup>1</sup>

Selon les nouvelles conditions d'admission aux programmes d'enseignement au secondaire (programmes de 2 ans et de 5 ans), la majeure (ou 1<sup>re</sup> concentration) et la mineure (ou 2<sup>e</sup> concentration) doivent être dans un même champ ou dans des disciplines scolaires connexes.

La *majeure en études familiales* accompagne une mineure relevant d'une autre discipline scolaire parmi les suivantes : anglais, biologie\*, français langue seconde\*\*, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion

La liste ci-dessous présente les disciplines scolaires connexes qu'accepte le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance aux fins de la certification. Ces disciplines scolaires sont déterminées en fonction des cours obligatoires et des cours à option offerts dans les écoles secondaires publiques du Nouveau-Brunswick.

**Majeures ou 1<sup>res</sup> concentrations**

Biologie  
Chimie  
Mathématiques  
Physique

**Mineures ou 2<sup>es</sup> concentrations connexes**

Chimie, mathématiques, physique, informatique  
Biologie, mathématiques, physique, informatique  
Biologie, chimie, physique, informatique  
Biologie, chimie, mathématiques, informatique

<sup>1</sup> À noter que la discipline scolaire en technologie est suspendue pour une période de 24 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

\* Lorsque la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le profil de cours de la deuxième concentration en biologie (21 crédits) auquel il faudra ajouter 3 crédits dans la discipline de niveau 2000, 3000 ou 4000.

\*\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

Anglais	Français langue seconde**, géographie, histoire, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Études françaises	Anglais, géographie, histoire, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Géographie	Anglais, français langue seconde**, histoire, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Histoire	Anglais, français langue seconde**, géographie, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Études familiales	Anglais, biologie*, français langue seconde**, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion
Éducation physique	Anglais, biologie, français langue seconde**, géographie, histoire, mathématiques, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion

## REMARQUES

- Les études françaises ne peuvent pas constituer une mineure, l'Université exigeant la majeure pour cette discipline d'enseignement.
- Dans le cas du B.Éd. (programme A), les exigences de la certification sont les mêmes que celles des programmes combinés de 5 ans en ce qui a trait aux disciplines d'enseignement.

### 2.2 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise la formation d'enseignantes et d'enseignants pour les classes du secondaire (9<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année) ayant une solide formation générale et une connaissance approfondie des disciplines scolaires, des contenus et des didactiques associées aux programmes d'études prescrits pour cet ordre d'enseignement. On vise également la formation d'éducatrices et d'éducateurs capables de développer des relations positives avec tous leurs élèves, ainsi que de planifier, d'animer et d'évaluer les résultats de leur démarche pédagogique.

### 2.3 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Le programme utilise une grande variété d'approches pédagogiques permettant d'actualiser ses objectifs de formation, entre autres : la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs (présentations orales de contenus développés par les étudiantes et étudiants), la découverte guidée, les exposés interactifs (sollicitant une participation active des étudiantes et étudiants). Ces diverses stratégies sont choisies en fonction des objectifs généraux de chaque cours, de la nature des apprentissages poursuivis et des compétences professionnelles spécifiques qu'on cherche à développer. Le programme accorde également une place importante à la formation pratique (trois stages).

### 2.4 Conditions d'admission

- Condition A
- Condition B
- Condition C
- Condition D

\* Lorsque la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le profil de cours de la deuxième concentration en biologie (21 crédits) auquel il faudra ajouter 3 crédits dans la discipline de niveau 2000, 3000 ou 4000.

\*\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

## 2.5 Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

Critères s'appliquant aux personnes inscrites aux programmes combinés de 5 ans.

## SAVOIR-ÊTRE

La Faculté des sciences de l'éducation a la responsabilité de former des enseignantes et des enseignants soucieux de réaliser des apprentissages de qualité et de développer leur savoir-être et leur savoir-vivre ensemble. Les étudiantes et les étudiants en éducation doivent donc s'engager dans leur programme de formation initiale à l'enseignement en adoptant les comportements qui témoignent des dispositions professionnelles nécessaires pour mettre en pratique le code de déontologie adopté par l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. La Faculté se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui ne démontre pas les comportements appropriés. Dans chaque cas, la décision est prise en s'appuyant sur le Code de déontologie des enseignantes et des enseignants et sur les politiques et les règlements en vigueur au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

## CONDITIONS DE MAINTIEN

L'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** à la session d'automne de sa première année d'études et une moyenne cumulative d'au moins **2,30** à la fin de sa première année.

Dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** par session et une moyenne cumulative d'au moins **2,50**.

L'accès au Stage d'exploration EDUC2851 est réservé aux étudiantes et aux étudiants ayant obtenu une moyenne cumulative de **2,50** et plus à la fin de la session d'automne de leur 2<sup>e</sup> année d'études; sinon, le stage est reporté à la fin de la 3<sup>e</sup> année d'études.

Pour suivre un cours de plus que la charge normale prévue, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir une moyenne pondérée ou cumulative d'au moins **3,00**.

Si des préalables sont exigés lors de l'admission au programme, ils devront être terminés au cours de la première année d'études.

## RÈGLEMENT PARTICULIER RELATIF AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

Nonobstant le règlement universitaire 6.2.5, l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu le statut spécial d'étudiante ou d'étudiant non francophone doit rédiger les épreuves de contrôle ainsi que les travaux en français dans les cours en éducation (EDUC, EDDP, EDDS).

L'étudiante ou l'étudiant doit **obtenir** une moyenne minimale de 2,60 dans l'ensemble des trois cours de français suivants : FRAN1500, FRAN1600 et le cours FRAN2501 ou FRAN3010. L'étudiante ou l'étudiant qui n'aura pas satisfait aux exigences linguistiques à la fin de sa troisième année d'études **sera exclu** de son programme en éducation. Pour l'obtention d'une moyenne de 2,60 dans ces cours, le règlement universitaire 10.10 (reprise d'un cours) s'applique pour chacun de ces cours.

**L'étudiante ou l'étudiant devra réussir le Test de compétences langagières en français (TCLF) qui comprend neuf tâches relatives aux trois volets du français, soit l'oral, l'écrit et la lecture. L'étudiante ou l'étudiant devra reprendre la tâche ou les tâches pour lesquelles il n'a pas obtenu la note de passage. Elle ou il aura droit à deux reprises pour un total de trois essais possibles à chacune des neuf tâches composant le test.**

La réussite du TCLF est obligatoire pour l'étudiante ou l'étudiant en éducation, au plus tard à la fin de sa troisième année d'études, sans quoi elle ou il sera exclu de son programme en éducation.

2.6 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

<i>FORMATION FONDAMENTALE</i>		<i>153 CR.</i>
<i>FORMATION À L'ENSEIGNEMENT</i>		<i>69 CR.</i>
<i>Cours obligatoires</i>		<i>64 CR.</i>
EDDS3122	Dévelop. personnel et social	2
EDDS4122	Did. en études familiales	2
EDUC1011	Pensée critique au secondaire	1
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	3
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2
EDUC2242	Animation de groupe	2
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3
EDUC2851	Stage d'exploration	1
EDUC2303	Inclusion scolaire	3
EDUC3912	Planification et évaluation I	2
EDUC3922	Planification et évaluation II	2
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3
EDUC3343	Difficultés et douance	3
EDUC3333	Motivation et gestion de classe	3
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2
EDUC4033	Approche orientante	3
EDUC4283	Pédagogie inclusive 9-12	3
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3
EDUC4583	Littératie et enseignement	3
EDUC5859	Stage d'intégration	9
EDUC5903	Fondements de l'éducation	3
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3
EDUC5983	La personne de l'enseignant.e	3
<i>FORMATION À L'ENSEIGNEMENT</i>		
<i>Cours à option</i>		<i>5 CR.</i>
EDDSxxxx	Didactique de la mineure	2
	Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A	3
<i>COURS DANS LA FORMATION CONNEXE</i>		<i>12 CR.</i>
<i>Cours obligatoire</i>		<i>3 CR.</i>
STAT2653 <sup>(1)</sup>	Statistique descriptive	3
<i>COURS DANS LA FORMATION CONNEXE</i>		
<i>Cours à option</i>		<i>9 CR.</i>
	Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes :	
	ECON ou PHIL ou PSYC ou SCPO ou SOCI	3
	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
FRAN2501	Technique d'analyse de texte	3
	ou	
FRAN3010	Enseigner pour apprendre	3
	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
PHIL2235	Éthique	3
	ou	
SOCI2480	Sociologie de l'éducation	3
<i>FORMATION DANS LES DISCIPLINES SCOLAIRES</i>		<i>72 CR.</i>
<i>Première discipline scolaire</i>		
<i>Cours obligatoires</i>		<i>27 CR.</i>
ETFA1153	Les études familiales	3
ETFA2403	Comportement vestimentaire	3
ETFA3300	Organisation familiale	3
ETFA3303	Consommation et citoyenneté	3
ETFA3703	Intervention I	3
ETFA3803	Relations parent-enfant	3
ETFA4203	Mieux-être et cycle de la vie	3

NUEF2322	Science des aliments I	3
NUEF2323	Science des aliments II	3
<i>Première discipline scolaire</i>		
<i>Cours à option</i>		6 CR.
Choisir 6 crédits parmi les cours de la liste B		
<i>Première discipline scolaire</i>		
<i>Disciplines connexes</i>		
<i>Cours obligatoires</i>		15 CR.
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I	3
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II	3
PSYC1700	Intro. à la psycho appliquée	3
NUAL2601	Nutrition I	3
PSYC2700	Intro. à la psychosexualité	3
<i>Deuxième discipline scolaire</i>		24 CR.
Cours de la mineure <sup>(2)</sup>		24
<b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</b>		15 CR.
<i>Formation générale</i>		12 CR.
SANT1003	Initiation aux études : santé	3
FRAN1500	Communication orale	3
FRAN1600 <sup>(3)</sup>	Communication écrite	3
ANGL1022	Langage, writing and reading	3
<i>Cours au choix</i>		3 CR.
3 crédits de cours au choix		3
<b>GLOBAL</b>		168 CR.

<sup>(1)</sup> Si la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le cours STAT2603 Intro. aux prob. et statistiques.

<sup>(2)</sup> Le choix de la mineure peut se faire parmi les disciplines scolaires suivante : anglais, biologie\*, français langue seconde\*\*, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion.

<sup>(3)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

## LISTE A

### Formation à l'enseignement – formation complémentaire en éducation

EDDP4182	Éducation et environnement	2
EDDS4901	Thème choisi en didactique	1
EDUC3010 <sup>(4)</sup>	Enseigner pour apprendre	3
EDUC3023	Éducation aux droits humains	3
EDUC3033	Éducation interculturelle	3
EDUC3233	Espace virtuel d'apprentissage	3
EDUC3301	Gestion du stress	1
EDUC3323	Analyse du comportement	3
EDUC4000	Lectures dirigées I	3
EDUC4101	Intervention non violente	1
EDUC4110	Séminaire thématique	3
EDUC4120	Théorie du choix	3
EDUC4413	La santé en milieu scolaire	3
EDUC4803	Arts et culture à l'école	3
EDUC4993	Philo pour ados (secondaire)	3
EDUC4923	Francisation	3
EDUC5353	Recherche en éducation	3

<sup>(4)</sup> Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.

\* Lorsque la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le profil de cours de la deuxième concentration en biologie (21 crédits) auquel il faudra ajouter 3 crédits dans la discipline de niveau 2000, 3000 ou 4000.

\*\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

**LISTE B****Formation dans les disciplines scolaires – formation complémentaire en études familiales**

ETFA2800	Logement/perspective familiale	3
ETFA3301	Gestion/ressources familiales	3
ETFA3400	Textiles et habillement	3
ETFA4003	Séminaire/études familiales	3
ETFA4503	Théories et pratiques du vêtir	3
ETFA4703	Intervention II	3

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous :

**Formation générale**

- OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : SANT1003
- OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : EDUC4323
- OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : EDUC3113
- OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : PHIL2235 ou SOCI2480
- OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653
- OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : EDUC5933 et Portfolio culturel et linguistique
- OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : EDUC5903
- OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600
- OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)

Nom :

NI :

**Feuille de route pour un programme spécialisé : Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en études familiales)**

Tableau 1 : Tableau des cours par année

<b>Première année (34 cr.)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDUC1011	Pensée critique au secondaire	1	
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	3	
<b>B. Première discipline scolaire – Cours obligatoire</b>			
ETFA1153	Les études familiales	3	
<b>C. Disciplines connexes – Cours obligatoires</b>			
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I	3	
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II	3	
PSYC1700	Intro. à la psycho appliquée	3	
<b>D. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure <sup>(1)</sup>		3	
Cours de la mineure		3	
<b>II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale</b>			
ANGL1022	Language, writing and reading	3	OFG 9
SANT1003	Initiation aux études : santé	3	OFG 1
FRAN1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600	Communication écrite	3	OFG 8
<i>Voir l'avis pour les exigences en français.</i>			

<b>Deuxième année (35 cr.)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3	
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2	
EDUC2242	Animation de groupe	2	
EDUC2303	Inclusion scolaire	3	
EDUC2851	Stage d'exploration	1	
<b>B. Formation connexe – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les disciplines suivantes :			
ECON, PHIL, PSYC, SCPO ou SOCI		3	
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :			
FRAN2501	Techniques d'analyse de textes		
	ou	3	
FRAN3010	Enseigner pour apprendre		
<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>			
NUEF2322	Science des aliments I	3	
NUEF2323	Science des aliments II	3	
ETFA2403	Comportement vestimentaire	3	
<b>D. Discipline connexe – Cours obligatoire</b>			
NUAL2601	Nutrition I	3	
<b>E. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure		3	
Cours de la mineure		3	

<b>Troisième année (37 cr.)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDDS3122	Dévelop. personnel et social	2	
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3	OFG 3
EDUC3333	Motivation & gestion de classe	3	
EDUC3343	Difficultés et douance	3	
EDUC3912	Planification et évaluation I	2	

EDUC3922	Planification et évaluation II	2	
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2	
<b>B. Formation à l'enseignement – Cours à option</b>			
EDDSxxxx	Didactique de la mineure	2	
<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>			
ETFA3303	Consommation et citoyenneté	3	
ETFA4203	Mieux-être et cycle de la vie	3	
<b>D. Première discipline scolaire – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B		3	
<b>E. Discipline connexe – Cours obligatoire</b>			
PSYC 2700	Intro. à la psychosexualité	3	
<b>F. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure		3	
Cours de la mineure		3	

<b>Quatrième année (35 cr.)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDDS4122	Did. en études familiales	2	
EDUC4033	Approche orientante	3	
EDUC4583	Littérature et enseignement	3	
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3	OFG 2
EDUC4283	Pédagogie inclusive 9-12	3	
<b>B. Formation connexe – Cours obligatoire</b>			
STAT2653 <sup>(2)</sup>	Statistique descriptive	3	OFG 5
<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>			
ETFA3300	Organisation familiale	3	
ETFA3703	Intervention I	3	
ETFA3803	Relations parent-enfant	3	
<b>D. Première discipline scolaire – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B		3	
<b>E. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure		3	
Cours de la mineure		3	

<b>Cinquième année (27 cr.)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDUC5859	Stage d'intégration	9	
EDUC5903	Fondements de l'éducation	3	OFG 7
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3	OFG 6
EDUC5983	La personne de l'enseignant.e	3	
<b>B. Formation à l'enseignement – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A		3	
<b>C. Formation connexe</b>			
PHIL2235	Éthique	3	OFG 4
ou			
SOCI2480	Sociologie de l'éducation		
<b>II. Formation générale et cours au choix</b>			
Cours au choix		3	

<sup>(1)</sup> Le choix de la mineure peut se faire parmi les disciplines scolaires suivantes : anglais, biologie\*, français langue seconde\*\*, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion.

<sup>(2)</sup> Si la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le cours STAT2603 Intro. aux prob. et statistiques.

\* Lorsque la deuxième discipline scolaire est en biologie, il faut suivre le profil de cours de la deuxième concentration en biologie (21 crédits) auquel il faudra ajouter 3 crédits dans la discipline de niveau 2000, 3000 ou 4000.

\*\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales)**

	<b>Objectif de formation générale</b>	<b>Cours permettant l'atteinte de l'OFG</b>	<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT1003 Initiation aux études : santé Cours obligatoire de la formation générale	3	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	EDUC4323 Éduc. en milieu minoritaire Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	3	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	EDUC3113 Gestion de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	3	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHIL2235 Éthique ou SOC12480 Sociologie de l'éducation Cours à option de la formation connexe à la formation fondamentale	3	
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive Cours obligatoire de la formation connexe à la formation fondamentale	3	
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	EDUC5933 Séminaire de synthèse Portfolio culturel et linguistique Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	3	
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	EDUC5903 Fondements de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	3	
<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite Cours obligatoires de la formation générale	3 3	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading Cours obligatoire de la formation générale (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)	3	

**LISTE A : Formation à l'enseignement – formation complémentaire en éducation**

EDDP4182	Éducation et environnement	2
EDDS4901	Thème choisi en didactique	1
EDUC3010 <sup>(3)</sup>	Enseigner pour apprendre	3
EDUC3023	Éducation aux droits humains	3
EDUC3033	Éducation interculturelle	3
EDUC3233	Espace virtuel d'apprentissage	2
EDUC3301	Gestion du stress	1
EDUC3323	Analyse du comportement	3
EDUC4000	Lectures dirigées I	3
EDUC4101	Intervention non violente	1
EDUC4110	Séminaire thématique	3

EDUC4120	Théorie du choix	3
EDUC4413	La santé en milieu scolaire	3
EDUC4803	Arts et culture à l'école	3
EDUC4993	Philo pour ados (secondaire)	3
EDUC4923	Francisation	3
EDUC5353	Recherche en éducation	3

<sup>(3)</sup> Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.

**LISTE B : Formation dans les disciplines scolaires – formation complémentaire en études familiales**

ETFA 2800	Logement/perspective familiale	3
ETFA 3301	Gestion/ressources familiales	3
ETFA3400	Textiles et habillement	3
ETFA 4003	Séminaire/études familiales	3
ETFA 4503	Théories et pratiques du vêtir	3
ETFA 4703	Intervention II	3

9. **MODIFICATIONS À LA POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUR INVITÉ ET CLINICIEN ASSOCIÉ EN PSYCHOLOGIE**

**R : 08-CPR-170209 (amendée)**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie étant entendu que les deux dernières phrases du point 1 (Définition) de la catégorie Professeure associée, Professeur associé se lisent comme suit : Ils détiennent au moins un diplôme de doctorat (Ph. D.) ou l'équivalent. Ils possèdent également un solide dossier de recherche-développement-crédation. »*

Vote : Pour : 8, Contre : 1

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)

Le 14 décembre 2016

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Date du tampon : 31 janvier 2017

COURRIEL

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**Objet : Modifications à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie**

Monsieur le Président,

Vous trouverez en pièce jointe un projet de modification à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie que je sou mets pour approbation par le Comité des programmes et le Sénat académique.

Ce projet de modification de la politique comporte trois modifications majeures :

1. La première modification est essentiellement cosmétique. En effet, il s'agit d'un reformatage du texte de la politique qui réunissait quatre statuts distincts [professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie] ; ce texte a été scindé en quatre dans le but express de faciliter la consultation sur le site Web de la FESR.
2. La seconde modification répond aux préoccupations exprimées par le Sénat dans sa résolution 16-SAC-131101 à l'égard de l'accès des professeurs à la retraite au statut de professeur associé. Si dans la pratique les professeurs à la retraite de l'Université de Moncton étaient déjà admissibles au statut de professeur associé, la précision a été ajoutée au texte de la politique (voir le premier paragraphe).
3. La troisième modification répond à un besoin croissant qui découle du développement de l'axe Santé. L'ouverture en 2018 du Centre de médecine de précision et la mise en œuvre dans un avenir rapproché de la Maîtrise ès sciences (santé) sont des résultats concrets de ce développement. En effet, l'Université de Moncton compte à l'heure actuelle plusieurs partenaires dans le domaine de la santé, notamment le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB), le Réseau de santé Vitalité et l'Institut atlantique de recherche sur le cancer, qui participent de plus en plus à la formation et à la recherche. Par conséquent, aux fins de la nomination de cliniciens comme professeurs associés, la FESR propose que le CFMNB puisse soumettre à la FESR selon le processus prévu des candidatures au statut de professeure associée ou professeur associé. Il va de soi que

18, avenue Antoine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4310  
Télécopieur : 506.858.4279

fean@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/fesr

l'évaluation de ces candidatures se conformera au processus en place et respectera les critères (voir la note de bas de page 2).

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de la FESR. Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-rectrice adjointe à la recherche et  
doyenne de la FESR,



Lise Dubois

p. j. Projet de modification – professeur associé, chercheur associé, chercheur invité,  
clinicien associé en psychologie

# PROFESSEURE ASSOCIÉE PROFESSEUR ASSOCIÉ

## 1. Définition

Le statut de professeure ou professeur associé<sup>1</sup> est attribué aux personnes travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton **ou aux personnes à la retraite** et qui peuvent offrir à celle-ci leur contribution à la formation aux études supérieures et en recherche. Les professeures ou professeurs associés sont des spécialistes de leur domaine. Ils détiennent au moins un diplôme de doctorat (Ph. D.) ou l'équivalent. Ils possèdent également un solide dossier de recherche-développement-crédation.

## 2. Nomination et durée du mandat

Le statut de professeure ou professeur associé est sollicité par la faculté ou le campus (Campus d'Edmundston ou Campus de Shippagan). La demande, adressée à la Faculté des études supérieures et de la recherche, est accompagnée du dossier de renseignements personnels de la candidate ou du candidat et d'une recommandation du Conseil de la faculté qui démontre la pertinence de l'association proposée. La demande doit recevoir l'approbation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par la rectrice ou le recteur à la suite d'une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans. Exceptionnellement, la durée du mandat peut aller jusqu'à six ans. Le mandat de professeure ou professeur associé est renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la professeure ou le professeur associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la professeure ou le professeur associé et l'Université.

## 3. Attributions

Le statut de professeure ou professeur associé n'implique pas les privilèges normalement attribués au corps professoral de l'Université de Moncton. La professeure ou le professeur associé participe à des activités de recherche en collaboration avec des membres du corps professoral de l'Université, et participe à la formation aux études supérieures en étant habilité à codiriger des thèses et à participer aux comités

---

<sup>1</sup> Le statut de professeure associée, professeur associé est traité à l'article 90 des *Statuts et règlements*. La présente politique précise certaines des modalités relatives à ce statut.

<sup>2</sup> Dans le cas de candidatures présentées dans le cadre d'une collaboration avec le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB), le CFMNB sollicite le statut et la Faculté des études supérieures et de la recherche agit comme unité de rattachement.

consultatifs de thèse, aux jurys de thèse – à titre de codirectrice ou de codirecteur ou à titre d'examinatrice ou d'examineur interne – et aux jurys d'examen prédoctoral. La professeure ou le professeur associé peut aussi donner des cours dans son champ d'expertise lorsqu'il satisfait les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) qui s'y rapportent.

À la fin de son mandat, la professeure ou le professeur associé remet un bilan de ses activités à l'unité académique d'appartenance, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

## 4. Droits et privilèges

Le nom de la professeure ou du professeur associé est publié dans les documents officiels de l'Université, avec référence à son unité académique de rattachement.

La professeure ou le professeur associé peut solliciter le statut de chercheuse ou chercheur invité. Le statut de chercheuse ou de chercheur invité, lorsqu'il est accordé, offre l'accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès aux services de la bibliothèque et des centres de documentation, au service de logement et aux services informatiques de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la professeure ou au professeur associé qui détient le statut de chercheuse ou chercheur invité. Pour de plus amples détails sur le statut de chercheuse ou chercheur invité, consulter la politique à cet effet publiée par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Adopté CFESR-161118

# CHERCHEUSE ASSOCIÉE CHERCHEUR ASSOCIÉ

## 1. Définition

Le statut de chercheuse ou chercheur associé est attribué à une personne travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton et qui mène des projets de recherche-développement-crédation à long terme en collaboration avec des chercheuses et chercheurs de l'Université de Moncton. La chercheuse ou le chercheur associé détient au moins un diplôme de maîtrise ou l'équivalent.

## 2. Nomination et durée du mandat

Le statut de chercheuse ou chercheur associé est sollicité par la faculté ou le campus (Campus d'Edmundston ou Campus de Shippagan). La demande, adressée à la Faculté des études supérieures et de la recherche, est accompagnée du *curriculum vitae* de la candidate ou du candidat et d'une recommandation du Conseil de la faculté qui démontre la pertinence de l'association proposée. La demande doit recevoir l'approbation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche à la suite d'une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans. Le mandat de chercheuse ou chercheur associé est renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la chercheuse ou le chercheur associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la chercheuse ou le chercheur associé et l'Université.

## 3. Attributions

La chercheuse ou le chercheur associé s'assure que la recherche menée en collaboration avec l'Université de Moncton atteint les objectifs visés.

À la fin de son mandat, la chercheuse ou le chercheur associé remet un bilan de ses activités à l'unité d'accueil, avec copie conforme à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

## 4. Droits et privilèges

Le nom de la chercheuse ou chercheur associé est publié dans les documents officiels de l'Université, avec référence à son unité d'accueil.

La chercheuse ou le chercheur associé peut solliciter le statut de chercheuse ou chercheur invité. Le statut de chercheuse ou de chercheur invité, lorsqu'il est accordé, offre l'accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès aux services de la bibliothèque et des centres de documentation, au service de logement et aux services informatiques de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la chercheuse ou au chercheur associé qui détient le statut de chercheuse ou chercheur invité. Pour de plus amples détails sur le statut de chercheuse ou chercheur invité, consulter la politique à cet effet publiée par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

*Adopté CFESR-130208*

# CLINICIENNE ASSOCIÉE EN PSYCHOLOGIE CLINICIEN ASSOCIÉ EN PSYCHOLOGIE

## 1. Définition

Le statut de clinicienne ou clinicien associé en psychologie est attribué aux personnes qualifiées travaillant à l'extérieur de l'École de psychologie de l'Université de Moncton et qui peuvent offrir à celle-ci la supervision d'étudiantes et d'étudiants en stage ou en internat en psychologie clinique. La clinicienne ou le clinicien associé détient, depuis au moins cinq ans, une licence de pratique en psychologie reconnue au Nouveau-Brunswick ou dans la province où se trouve le milieu de stage ou d'internat. Cette personne possède une expérience de supervision comme psychologue reconnue par l'École de psychologie, ou d'autres qualifications jugées pertinentes.

## 2. Nomination et durée du mandat

Le statut de clinicienne ou clinicien associé est sollicité par l'Assemblée départementale de l'École de psychologie. La demande de nomination est accompagnée du *curriculum vitae* de la candidate ou du candidat ainsi que d'une lettre décrivant sa contribution, actuelle ou anticipée, à la formation d'étudiantes ou d'étudiants en psychologie clinique. La demande est accompagnée également de la recommandation de l'Assemblée départementale de l'École de psychologie qui démontre la pertinence de l'association.

La demande de nomination est soumise à la Faculté des études supérieures et de la recherche. La décision finale est prise par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche à la suite d'une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Ce statut est attribué pour un mandat de trois ans. Le mandat de clinicienne ou clinicien associé en psychologie est renouvelable. Le renouvellement du mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse entre l'Université et la clinicienne ou le clinicien associé. La demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la clinicienne ou le clinicien associé et l'Université. La demande de renouvellement est étudiée selon la même procédure que la demande de nomination initiale.

## 3. Attributions

Le statut de clinicienne ou clinicien associé en psychologie n'implique pas les privilèges normalement attribués au corps professoral de l'Université de Moncton. La clinicienne ou le clinicien associé supervise le stage ou l'internat d'étudiantes ou d'étudiants en psychologie clinique. Il offre la possibilité d'expériences pratiques en clinique à des étudiantes et des étudiants dans le cadre de leur programme

d'études en psychologie. La clinicienne ou le clinicien associé en psychologie peut également collaborer à des activités de recherche avec le corps professoral de l'École de psychologie.

## 4. Droits et privilèges

Le nom de la clinicienne ou du clinicien associé en psychologie est publié dans les documents officiels de l'Université, avec référence à l'École de psychologie.

La clinicienne ou le clinicien associé en psychologie peut solliciter le statut de chercheuse ou chercheur invité. Le statut de chercheuse ou de chercheur invité, lorsqu'il est accordé, offre l'accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès aux services de la bibliothèque et des centres de documentation, au service de logement et aux services informatiques de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la clinicienne ou au clinicien associé en psychologie qui détient le statut de chercheuse ou chercheur invité. Pour de plus amples détails sur le statut de chercheuse ou chercheur invité, consulter la politique à cet effet publiée par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

*Adopté CFESR-130208*

# CHERCHEUSE INVITÉE CHERCHEUR INVITÉ

## 1. Définition

Le statut de chercheuse ou chercheur invité est attribué à une chercheuse ou chercheur – professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé, chercheuse ou chercheur postdoctoral, stagiaire, clinicienne ou clinicien associé en psychologie ou autre – qui est invité à participer à des travaux de recherche à l'Université. La chercheuse ou le chercheur invité doit effectuer un ou plusieurs séjours prolongés d'une durée totale d'au moins un mois à l'Université de Moncton.

## 2. Nomination et durée du mandat

Le statut de chercheuse ou chercheur invité est sollicité par une professeure ou un professeur de l'Université de Moncton. La demande est accompagnée d'un *curriculum vitæ*, d'un plan de travail et d'une recommandation de la doyenne ou du doyen ou de la directrice ou du directeur de l'unité d'accueil. L'invitation à la chercheuse ou au chercheur concerné est faite par la vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à la recherche au nom de la rectrice ou du recteur. La lettre d'invitation précise la durée du mandat.

## 3. Attributions

La chercheuse ou le chercheur invité participe à des travaux de recherche en collaboration avec des membres de son unité d'accueil. Il peut donner des séminaires et participer, à titre d'invitée ou d'invité, aux activités pertinentes de l'unité.

## 4. Droits et privilèges

Le statut de chercheuse ou chercheur invité donne accès à divers services universitaires. Il permet l'émission d'une carte d'identité donnant accès à l'utilisation des services de la bibliothèque, des centres de documentation, du service de logement et des services informatiques de l'Université au même titre que les étudiants de cycles supérieurs de l'Université. Les frais d'utilisation des installations sportives et du stationnement sont les mêmes pour les chercheuses et chercheurs invités que pour les membres étudiants des cycles supérieurs de l'Université. Sur demande et selon la disponibilité, la faculté ou l'unité d'accueil peut fournir un espace de travail ou l'accès à des installations de recherche à la chercheuse ou au chercheur invité.

*Adopté CFESR-130208*

## 10. RÉSOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

### 10.1. Création de cours

**R : 09-CPR-161202**

« Le Comité des programmes accepte la création du cours GIZC1011 Intro au développement durable. »

**R : 17-CPR-161202**

« Le Comité des programmes accepte la création du cours SCPO4530 Pol. inter. et environnement. »

**R : 04-CPR-170112**

« Le Comité des programmes accepte la création des cours PHIL2236 Intro à l'éthique appliquée et PHIL3451 Enjeux éthiques en crimino. »

**R : 13-CPR-170112**

« Le Comité des programmes accepte la création du cours GEOG2733 Changements climatiques. »

**R : 05-CPR-170209**

« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.A.-B. Éd (Majeure en études familiales), le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du cours EDDS4122 Did. en études familiales. »

### 10.2. Modifications de cours

**R : 06-CPR-170209**

« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.A.-B. Éd (Majeure en études familiales), le Comité des programmes accepte la modification du cours ETFA4703 Intervention II. »

### 10.3. Abolitions de cours

**R : 04-CPR-161202**

« Que sous réserve de l'abolition du Certificat en études pastorales, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SCRE1240 Foi et révélation chrétienne; SCRE2300 Vie en Église; SCRE2320 L'Ancien Testament; SCRE2640 Spiritualité et vieillissement; SCRE3130 Éthique chrétienne; SCRE3220 Les sacrements; SCRE3230 L'Église en Acadie; SCRE3330 Les évangiles synoptiques; SCRE4630 Animation pastorale; SCRE4710 Stage d'obs. et d'interv. past.; et SCRE4740 Ministères des laïcs. »

**R : 06-CPR-161202**

« Que sous réserve de l'abolition de la Mineure en sciences religieuses, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SCRE1310 Introduction à la Bible; SCRE1410 Religions nouvelles; SCRE2121 Islam, arts et civilisation; SCRE2400 Science et religion; SCRE3520 Religion et psychologie; SCRE3611 Histoire du christianisme; et SCRE4440 L'expérience mystique. »

**R : 10-CPR-161202**

« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours GIZC1010 Intro gest intég zone côtière. »

10.3. **Abolitions de cours** (suite)

**R : 18-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours SCPO4130 Le fédéralisme. »*

**R : 05-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours PHIL3480 Philosophie de l'éducation. »*

**R : 14-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours GEOG3203 Développement territorial. »*

10.4. **Autres**

**R : 11-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle GIZC. »*

**R : 12-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en développement durable et zone côtière (régime régulier et coopératif). »*

**R : 14-CPR-161202**

*« Que le Comité des programmes abroge les résolutions d'abolition R05-CPR-140609 (chimie), R06-CPR-140124 (biologie), et R12-CPR-140124 pour les cours suivants : BIOL111, BIOL1181, BIOL1211, BIOL1281, BIOL1281, CHIM1071, CHIM1081, PHYS 1191 et PHYS1391. »*

**R : 15-CPR-161202**

*« Que le Comité des programmes adopte la Politique sur les préalables de cours telle que présentée. »*

**R : 19-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle SCPO. »*

**R : 20-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Spécialisation en science politique, Baccalauréat ès sciences sociales (Majeure en science politique) et de la Mineure en science politique. »*

**R : 21-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès arts (Majeure en anglais). »*

**R : 22-CPR-161202**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition des programmes courts en andragogie et en initiation à l'animation. »*

10.4. **Autres** (suite)

**R : 02-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Majeure en études françaises. »*

**R : 06-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle PHIL. »*

**R : 07-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale (PHIL). »*

**R : 08-CPR-170112**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie), de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) et à la Mineure en philosophie. »*

**R : 09-CPR-170112**

*« Que le Comité des programmes procède à l'étude de la mise au point d'un règlement universitaire pour les étudiantes et les étudiants portant sur l'accommodement pour des motifs religieux. »*

**R : 12-CPR-170112**

*« Que la phrase « Cette mesure vise à nous assurer que les étudiantes et étudiants ont les compétences nécessaires pour réussir le mémoire et le stage qui sont des exigences particulières de la spécialisation et qui présentent des défis énormes pour les étudiantes et étudiants trop faibles. » soit supprimée du libellé au point 2.3 du formulaire CPR-10 (spécialisation en géographie). »*

**R : 15-CPR-170112**

*« À l'exception du cours GEOG3313, le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle GEOG. »*

**R : 16-CPR-170112**

*« À l'exception du cours GEOG3313, le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale (GEOG). »*

**R : 17-CPR-170112**

*« Sous réserve de la création éventuelle du cours GEOG3313, le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie), de Baccalauréat ès arts (majeure en géographie) et à la Mineure en géographie. »*

**R : 07-CPR-170209**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en gestion de l'information (régime régulier et coopératif), notamment l'ajout de trois cours dans la liste B des programmes. »*